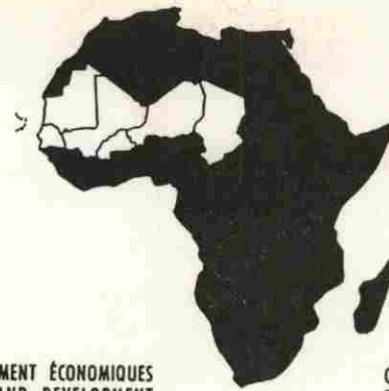


00028



OCDE/OECD

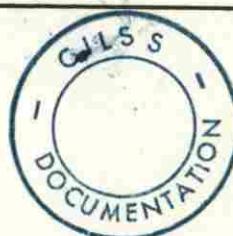
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

## CLUB DU SAHEL

SAHEL D(86)288  
Mars 1986  
Or. angl.



DIFFUSION GENERALE

### LA REFORME DE LA POLITIQUE CÉREALIÈRE DANS LE SAHEL

La Mauritanie

LA REFORME DE LA POLITIQUE CEREALEIRE  
DANS LE SAHEL

La Mauritanie

Les idées exprimées et les faits exposés dans cette étude le sont sous la responsabilité de l'auteur et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.

par Frédéric Martin  
Elliot Berg Associates  
907 Duke Street  
Alexandria, VA 22314

Table des matières

I. INTRODUCTION : L'ORIGINALITE DU CAS MAURITANIEN .....	3
II. QU'EST-CE QUI N'ALLAIT PAS AVANT 1980 ? .....	4
III. L'EVALUATION DES REFORMES DE 1980/81 A 1984/85 .....	5
A. L'approvisionnement en intrants .....	6
B. La politique des prix au producteur .....	8
C. Le développement des cultures irriguées .....	10
D. La commercialisation des céréales .....	12
1. la commercialisation des céréales locales .....	13
2. la commercialisation des céréales importées .....	13
3. la distribution de l'aide alimentaire .....	14
4. les rôles souhaitables de l'Etat et du secteur privé .....	19
E. La stabilisation des prix au producteur et au consommateur .....	20
F. La politique de stockage .....	21
G. La politique des prix à la consommation .....	23
1. la question du niveau des prix au consommateur des céréales importées .....	23
2. la question des prix relatifs au consommateur .....	28
H. La politique des fonds de contrepartie .....	29
IV. LES FACTEURS FAVORISANT OU FREINANT LES REFORMES DE POLITIQUE CEREALEIRE .....	30
A. Les facteurs favorisant les réformes .....	30
B. Les facteurs freinant les réformes .....	31
V. CONCLUSION .....	35
Notes .....	37
Bibliographie .....	45
Annexe 1 : Les structures de coordination de la filière céréalière .....	53
Annexe 2 : Calcul du prix de revient des céréales produites en cultures irriguées .....	55
Annexe 3 : Tableaux complémentaires .....	63
Liste des sigles utilisés .....	99



## I. INTRODUCTION : L'ORIGINALITE DU CAS MAURITANIEN

1. La Mauritanie occupe une place à part dans la région du Sahel par la faible performance de son secteur rural et de l'agriculture en particulier. L'agriculture occupait 91% de la main-d'oeuvre en 1960, mais ne contribuait que pour 44% au PIB. En 1980, l'agriculture occupait 69% de la main-d'oeuvre et contribuait pour 29% au PIB. Le taux de croissance de l'agriculture a été de 1,4% par an de 1960 à 1970 et de 3,4% de 1970 à 1982 (1).

2. Ces mauvais résultats s'expliquent en partie par les contraintes naturelles auxquelles ce pays est confronté. Le climat sahélien ou désertique limite les zones agricoles à l'extrême sud du pays, le long du Fleuve Sénégal et du Gorgol. La contrainte pluviométrique s'est exercée avec d'autant plus de vigueur que la sécheresse a pris un caractère structurel au cours des dix dernières années.

3. Non seulement la production agricole est limitée (Tableau 1) mais, la commercialisation de produits agricoles est aussi handicapée par l'immensité du pays, la dispersion de la population nombreuse (1,7 million d'habitants) et le manque d'infrastructures en particulier routières.

4. Face à ce potentiel agricole limité, la stratégie de développement de la Mauritanie a privilégié le secteur de l'élevage et l'exploitation des mines de fer et de cuivre. Les devises obtenues par l'exportation des minéraux ont été en grande partie utilisées pour l'importation à bas prix du riz brisé asiatique (Tableau 1). Mais les importations commerciales de céréales n'ont pas suffi à satisfaire les besoins de la population qui croît au rythme de 2,4% par an. Le déficit structurel a dû alors être comblé par l'aide alimentaire.

5. Le poids des céréales importées dans l'offre de céréales est prépondérant. De 1973/74 à 1983/84, l'aide alimentaire a représenté environ 42% de l'offre céréalière et les importations commerciales 33%. Toutes les importations étant contrôlées par des organismes publics ou parapublics, l'Etat joue donc un grand rôle sur le marché céréalier. Malgré les efforts du gouvernement pour promouvoir les cultures irriguées, la production des périmètres irrigués est marginale (inférieure à 10 000 tonnes de riz et de maïs) (2). A court et à moyen terme, la principale source de céréales vient de l'aide alimentaire.

6. C'est dans ce contexte très particulier que doit être analysée la politique céréalière. Nous commencerons cette analyse en rappelant brièvement l'évaluation qui était faite à la fin des années 1970 de la politique céréalière. Ensuite, nous analyserons les principaux aspects de l'effort de réformes avant de souligner quelques facteurs favorisant ou freinant ces réformes.

## II. QU'EST-CE QUI N'ALLAIT PAS AVANT 1980 ?

7. Vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, un certain nombre d'études ont permis de faire le diagnostic de la politique céréalière mauritanienne et de proposer des réformes à cette politique (3). De ces études se dégageait un consensus sur certains facteurs expliquant la faiblesse de la production agricole. Les facteurs naturels étaient bien sûr présentés comme une contrainte essentielle à l'augmentation de la production. Mais certains aspects de la politique céréalière étaient également reconnus comme ayant contribué à cette stagnation de la production.

8. L'aspect le plus souvent critiqué de cette politique céréalière était la forte priorité donnée au maintien de bas prix au consommateur. la Société Nationale d'Importation et d'Exportation (SONIMEX) accordait une subvention sur le prix au consommateur du riz importé -- ce qui permettait la vente de ce riz à un prix bien en dessous du prix mondial. Le "Plan d'Urgence", chargé de la distribution de l'aide alimentaire, vendait une partie de cette aide à un prix très bas et donnait le reste.

9. Bien que cette politique ait permis l'approvisionnement en céréales de la population, elle présentait plusieurs inconvénients : elle décourageait la production locale en mettant sur le marché des céréales importées à un prix bien inférieur au coût de revient des céréales locales ; elle entraînait une mauvaise allocation de ressources en rendant artificiellement bon marché des céréales importées vendues à un prix très en dessous du prix mondial ; elle favorisait une modification des habitudes alimentaires en faveur de céréales dont la production locale était faible ; elle créait la possibilité de fuites vers les pays voisins où les prix étaient plus élevés.

10. Le gouvernement fixait des prix officiels au producteur peu rémunérateurs pour le riz. Cela décourageait le développement des cultures irriguées qu'essayait de promouvoir la Société Nationale de Développement Rural (SONADER) depuis 1976. Les prix n'étaient pas les seuls obstacles à la croissance de la production rizicole. La structure des droits de propriété terrienne était également reconnue comme une entrave importante au développement des cultures irriguées.

11. La plupart des études soulignaient que l'élaboration de réformes de politique céréalière était gênée par : le manque de connaissance sur le secteur céréalier, que ce soit au niveau de la production, de la commercialisation ou de la consommation ; et par le manque de coordination entre la SONIMEX sous tutelle du Ministère des Finances et du Commerce, l'Office Mauritanien des Céréales (OMC) sous la tutelle du Ministère du Développement Rural (MDR), la

SONADER aussi sous tutelle du MDR, le "Plan d'Urgence", et bien sûr le secteur privé chargé de la commercialisation des céréales locales.

12. Un consensus général existait sur un certain nombre de réformes à entreprendre : l'augmentation des prix au producteur et au consommateur ; le développement des cultures irriguées ; la limitation de la distribution de l'aide alimentaire gratuite aux indigents réels ; l'amélioration de l'information disponible sur la filière céréalière. Par contre, d'autres points ne faisaient pas l'unanimité.

- i) Les subventions sur le prix des intrants agricoles étaient justifiées selon la SONADER car elles apparaissaient nécessaires pour favoriser le développement des périmètres irrigués. Ces subventions ont été critiquées par différents donateurs et en particulier par la Banque Mondiale comme trop coûteuses et peu efficaces ;
- ii) La décision prise par la SONADER d'aménager des grands périmètres irrigués, a été fortement critiquée par René Dumont qui suggérait de favoriser plutôt les petits périmètres (4) ;
- iii) Le rôle souhaitable du secteur privé dans la distribution des céréales était contesté. la plupart des documents mauritaniens plaident en faveur d'une "maîtrise" de la filière céréalière par le secteur public. L'OMC a été créée avec la mission d'"organiser" la commercialisation des céréales, alors que les rapports du CRED pour le CILSS (5) et de Martin (6) souhaitaient que l'on reconnaissasse un rôle accru au commerce privé ;
- iv) La fixation des prix de l'aide vendue aux consommateurs en province à un niveau inférieur à celui de la capitale aurait contribué à freiner l'exode rural selon les organismes chargés de la distribution de l'aide alimentaire. Certains observateurs se sont élevés contre le manque de discrimination sur les prix selon le lieu de vente et le type de céréale vendu (le blé était vendu au même prix que le sorgho) (7).

### III. L'EVALUATION DES REFORMES DE 1980/81 A 1984/85

13. Examinons maintenant plus en détail les principales réformes effectuées en matière de politique céréalière au cours des dernières années. La politique d'aide alimentaire est tellement importante en Mauritanie qu'elle a été décomposée en plusieurs aspects étudiés séparément dans les parties du rapport consacrées à la distribution des céréales, la politique de prix au consommateur et la politique d'utilisation des fonds de contrepartie.

#### A. L'approvisionnement en intrants

14. La politique d'approvisionnement en intrants concerne principalement l'eau, les semences, les engrains et l'équipement agricole. Les politiques de crédit agricole, de recherche et de vulgarisation exercent une grande influence sur l'approvisionnement en intrants et sont donc analysées en même temps.

15. La caractéristique fondamentale du marché des intrants agricoles est la grande pénurie qui y règne.

16. L'eau est certainement la contrainte clé à l'augmentation de la production. Au cours des onze dernières années, la pluviométrie a été une fois (en 1979/80) égale à la moyenne pluviométrique de 1941 à 1970, cinq fois légèrement inférieure et cinq fois largement inférieure (8). La sécheresse a touché particulièrement les cultures pluviales qui occupent environ 96% des surfaces cultivées.

17. Le gouvernement a commencé par donner la priorité au développement des cultures irriguées avec la création de la SONADER en 1976 et la participation à la création de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). Mais les surfaces des périmètres irrigués ont peu progressé, passant de zéro en 1975/76 à 3,6% des surfaces cultivées en 1983. Les raisons de cette stagnation sont diverses et sont examinées dans la partie III C. L'important pour le moment est de noter la contrainte majeure qu'exerce la quantité d'eau disponible sur la plupart des surfaces cultivées.

18. Les semences disponibles en Mauritanie sont insuffisantes en quantité et en qualité. Aucun effort important d'amélioration des semences n'a été entrepris. Crée en 1974, le Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA) de Kaédi manque de personnel qualifié et de moyens financiers et techniques pour avoir des stations de recherche dans différentes régions. Les besoins sont particulièrement élevés pour des variétés à cycle court plus adaptées à la sécheresse.

19. Les engrains sont exclusivement fournis par la SONADER pour les parcelles irriguées. Cependant un marché parallèle a longtemps existé, fournissant de l'engrais sénégalais aux agriculteurs mauritaniens. Ces flux semblent s'être récemment taris à cause de l'augmentation du prix et de problèmes d'approvisionnement en engrais au Sénégal.

20. Les cultures pluviales ne bénéficient d'aucun engrais. D'une part, l'offre d'engrais est très faible, voire inexistante. D'autre part, la demande d'engrais est elle aussi minime car les producteurs considèrent l'investissement trop risqué compte tenu de la variabilité de la pluviométrie. La demande d'engrais, et plus généralement d'intrants agricoles, est également limitée par le manque de moyens financiers des producteurs. La sécheresse a réduit leur production et donc les volumes commercialisés et leurs revenus.

21. Quant au crédit agricole, il est très peu développé en Mauritanie. Le système de "crédit" de la SONADER est en réalité un système de subventions. Le seul crédit est accordé par les commerçants privés à des producteurs. Bien que mal connu, ce crédit à la production semble faible étant donné le faible niveau de commercialisation des céréales.

22. En 1980, une commission, formée de hauts fonctionnaires des principaux ministères et organismes parapublics concernés, a recommandé la création d'une caisse de crédit agricole, mais cette proposition n'a pas encore vraiment abouti (9).

23. Cependant, en novembre 1980 a été créé un Fonds National de Développement (FND) avec un capital initial de 400 millions d'UM. Son objectif est de financer des projets ruraux, industriels et immobiliers. Le FND a obtenu une ligne de crédit de 7 millions de dollars en avril 1984 du Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) (10). En 1982, le FND a proposé la création d'une Société Rurale d'Approvisionnement, d'Entretien et de Location (SORAPEL) (11). Cette société mixte assurerait l'approvisionnement du secteur rural en intrants, en matériel et en équipement agricole, l'entretien d'ouvrages et d'équipements et la location d'équipements et d'engins. La vente à crédit serait possible. Le réseau de distribution de la SORAPEL utiliserait les infrastructures déjà mises en place par d'autres sociétés comme la SONADER, le CSA (Commissariat à la Sécurité Alimentaire) et la SAMALIDA (12), et des coopératives et des groupements précoopératifs.

24. La SONADER a essayé de rendre les intrants agricoles financièrement plus accessibles par une politique de subventions. Lors de l'aménagement d'un nouveau périmètre, les producteurs reçoivent gratuitement la totalité des accessoires de tuyauterie et paient seulement la moitié du coût du premier groupe motopompe. Lors du premier renouvellement de motopompe, ils bénéficient d'une subvention de 33%. Après quoi, ils paient le plein prix. De plus, ils reçoivent gratuitement toutes les matières consommables pour la première culture, c'est-à-dire les semences, les engrains, le carburant, le lubrifiant, les pièces détachées. Pour les campagnes suivantes, les engrains et les semences sont subventionnés à 50% (13).

25. Ces subventions ont certes favorisé le développement des cultures irriguées. Mais elles sont critiquables à plusieurs titres :

- Elles contribuent à une mauvaise allocation de ressources en créant une distorsion dans le système des prix ; elles favorisent l'usage d'engrais chimique tandis que l'emploi de main-d'œuvre et d'engrais organique est découragé ;
- Les charges financières qu'elles représentent vont devenir insupportables avec l'accroissement prévu des cultures irriguées (14) ;
- Elles sont exclusivement accordées par la SONADER. Elles suppriment la possibilité d'avoir un secteur privé concurrentiel de fourniture d'intrants. Elles défavorisent aussi les petits périmètres privés concentrés dans la région de Rosso qui n'ont pas droit à ces prix subventionnés.

26. Les subventions permanentes sur les prix des intrants ont donc des effets négatifs. De plus, leur effet positif sur le développement de périmètres irrigués aurait tout aussi bien été atteint par une hausse des prix au producteur de céréales.

27. Sous la pression des donateurs, en particulier de la Banque Mondiale et de la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE), la SONADER a proposé dans son plan quadriennal d'activités 1984-88 une réduction des subventions.

Selon ce plan, la moitié des matières consommables resterait gratuite pendant la première saison culturelle, mais l'autre moitié serait fournie avec un crédit à court terme remboursable après la récolte. Pour les campagnes suivantes, les engrains et les semences seraient vendus à prix coûtant. L'ajustement au nouveau système serait progressif avec des hausses de prix des engrains de 25% en janvier 1985, de 20% en janvier 1986 et un dernier ajustement en 1987 pour atteindre le prix de revient.

28. Les effets de la pénurie chronique d'intrants sont aggravés par les retards dans la livraison du peu d'intrants existants. Les conséquences peuvent être dramatiques pour les cultures irriguées, qui obéissent à un calendrier de travaux agricoles très précis. Si tous les intrants ne sont pas disponibles au moment où l'on en a besoin, la production peut être fortement réduite. L'exemple typique est le manque de carburant ou de pièces détachées pour les groupes motopompes au moment où les parcelles doivent absolument être irriguées.

29. La faiblesse de la vulgarisation agricole et des institutions rurales contribue aussi au problème de l'approvisionnement d'intrants. Le problème n'est pas tant au niveau de la formation assurée par l'Ecole Nationale de Formation et Vulgarisation Agricole de Kaédi que du manque de moyens matériels et financiers qui empêche les vulgarisateurs de faire la tournée des parcelles. La FAO et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sont en train de préparer un projet d'aide à la vulgarisation agricole pour remédier à cette situation. Mais actuellement les seules actions véritables de vulgarisation sont assurées par certaines Organisations Non-Gouvernementales (ONG).

30. Enfin, les institutions rurales regroupant les producteurs sont très peu développées ce qui ne facilite pas la distribution des intrants. Le mouvement coopératif est embryonnaire : en 1980, il y avait seulement 452 groupements pré-coopératifs et 21 coopératives.

## B. La politique des prix au producteur

31. Elle présente les caractéristiques suivantes :

- i) Le prix officiel du mil au producteur fixé à 14 UM/Kilo pour les campagnes 1981/82, 1982/83 et 1983/84 est resté bien en dessous des prix observés sur les marchés des villes situées dans les zones agricoles. Ces prix fluctuaient en général entre 20 et 25 UM/Kilo (Graphique 1). L'efficacité d'une politique qui fixe des prix officiels inférieurs à ceux du marché est nulle. Les seuls prix pertinents aux yeux des opérateurs économiques sont les prix observés sur le marché;
- ii) Les prix officiels au producteur ne semblent pas couvrir les coûts de production supportés par le producteur pour le riz, le maïs et le sorgho cultivés dans les périmètres irrigués. Cependant, les charges de main-d'œuvre représentent une part essentielle de ces coûts. L'hypothèse habituellement retenue par la SONADER est de valoriser la main-d'œuvre à un coût proche du salaire minimum (SMIG) -- 150 UM par jour environ en 1984. Si on décide de valoriser la main-d'œuvre

à un coût inférieur au SMIG, les prix officiels au producteur couvrent les coûts de production supportés par le producteur pour les trois cultures indiquées plus haut (Tableau 2) ;

- iii) Les prix officiels au producteur en Mauritanie sont, la plupart du temps, beaucoup plus élevés que ceux du Sénégal (15) :
- iv) Le prix officiel du mil au producteur a connu une croissance beaucoup plus forte (169% de 1976/77 à 1985/86) que celle du riz paddy (75% pour la même période) (Tableau 3). Ces hausses de prix ne semblent pas correspondre à des variations concomitantes des prix mondiaux (Graphiques 2 et 3) ;
- v) En termes réels, les prix officiels au producteur ont baissé de 13% pour le mil et de 25% pour le riz paddy de 1976/77 à 1984/85 (Tableau 3) ;
- vi) Le prix relatif officiel du mil au producteur a augmenté par rapport à celui du riz paddy. Il est passé de 97,5% en 1976/77 à 150% en 1985/86 du prix du riz paddy (Tableau 3).

32. Le prix au producteur ne semble pas être le facteur déterminant du niveau de la production céréalière. D'autres facteurs jouent un rôle au moins aussi important :

- i) la pluviométrie est le facteur le plus contraignant pour les cultures pluviales. La corrélation entre l'intensité de la sécheresse et celle de la production de mil est clairement négative (16) ;
- ii) l'inexistence d'un système adéquat de fourniture d'intrants agricoles, de crédit et de vulgarisation ;
- iii) le nombre limité de terres cultivables. Les surfaces cultivables sont estimées à 500 000 hectares, soit 1/2% de la superficie du pays. Ces surfaces, concentrées dans le sud du pays, sont en régression constante avec la sécheresse et l'avancée du désert ;
- iv) la quantité limitée de main-d'œuvre disponible. Ce problème est particulièrement grave pour les cultures irriguées qui sont intensives en main-d'œuvre et pour toutes les cultures au moment des semis et de la récolte. Cette pénurie se fait d'autant plus sentir qu'une partie de la population masculine adulte a émigré vers les villes de Nouadhibou, Nouakchott, Dakar et Paris -- une tendance qui s'est accentuée pendant la sécheresse actuelle ;
- v) les mauvaises performances de la SONADER et les problèmes fonciers constituent des handicaps importants au développement des cultures irriguées. Ces questions sont étudiées dans la prochaine section.

33. Même si le prix élevé au producteur entraînait une hausse de la production, l'impact global sur l'économie pourrait être négatif. Dans le cas où le prix officiel est fixé à un niveau supérieur au prix du marché, la hausse du prix au producteur doit se répercuter sur le prix au consommateur, à moins qu'une subvention soit payée par l'Etat. Si le gouvernement décide d'accorder une subvention pour éviter une baisse du revenu réel des consommateurs à la

suite d'une hausse de prix au producteur, le déficit public en sera augmenté d'autant. Ce coût pourrait être particulièrement élevé pour le riz puisque le prix de revient du riz local semble être de beaucoup supérieur au prix de revient du riz importé (17). Une hausse de prix effective au consommateur peut aussi pénaliser certains producteurs qui sont des acheteurs nets de céréales. Compte tenu de l'effet de la sécheresse sur la production, cette situation pourrait bien décrire le sort de la plupart des producteurs. En ce cas, la hausse du prix aurait le résultat inverse de l'effet escompté en appauvrissant la majorité des petits paysans au profit d'une minorité de producteurs qui sont des vendeurs nets.

34. Un circuit de commercialisation plus efficace avec des frais réduits de collecte, de transport et de stockage favoriserait la mise en place d'une structure de prix au producteur rémunérateurs et de prix au consommateur abordables. Une utilisation plus importante du secteur concurrentiel pourrait à long terme contribuer à la réalisation de cet objectif.

#### C. Le développement des cultures irriguées

35. Le gouvernement mauritanien a donné la priorité au développement des cultures irriguées par rapport aux cultures pluviales. Cette priorité est justifiée par la variabilité et la faiblesse de la production sous culture pluviale et la volonté du gouvernement d'assurer une certaine sécurité alimentaire. Les possibilités d'expansion de la culture pluviale (dieri) sont très faibles, étant donné l'état quasi-permanent de la sécheresse. La production par culture de décrue (oualo) pourrait être augmentée par une meilleure utilisation des engrains et une amélioration des travaux culturaux. Cependant la sécheresse a réduit indirectement le potentiel de croissance du oualo en limitant l'importance de la crue du Fleuve Sénégal. De plus, la construction de barrages à Diamme et Manantali va régulariser le débit du Fleuve Sénégal et les endiguements de berges vont à terme diminuer les surfaces de décrue disponibles pour les cultures en oualo.

36. Le seul potentiel réel d'augmentation de la production se trouve en cultures irriguées. Dans cette perspective, le gouvernement a créé en 1975 la SONADER, établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière tout en étant sous la tutelle du MDR. Malheureusement, les résultats de la SONADER ont été bien inférieurs aux objectifs escomptés en termes de surfaces cultivées et de rendements. La SONADER souffre aussi d'importants problèmes financiers (18).

37. Certaines difficultés de la SONADER sont attribuables à des facteurs exogènes, tels que le manque d'infrastructures, un prix au producteur pas toujours incitatif et le manque de support d'autres institutions. Par exemple, le Fonds National de Développement n'a pas mis en place un système de crédit agricole ; le Commissariat à la Sécurité Alimentaire n'a pas assuré pendant longtemps la gestion directe des rizeries ; le Centre National de Recherche Agronomique de Kaédi a fourni peu de résultats exploitables (19).

38. La SONADER s'est surtout heurtée à d'importants problèmes fonciers. Le développement des cultures irriguées ne pouvait pas s'accommoder de structures foncières basées sur le métayage et le servage. Une première loi sur le régime foncier avait été passée en août 1960 (20), mais le Droit Naturel avait prévalu

et la Mauritanie se présentait de fait comme un ensemble de territoires appartenant à des groupes ou à des clans.

39. A la suite des épisodes de contestation sur les droits à la terre, en particulier sur le projet du Gorgol, le gouvernement a entrepris une réforme foncière avec la promulgation d'une ordonnance, en juin 1983, portant sur la réorganisation foncière et domaniale suivie d'un décret d'application en janvier 1984 (21). Les principaux points de cette réforme concernent la reconnaissance par l'Etat de la propriété privée, le transfert des terres non exploitées à l'Etat, l'abolition du système de tenure traditionnelle du sol, et la concession de grandes superficies seulement si les intérêts légitimes des petits propriétaires sont sauvagardés.

40. Il est encore trop tôt pour juger l'impact de cette réforme. Elle devrait permettre une meilleure mise en valeur du potentiel agricole et réduire les inégalités rurales. Par exemple, les anciens propriétaires ont récupéré environ un tiers de leurs terres après la réforme foncière dans le projet Gorgol. Les deux-tiers ont été distribués à d'autres paysans.

41. S'il est clair que cette réforme aura aussi d'importants effets sur l'utilisation des terres, on ne sait pas encore si les cultures céréalières ou les cultures fourragères pour le bétail seront favorisées. On ignore également les conséquences exactes sur les droits respectifs des agriculteurs et des éleveurs quant à l'utilisation des terres, en particulier les droits de passage et de pâturage des animaux. Ces questions revêtent d'autant plus d'importance que les éleveurs ont descendu leurs troupeaux à la recherche de meilleurs pâturages dans les zones agricoles du sud.

42. Les difficultés de la SONADER proviennent de causes internes. En particulier, la SONADER a souffert du "syndrome de la société parapublique" : pénurie de personnel qualifié et motivé, pléthore de personnel non qualifié, expansion démesurée du personnel au siège social par rapport au personnel de terrain, procédures administratives complexes et lentes, manque de contrôle de gestion favorisant le gaspillage.

43. Surtout, le manque de clarté sur l'étendue de ses responsabilités a mené la SONADER à prendre en charge une multitude de fonctions et à disperser ses efforts. Cette dispersion est géographique puisque la SONADER intervient dans des environnements aussi différents que le Trarza et les Hodhs. Elle est technique car la SONADER cherche à mettre en place des petits et des grands pérимètres irrigués mais également des barrages collinaires et des forages. Cette dispersion est enfin fonctionnelle, la SONADER s'occupant de production, de fourniture d'intrants, de crédit, d'aménagement hydroagricole, de commercialisation, etc. (22).

44. L'aménagement de grands pérимètres à Boghé, Kaédi et au Gorgol Noir a aussi contribué aux déficits de la SONADER. Le coût d'aménagement d'un hectare de grand pérимètre est de l'ordre d'un million d'UM comparé à 120 000 UM pour un hectare de petit pérимètre (23). De plus, les grands pérимètres requièrent un niveau technique plus élevé pour entretenir un grand réseau d'irrigation comprenant des ouvrages importants tels que des stations de pompage, des digues et des canaux (24). Les populations concernées semblent aussi dépassées par ces travaux réalisés à une échelle souvent gigantesque.

45. Cependant le fait que les grands périmètres présentent des défauts majeurs ne signifie pas que les petits périmètres constituent une panacée. Les surfaces de "fondé" sur lesquelles on peut facilement aménager des petits périmètres sont presque toutes utilisées. Les petits périmètres sont souvent d'une taille insuffisante pour être rentable et leur dispersion rend l'encaissement et l'entretien du matériel de pompage onéreux et difficile (25).

46. La priorité accordée à la culture du riz a aussi été critiquée (26). le riz est moins nutritif que le mil. La culture du riz exige beaucoup plus d'eau et obéit à un calendrier très précis. Néanmoins, cette culture donne de gros rendements sous de bonnes conditions et pourrait à long terme se substituer en partie au riz brisé importé.

47. Face à ces problèmes, la SONADER a entrepris une importante restructuration. La direction a réduit la part du personnel du siège social dans l'ensemble des effectifs de 46% en 1979/80 à 18% en février 1984 (27). Elle a également créé en octobre 1983 un Bureau d'Etudes et de Contrôle des Travaux ainsi qu'une Entreprise de Terrassement et de Génie Civil. Ces sociétés sont ouvertes au financement du secteur privé national ou international. Désormais, la SONADER ne s'occupera que de la politique de développement des cultures irriguées, de la préparation et de la réalisation de projets d'aménagements hydroagricoles.

48. Cette réforme va dans la direction souhaitable d'une intervention plus légère de la SONADER. Les fonctions de crédit agricole, d'approvisionnement en intrants, d'entretien des aménagements et du matériel agricole, de transformation et de commercialisation des produits devraient être confiées dans la mesure du possible au secteur privé plus efficace et plus décentralisé. Même l'encadrement traditionnel pourrait être fondamentalement modifié ; il est grand temps de reconnaître l'importance du capital technologique accumulé par les paysans mauritaniens. Une bonne vulgarisation devrait commencer par un inventaire de ces technologies traditionnelles trop souvent ignorées.

49. La SONADER va essayer de promouvoir des périmètres de taille moyenne (100 à 150 hectares), espérant qu'ils combineront les avantages des petits périmètres (10-20 hectares) et des grands périmètres (500-1 000 hectares). Elle a aussi lancé les cultures de maïs, de sorgho et de légumes en contre-saison depuis 1980/81. Les périmètres de la zone de Gouraye au Guidimaka cultivent même le maïs en saison. Ces changements se traduiront vraisemblablement par une amélioration de la performance de la SONADER.

#### D. La commercialisation des céréales

50. La Mauritanie représente un cas très particulier dans le Sahel dans la mesure où la plus grande partie des céréales consommées est importée. Sur l'ensemble de la période de 1973/74 à 1983/84, la production locale a représenté 25% de l'offre céréalière, alors que les importations commerciales ont représenté 33% et l'aide alimentaire 42%. Ces pourcentages ont varié dans le temps. La part de l'aide alimentaire a été très élevée lors des périodes de sécheresse aiguë. En particulier, au début des années 1970 et de nouveau en 1983/84, les volumes de l'aide alimentaire ont été très importants. Cependant, même en "bonne" année, la production locale n'a jamais dépassé la barre des 50% de l'offre céréalière totale (Tableau 1, p. ).

51. Puisque l'Etat contrôle les circuits d'importation commerciale et d'aide alimentaire, il joue un rôle prédominant dans la distribution de céréales. Cette tendance s'est accentuée au cours des dix dernières années avec la sécheresse.

#### 1. La commercialisation des céréales locales

52. Jusqu'au début des années 1970, la commercialisation des céréales locales était libre. Le circuit privé traditionnel distribuait des céréales venant des zones productrices du sud du pays vers les zones déficitaires situées au nord. Cette tâche était assurée par une multitude d'intermédiaires : collecteurs, transporteurs, grossistes, caravaniers et détaillants (28).

53. Au cours des années 1970, ce circuit a vu son importance réduite à cause des mauvaises pluies qui ont raréfié les surplus commercialisables de céréales locales. De plus, une loi a été passée en janvier 1973 pour empêcher la vente de vivres données gratuitement dans le cadre du Plan d'Urgence (29). Cette loi s'est traduite dans les faits par une réduction du rôle du secteur privé qui n'approvisionnait plus les marchés urbains en mil et en sorgho (30). La pénurie qui en résulta, amena l'Etat à créer l'OMC en août 1975 (31).

54. Placé sous la tutelle du MDR, l'OMC devait "contribuer à la mise en oeuvre d'une politique rationnelle d'approvisionnement du marché intérieur en céréales de base" (32). En fait, le rôle de l'OMC dans la commercialisation de céréales locales est resté très mineur. L'OMC n'a pu acheter que des quantités très faibles de mil, de maïs et de riz à cause d'un manque de moyens et d'une pénurie de céréales sur le marché. Le CSA qui a pris la relève de l'OMC en septembre 1982 n'a pas eu plus de succès jusqu'à présent dans l'achat de mil (Tableau 4). Celui-ci semble être vendu en très petites quantités par les paysans sur les marchés locaux, uniquement pour satisfaire leurs besoins de première nécessité en thé, sucre, vêtements, etc.

55. La plus grande partie de la production de riz est auto-consommée, mais les producteurs sont souvent obligés d'en vendre une partie pour payer leur redevance à la SONADER. Jusqu'en 1980, celle-ci collectait le riz paddy, le transformait dans ses usines de Boghé et Kaédi et le revendait à la SONIMEX. L'OMC en 1981, puis le CSA en 1982, ont repris la commercialisation du riz des mains de la SONADER, mais les volumes commercialisés sont restés très faibles. La commercialisation primaire du riz local par le secteur privé semble aussi très peu importante.

#### 2. La commercialisation des céréales importées

56. Les importations de riz brisé ont été le monopole de la SONIMEX depuis sa création en 1966. Jusqu'en 1981, la SONIMEX vendait par un réseau de succursales ainsi qu'à des grossistes agréés. Pour être agréé, le commerçant devait avoir un compte en banque et payer en avance la banque pour pouvoir prendre livraison de sa marchandise. Le grossiste vendait à son tour à des détaillants à un prix fixé par la Direction du Commerce Intérieur.

57. Ce système a été changé à la suite de la création de la Confédération Générale des Employeurs Mauritaniens (CGEM) en mai 1980. La CGEM regroupe les diverses associations professionnelles, en particulier des commerçants et des transporteurs, et cherche à faire valoir les intérêts de ses membres auprès du gouvernement. En juin 1981, le contrôle de la distribution du riz est passé à la CGEM qui est devenue la seule entité pouvant donner le droit de vendre le riz de la SONIMEX à des commerçants particuliers. Chaque mois, la CGEM en collaboration avec les autorités locales établit la liste des commerçants habilités à recevoir un quota de la SONIMEX. Ces commerçants peuvent aller chercher leur quota, soit à l'agence régionale de la SONIMEX, soit directement à Nouakchott.

58. Il existe aussi un réseau privé d'importations illégales de riz venant des régions sénégaloises où le prix est inférieur au prix mauritanien (33). Une grande partie du riz sénégalois est distribuée par la Société Nouvelle pour l'Approvisionnement et la Distribution au Sénégal (SONADIS). Le réseau de succursales de la SONADIS est plus dense et mieux approvisionné que le réseau de détaillants de riz en Mauritanie, ce qui favorise aussi les importations de riz en provenance du Sénégal.

59. Les importations de blé sont autorisées par la Direction du Commerce Extérieur. Une entreprise privée, la FAMO, assure l'essentiel de ces importations sous forme de farine.

### 3. La distribution de l'aide alimentaire

60. L'aide alimentaire représente une part majeure de l'offre céréalière. Elle est particulièrement importante en année de forte sécheresse comme 1983/84 où elle a atteint 61% de l'offre céréalière totale (Tableau 1, p. ).

61. a) L'estimation des besoins en aide alimentaire. Les besoins sont estimés par une commission conjointe formée de représentants des donateurs et du gouvernement, en particulier du MDR et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Cette mission fait la tournée du pays et estime les besoins céréaliers et la production de l'année en cours en rendant visite aux autorités locales de chaque région.

62. Le manque d'information sur l'état nutritionnel et les mouvements de population rendent une estimation rigoureuse des besoins d'aide difficile à faire. Par exemple, la population du département de Sélibaby au Guidimaka était estimée en 1983/84 à 104 000 autochtones et à 200 000 migrants (34). Le recensement de la population a été facilité par la mise en place en décembre 1983 des Structures d'Education de Masse (SEM). Chaque région est divisée en départements, divisés en zones, divisées en quartiers, divisés en cellules regroupant une dizaine de familles. Une Commission départementale, présidée par le préfet et comprenant les représentants des principaux services administratifs (surtout le CSA), est chargée de recenser la population et d'établir les besoins en aide alimentaire.

63. Cependant, il semble que les estimations des besoins en aide alimentaire soient quelque peu gonflées. Par exemple, la requête d'aide de 1983/84 semble sous-estimer la production locale estimée à 15 000 tonnes par la Commission Nationale d'Assistance aux Populations Eprouvées par la Sécheresse (CNAFES) et 37 740 tonnes par le MDR ainsi que les importations de blé estimées à 20 000

tonnes par la CNAFES et à 38 000 tonnes par le MDR. A l'inverse, le chiffre utilisé pour l'estimation des besoins per capita en céréales a été augmenté au fil des années de 120 à 135, puis à 150 kilos. Il est vrai que cette augmentation cherche à compenser la baisse de la consommation d'autres produits, en particulier le lait et la viande.

64. Malgré ces exagérations, il est indéniable que les besoins d'aide alimentaire sont très importants à cause de la sécheresse de ces dix dernières années. D'où l'importance d'avoir une politique bien pensée pour maximiser l'impact positif de cette nécessité structurelle qu'est devenue l'aide alimentaire.

65. b) Les institutions concernées. Quatre organismes publics ont assuré la distribution de l'aide alimentaire au cours des dix dernières années. Le premier organisme était le Plan d'Urgence créé à la suite de la sécheresse du début des années 1970. Cet organisme a été responsable de la distribution jusqu'en juin 1979, date à laquelle fut créé le CAA (35). En 1980, l'OMC est passé sous le contrôle du CAA et a servi principalement d'agent de stockage et de transport pour le CAA. En 1982, le CAA et l'OMC ont fusionné pour créer le CSA (36).

66. Ce dernier regroupement semble tout à fait justifié car il était anormal qu'un organisme à vocation structurelle comme l'OMC dépende d'un organisme à vocation conjoncturelle comme le CAA. Les différences d'orientation étaient devenues flagrantes en 1981 avec la conclusion d'un accord entre le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'agence USAID et l'OMC. Cet accord prévoyait la fourniture programmée sur plusieurs années d'aide alimentaire destinée à être vendue à un prix se rapprochant progressivement des conditions du marché mondial. Les objectifs étaient de stabiliser les prix au consommateur, d'éviter les effets négatifs des importations à bas prix sur la production locale et d'utiliser les fonds de contrepartie générés par la vente de l'aide à des actions de développement. Comparé à ces activités visant à améliorer la structure du marché céréalier à long terme, le CAA était avant tout occupé à assurer un approvisionnement adéquat de la population à court terme par une distribution massive d'aide, soit donnée, soit vendue à bas prix. La création du CSA a permis de réconcilier les objectifs à court terme et à long terme et d'aboutir à une politique unique et cohérente de l'aide alimentaire.

67. c) Le mode de distribution. Le mode de distribution de l'aide a lui aussi évolué. Une fois passés par le Bureau de Transit qui assure le dédouanement à Nouakchott, Nouadhibou et Rosso, les vivres sont acheminés jusqu'aux centres CSA. Le CSA dispose d'un parc de camions, mais l'essentiel du transport est assuré par le secteur privé. Le réseau de centres CSA s'est fortement étoffé, passant de 52 agences en 1982/83 à 71 en 1983/84. Neuf de ces centres sont administrés par l'USAID et neuf autres par le PAM, le reste étant uniquement contrôlé par le CSA. Les vivres sont soit vendus directement dans les centres CSA, soit distribués gratuitement par l'intermédiaire des Structures d'Education de Masse sous le contrôle d'une Commission départementale ou exceptionnellement par une mission de secours de Nouakchott.

68. Ce système a été mis en place en 1982/83 pour remplacer l'ancien système de distribution qui se faisait par l'intermédiaire des autorités locales. Il présente de sérieux avantages. Tout d'abord, et c'est fondamental, il assure l'approvisionnement en vivres de toute la population et évite la possibilité d'une famine. Ensuite, la distribution semble relativement efficace. D'une

part, le CSA utilise de manière importante les transporteurs privés. D'autre part, le système de contrôle de la distribution par la Commission départementale dans le cadre des SEM minimise les possibilités de détournement des vivres de leurs destinataires prévus. Ces possibilités existaient dans l'ancien système.

69. Néanmoins, le transport local des vivres du centre CSA au consommateur final laisse à désirer. Le CSA ne dispose pas d'un parc automobile suffisant pour ravitailler toute la population qui est souvent dispersée en campement. Les commerçants privés refusent de livrer à certains campements nomades qui sont mobiles et donc difficiles à localiser. Le consommateur doit payer un tarif élevé en partie à cause du mauvais état des routes ou des pistes. A titre d'exemple, transporter un sac de grain de Kiffa à un campement situé à 60 kilomètres en brousse revient aussi cher que de le transporter sur 600 kilomètres, de Nouakchott à Kiffa (37).

70. Il n'existe pas de solutions rapides à ce problème, mais plusieurs mesures peuvent être prises pour diminuer son acuité :

- i) le nombre de centres CSA peut être augmenté, mais cela risque d'entraîner une augmentation plus que proportionnelle des coûts du CSA, étant donné le plus faible volume distribué par chaque centre ;
- ii) les campements très dispersés peuvent être regroupés le long des axes de communication à des points plus facilement accessibles. Mais les déplacements de population peuvent créer de graves problèmes sociologiques ;
- iii) à long terme, la meilleure solution reste une amélioration de l'infrastructure routière pour désenclaver les campements retirés et réduire les coûts de transport.

71. Le deuxième problème du système actuel de distribution de l'aide alimentaire est la lourdeur des procédures administratives. Par exemple, la procédure pour la distribution d'aide gratuite exige que les responsables des SEM trouvent un minimum de trois tentes de familles nomades regroupées à un même endroit pour obtenir un bon de livraison du centre CSA. Cette condition est souvent difficile à remplir étant donné la dispersion de la population. De plus, la procédure sépare les opérations de recensement des familles, de distribution des vivres et de contrôle de la répartition des vivres en trois étapes distinctes dans le temps. Ceci n'est guère compatible avec le mode de vie nomade. En effet, il arrive souvent que les responsables des SEM identifient un campement de nomades, viennent faire le recensement des familles, retournent au centre CSA pour obtenir le bon de livraison et les vivres, puis reviennent au lieu du campement pour s'apercevoir que les familles ont déménagé entre-temps. Il arrive aussi que la distribution des vivres soit faite mais que le contrôle de la répartition soit impossible pour la même raison.

72. La procédure pour la distribution de l'aide vendue pose d'autres problèmes. Chaque vente nécessite l'émission d'un bon de livraison et d'une quittance. Les chefs de centre CSA se trouvent souvent accaparés par le travail administratif. Des bons collectifs indiquant les quantités à livrer à plusieurs consommateurs qui désirent acheter des vivres au même moment pourraient être émis. Une quittance journalière indiquant le montant des paiements reçus pour

une journée donnée serait suffisante. Enfin, il semble que des consommateurs perdent inutilement du temps dans certains endroits à aller d'abord au CSA remplir leur bon d'achat, ensuite à la banque pour effectuer le paiement et enfin retourner au CSA pour prendre livraison de la marchandise.

73. Finalement, il semble parfois y avoir un certain décalage entre le programme de distribution sur lequel le CSA et les donateurs se sont entendus et le plan de distribution effectivement réalisé. S'il y a un retard dans les livraisons d'aide ou si le CSA estime que des besoins urgents sont à satisfaire, il arrive que le CSA affecte les vivres fournis par un donateur à un usage non prévu par l'accord initial avec ce donateur. Lorsqu'il y a un nouvel arrivage d'aide, une bonne partie de celle-ci est immédiatement utilisée pour combler les déficits créés par l'utilisation d'arrivages précédents à des fins différentes de celles initialement prévues. Par exemple, 21 000 tonnes sont arrivées en 1983 au titre de l'aide accordée pour l'année 1983/84 par l'USAID dans le cadre de son programme pluriannuel de 20 000 tonnes d'aide par an ; mais 15 000 tonnes ont été immédiatement utilisées pour remplacer des céréales déjà vendues. Le CSA a donc utilisé 55 000 tonnes en deux ans au lieu des 40 000 tonnes prévues.

74. Un tel système peut se justifier par la nécessité de distribution rapide en cas de besoin. Mais il complique singulièrement la comptabilité et pousse le CSA à distribuer plus qu'il n'est supposé le faire selon les accords avec les donateurs.

75. d) Les dimensions temporelles de la distribution. La distribution d'une quantité adéquate d'aide alimentaire n'est pas le seul élément d'une bonne politique dans ce domaine. Le facteur temps est important à prendre en compte à divers titres. Tout d'abord, une véritable politique d'aide alimentaire suppose une programmation pluriannuelle de l'aide accordée par les donateurs. Sans programmation sur plusieurs années, l'aide reste un instrument de politique à vocation conjoncturelle. Elle aura peu d'effet sur la politique céréalière. L'accord conclu en 1981 avec le PAM et l'USAID est à cet égard très encourageant. Ces deux agences se sont engagées à fournir respectivement 8 000 et 20 000 tonnes par an pendant trois ans. En échange, le CSA s'est engagé à augmenter le prix de vente de l'aide alimentaire pour atteindre le prix mondial en 1987.

76. Ensuite, il est important de prévoir un étalement dans le temps des arrivées en aide alimentaire. Comme le port en eau profonde de Nouakchott n'est pas encore fini, le système de distribution de l'aide souffre d'un goulot d'étranglement au niveau du wharf de Nouakchott. Un échelonnement des arrivées dans l'année permettrait de minimiser cet engorgement et donc les retards de distribution. De cette manière, les pertes dues à un trop long séjour dans les cales ainsi que les coûts d'immobilisation des bateaux en attente de déchargement seraient réduits.

77. La période de distribution de l'aide alimentaire est également à considérer. L'aide a un impact particulièrement important pendant la période de soudure lorsque les réserves de céréales diminuent et que les travaux aux champs exigent beaucoup d'énergie. Par contre, certains campements sont inaccessibles pendant l'hivernage et il est important de les ravitailler en quantités suffisantes avant la saison des pluies. Même l'heure de distribution peut changer l'impact nutritionnel de l'aide. Par exemple, certains pensent qu'il vaut mieux donner un repas aux enfants dans les Centres de Réhabilitation

Nutritionnelle à une heure différente de l'heure des repas traditionnels servis en famille. Ceci éviterait la substitution possible du repas en famille par le repas du centre et assurerait que l'enfant reçoive les deux repas (38).

78. e) Les bénéficiaires de la distribution. Toutes les régions ne reçoivent pas la même quantité d'aide par habitant. Les régions du nord-ouest de la Mauritanie, en particulier l'Adrar et l'Inchiri, bénéficient d'une aide importante. Par contre, les zones urbaines de Nouakchott et Nouadhibou et les régions de l'extrême sud comme le Gorgol et le Guidimaka en reçoivent peu. Cette différence se justifie en partie par la différence de l'état d'indigence suivant les régions. Les zones urbaines offrent plus de possibilités d'emploi et les zones du sud sont des régions agricoles. Par contre, le nord-ouest a été plus touché par la sécheresse et la proportion d'indigents est donc plus élevée. Si l'on classe les régions selon la quantité d'aide reçue par personne indigente, le Tiris-Zemmour, le Guidimaka et le Hodh El Chargui viennent en tête alors que le Brakna, Nouakchott et le Gorgol sont en fin de liste (39). Les résultats de cette analyse doivent cependant être interprétés avec précaution compte tenu de l'imprécision des données utilisées, en particulier pour les estimations de population totale et indigente par région.

79. Un des plus sûrs moyens d'améliorer l'impact nutritionnel est de concentrer la distribution de l'aide alimentaire sur les catégories les plus vulnérables, en particulier les enfants en bas-âge et les femmes enceintes ou allaitant. Ceci a été déjà tenté par les Centres de Réhabilitation et d'Education Nutritionnelle (CREN) qui ont été mis en place depuis 1980 pour traiter les cas de malnutrition les plus graves. Les CREN ont eu un impact significatif en milieu urbain, mais leurs résultats sont limités par le manque de moyens matériels.

80. Le Ministère de la Santé avec l'aide de plusieurs donateurs et de l'UNDRO a commencé en 1984 la mise en place de Centres d'Alimentation Communautaire (CAC). Ces CAC visent la réhabilitation nutritionnelle d'enfants mal nourris, de la naissance à cinq ans. L'opération vient juste de démarrer, mais il semble que les CAC aient des problèmes de logistique qui rendent l'approvisionnement en vivres incertain. Si la création des CAC est une initiative louable, on ne peut s'empêcher de formuler certains doutes sur leur avenir. Il est peu probable que ces centres deviennent autonomes dans un futur proche car il est douteux que chaque communauté fournisse gratuitement le CAC de sa zone en légumes, en lait et en beurre comme il est prévu de le faire. En effet, la sécheresse a fortement réduit la production agricole et le cheptel, en même temps qu'elle a provoqué une hausse des prix. Il faudra aussi couvrir les charges de fonctionnement des CAC, mais jusqu'à présent on ignore comment cela se fera exactement.

81. f) La forme de l'aide alimentaire. L'aide alimentaire a un impact important sur les habitudes alimentaires puisqu'elle représente une source majeure de l'alimentation mauritanienne. Or, 90% de l'aide est fournie en blé, céréale qui n'est pratiquement pas produite en Mauritanie (40). On assiste peu à peu à une transformation des habitudes alimentaires en faveur du blé, sauf dans les régions du Gorgol et du Guidimaka. Cette évolution crée à terme le danger d'une dépendance vis-à-vis de cette céréale. Le sorgho qui ne représente que 10% de l'aide en céréales n'est pas sujet à la même critique car il constitue une partie importante de la production locale. Cependant, le sorgho rouge importé est, de beaucoup, moins apprécié que le sorgho ou le mil local.

82. L'idéal serait de pouvoir importer du mil, similaire au mil local. Cette proposition se heurte à deux problèmes. D'une part, il n'existe pas de marché mondial pour le mil. Les seuls pays producteurs sont les pays voisins de la Mauritanie qui souffrent des mêmes problèmes de sécheresse et donc n'ont pas de surplus exportables. D'autre part, les pays donateurs cherchent aussi à se débarasser de leurs surplus céréaliers en accordant de l'aide alimentaire. Or, ces surplus sont avant tout constitués de blé. Il n'existe donc pas de solution simple à ce problème. Le mieux est sans doute d'essayer de minimiser la part du blé et de maximiser la part du sorgho.

#### 4. Les rôles souhaitables de l'Etat et du secteur privé

83. Jusqu'au début des années 1970, le secteur privé était responsable de la commercialisation de la majeure partie des céréales. La sécheresse a entraîné une augmentation de la part des céréales importées et avec elle un accroissement du rôle de l'Etat. Le secteur privé est en grande partie responsable de la commercialisation des céréales locales, mais celles-ci ont beaucoup diminué avec la sécheresse. La distribution du riz brisé importé est confiée à un certain nombre de commerçants agréés par la CGEM. L'importation de la farine de blé est assurée par un groupe privé. L'aide alimentaire est transportée en grande partie par des sociétés privées. Ce secteur transforme aussi en farine, le blé obtenu au titre de l'aide.

84. Le secteur privé est donc un acteur important dans la commercialisation des céréales. Il joue un rôle très utile car il est le seul à offrir du crédit au consommateur et au producteur, à vendre au détail et à transformer le grain en farine. Par opposition, le consommateur qui s'adresse au CSA doit payer comptant une quantité minimum de 50 kilos de grains.

85. Il serait souhaitable que le secteur privé joue un rôle encore plus important, en particulier dans la distribution de l'aide alimentaire. Il n'y a pas de raison pour qu'un système de distribution similaire à celui du riz importé ne puisse pas être mis en place pour l'aide vendue, voire même un système plus ouvert et concurrentiel. Comme la SONIMEX, le CSA pourrait vendre l'aide aux commerçants privés, à charge pour eux de la revendre au consommateur.

86. Certains ne manqueront pas d'avancer les dangers de spéculation et de hausse injustifiable des prix au consommateur qui ne manqueraient pas d'arriver, selon eux, si l'on accroît le rôle du secteur privé. Cette attitude semble refléter la peur que les marchés privés ne soient pas concurrentiels et que les commerçants exploitent les producteurs et les consommateurs.

87. La justification de cette peur n'est pas facile à évaluer à cause du manque d'information. Remarquons tout d'abord que l'expérience de la commercialisation du riz importé en Mauritanie suggère que les dangers de situation d'oligopole (41), de "spéculation" et de hausse artificielle de prix sont minimes. Le système proposé ne semble donc pas être trop irréaliste. De plus, une étude récente de la SONED sur la commercialisation des céréales au Sénégal, pays voisin de la Mauritanie, apporte un éclairage intéressant. Elle a trouvé que : les marges bénéficiaires des commerçants varieraient de 11 à 17% en moyenne selon le type de commerçant ; et que les stocks détenus par les commerçants sont très faibles, en général de l'ordre de quelques jours de vente

(42). Enfin, une étude de l'USAID estime que les prix des transporteurs privés sont environ 40% moins élevés que les coûts de transport par le CSA (43).

88. Ces données empiriques ne confirment pas l'hypothèse d'un commerçant parasite spéculateur. Elles semblent plutôt décrire un opérateur économique concurrentiel qui alloue ses ressources limitées de manière efficace. Au contraire des sociétés parapubliques ou publiques, le commerçant privé doit faire un profit pour survivre et ne peut pas compter sur le filet de sécurité de l'aide étrangère. Le commerçant privé est plus flexible et rapide dans ses décisions. En fait, nombreux sont les commerçants à temps partiel qui ont une autre activité (paysan, ménagère, conducteur de taxi ou de camion, fonctionnaire, etc).

89. Ces arguments en faveur du commerce privé ne signifient pas que l'Etat ne doive jamais intervenir dans la commercialisation. L'Etat cherchera toujours à assurer l'approvisionnement adéquat en vivres de toute la population. Mais néanmoins, un effort gouvernemental pour promouvoir le développement d'un secteur privé concurrentiel et dynamique est clairement désirable. Il pourrait le faire en reconnaissant un rôle accru au secteur privé dans la commercialisation des céréales, en particulier de l'aide vendue ; en améliorant la collecte et la diffusion de l'information sur les récoltes et les prix sur les différents marchés ; en faisant la promotion d'un système unique de normes de qualité et de poids et mesures ; en améliorant l'infrastructure routière pour désenclaver certaines parties du pays et créer un marché intégré ; en diminuant les contraintes qui freinent la production et la commercialisation par un effort de recherche et de formation et par un système de crédit ouvert à tous les opérateurs de la filière céréalière.

#### E. La stabilisation des prix au producteur et au consommateur

90. Le gouvernement a depuis longtemps cherché à stabiliser les prix au producteur et au consommateur par la fixation de prix officiels. Le premier objectif poursuivi est la réduction de l'incertitude des opérateurs économiques afin de faciliter leur planification et leur prise de décision. Cependant, la fixation de prix officiels n'aboutit pas forcément en pratique à une réduction de l'incertitude. En effet, les prix officiels sont dans une large mesure le résultat de considérations politiques et sont donc largement imprévisibles. Paradoxalement, il est plus facile d'estimer quel sera le niveau des prix sur le marché car ces prix obéissent aux lois de l'offre et de la demande. Si la récolte est bonne, les agents économiques savent que les prix du marché seront bas et inversement si la récolte est mauvaise, les agents économiques s'attendent à des prix élevés sur les marchés. De plus, il est douteux que le gouvernement ait la capacité de stockage et les moyens financiers pour acheter assez de grain et être en mesure d'imposer les prix plafonds ou planchers.

91. Le deuxième objectif de la stabilisation des prix est de garantir un prix rémunérateur au paysan pour les céréales commercialisées. Néanmoins, comme beaucoup d'économistes l'ont fait remarquer, le paysan n'est pas vraiment intéressé par un prix stable, mais plutôt par un revenu stable. Or, un prix fixe au producteur peut destabiliser son revenu car le même prix est payé quelque soit la quantité récoltée. Par contre, un prix variable -- élevé lorsque la récolte est mauvaise et bas lorsque la récolte est bonne -- stabilise le revenu du producteur.

92. Le troisième objectif de la stabilisation des prix est de maintenir un prix des céréales abordable pour le consommateur. Autrement, celui-ci verrait son revenu réel diminuer en cas de hausse de prix et la possibilité de troubles sociaux ne saurait être exclue.

93. Finalement, l'Etat cherche à éviter toute "action spéculative" par les commerçants. Ce qu'il entend exactement par là n'est pas toujours clair. Il semble que l'"action spéculative" veuille dire fluctuation "excessive" des prix. Néanmoins, une certaine flexibilité des prix est nécessaire pour couvrir les coûts de stockage et de transport, autrement aucun commerçant n'a intérêt à stocker ou à transporter des céréales. Le stockage spéculatif peut être évité par une plus grande concurrence et ne semble pas être vérifié empiriquement de manière générale (44).

94. L'Etat a essayé de stabiliser les prix au producteur en intervenant dans la commercialisation primaire des céréales. La majeure partie du riz paddy commercialisé a été achetée au prix officiel par la SONADER de 1976 à 1980, par l'OMC en 1981 et par le CSA depuis 1982. Par contre, l'OMC puis le CSA n'ont jamais été en mesure d'imposer le prix officiel au producteur pour le mil à l'aide d'un stock régulateur.

95. Deux facteurs expliquent cet échec. Le premier est le manque de moyens de l'OMC pour mener à bien une campagne d'achat au producteur. Mais ce problème a été résolu avec la mise en place d'un programme de stabilisation des prix par le gouvernement et le PAM. Ce programme dont l'exécution a commencé en 1981/82 comprend la fourniture de 8 000 tonnes de blé par an, pendant une période de trois ans, destinées à la vente. Les fonds de contrepartie générés par la vente de ce blé étaient supposés financer l'achat de céréales locales. Malheureusement, un deuxième facteur a empêché la réalisation de cet objectif. La sécheresse a réduit fortement la production commercialisée et le prix du marché est resté au-dessus du prix officiel au producteur. Du coup, le CSA n'a pas pu acheter de mil, et le bureau du PAM à Nouakchott a proposé d'utiliser les fonds de contrepartie pour constituer un stock régulateur de mil et de sorgho importé.

96. Même si la production redevenait normale, il n'est pas évident que la stabilisation des prix au producteur serait un objectif facile à réaliser. Elle exigerait beaucoup de ressources financières pour pouvoir faire face aux grosses variations des quantités commercialisées d'une année à l'autre. Et une succession de bonnes ou de mauvaises années demanderait une capacité de stockage énorme et donc coûteuse. Un programme de stabilisation efficace des prix reviendrait aussi extrêmement cher pour le CAA qui devrait intervenir à l'achat à tout moment dans tout le territoire.

97. La relative stabilité intra-annuelle des prix au consommateur vient de ce que les importations commerciales et l'aide alimentaire sont vendues au prix officiel. Puisque le consommateur a quasiment toujours la possibilité de s'approvisionner en riz, blé et sorgho à un prix fixe, les prix du mil et du sorgho local sont aussi indirectement stabilisés (45).

#### F. La politique de stockage

98. La politique menée cherche à augmenter la capacité de stockage. La capacité de stockage public est passée de 16 000 tonnes en 1976 à 52 000 tonnes

en 1980 et 104 000 tonnes en 1984, dont environ 30 000 à l'air libre (46). Cet accroissement a été rendu possible en grande partie grâce à des financements de la Banque Africaine de Développement et des Pays-Bas. En plus, il existe une grosse capacité de stockage privé relativement mal connue. En effet, comme la plus grande partie de la production de céréales locales est auto-consommée ou échangée au niveau du village, la plupart des céréales sont stockées par les producteurs eux-mêmes. Ces stocks traditionnels sont particulièrement importants chez les Soninké du Guidimaka qui essaient de garder en réserve de quoi manger pendant au moins une année. Enfin, les commerçants disposent d'une certaine capacité de stockage.

99. Cette capacité est largement suffisante si l'on en regarde l'utilisation actuelle ou souhaitable. Actuellement, les stocks sont bien en dessous de la capacité de stockage. Le CSA avait en stock 24 500 tonnes de céréales en avril 1984 et 20 000 tonnes en juin 1984. Les stocks des commerçants semblent également de taille réduite. D'une part, leurs ressources financières sont limitées. D'autre part, la fixation des prix des céréales importées à un niveau constant dans le temps tend à supprimer la motivation du commerçant pour stocker.

100. On distingue traditionnellement trois types de stocks : les stocks de régulation cherchant à stabiliser les prix au producteur et au consommateur, les stocks de sécurité visant à éviter une rupture d'approvisionnement en cas de catastrophe et les stocks opérationnels qui servent à une meilleure distribution des flux de céréales dans l'espace et dans le temps. En 1981, la FAO a proposé comme objectifs un stock régulateur de 10 000 tonnes, un stock de sécurité de 30 000 tonnes et un stock opérationnel de 12 000 tonnes (47). La capacité actuelle est largement suffisante pour satisfaire ces objectifs.

101. Dans la partie précédente de cette étude, nous avons conclu qu'un stock régulateur pouvait être désirable pour éviter de trop grandes fluctuations des prix au producteur et surtout au consommateur, mais coûterait très cher. La recommandation en faveur d'un important stock de sécurité alimentaire peut aussi être sérieusement mise en doute. D'une part, la situation côtière de la Mauritanie permet un acheminement relativement rapide de nourriture de l'extérieur en cas de crise, surtout si le port en eau profonde de Nouakchott est ouvert. D'autre part, la sécheresse est devenue une donnée structurelle qui implique l'utilisation des stocks existants sur une base quotidienne. Ceci explique pourquoi un stock de sécurité n'a jamais pu être constitué en Mauritanie malgré l'aide allemande. A peine constitué, le "stock de sécurité" a été écoulé pour satisfaire des besoins urgents en vivres.

102. On a souvent tendance à exagérer la place à accorder à la construction de nouvelles capacités de stockage au niveau national dans une stratégie de sécurité alimentaire. Ceci vient de sa relative facilité de réalisation et de son caractère visible. Cependant, les stocks au niveau local sont souvent plus importants pour la sécurité alimentaire car ils sont déjà en place. Les stocks nationaux peuvent aussi être remplacés par une réserve financière de secours qui est plus souple et rapporte des intérêts au lieu de coûter de l'argent. D'autres mesures peuvent aussi contribuer à la sécurité alimentaire telles que la conclusion de contrats de livraison de riz pour une longue durée et bien sûr, à long terme, le développement des cultures irriguées.

103. Un stock opérationnel adéquat est ce dont la Mauritanie a le plus besoin. Ce stock permet une meilleure répartition des flux de céréales dans le

temps et dans l'espace. Il contribue à la création d'un marché homogène où les différences de prix pour une céréale donnée entre deux endroits ou entre deux dates correspondent seulement au coût de transport ou au coût de stockage -- ce qui n'est pas toujours le cas actuellement (48).

104. En résumé, la capacité actuelle de stockage devrait permettre de répondre sans problème aux besoins. Plutôt que d'augmenter encore cette capacité et donc les coûts d'investissement et les charges récurrentes, le gouvernement devrait chercher à améliorer l'utilisation de la capacité existante.

#### G. La politique des prix à la consommation

##### 1. La question du niveau des prix au consommateur des céréales importées

105. a) Bas prix au consommateur dans le passé. L'analyse de cette question est très liée au débat sur le degré d'auto-suffisance alimentaire souhaitable pour la Mauritanie. La stratégie de développement a été longtemps basée sur l'avantage comparé de la Mauritanie dans l'exploitation et l'exportation des mines de fer et de cuivre, ainsi que dans l'élevage. En contrepartie, ce pays importait du riz brisé asiatique à bon marché. Le prix de revient du riz importé a toujours été inférieur au prix de revient du riz produit localement (49). De plus, la sécheresse a raréfié le mil qui est devenu une céréale de luxe et se vend bien plus cher que le riz brisé (50).

106. Enfin, le prix des céréales au consommateur a été fixé à un niveau beaucoup plus bas que leur prix de revient. Le prix du riz local et importé a bénéficié d'une subvention (51). Environ 20% de l'aide alimentaire a été distribuée gratuitement (52) et le reste vendu bien en dessous du prix mondial (Tableau 5) (53). D'une manière générale, les prix officiels au consommateur n'ont pas suivi l'évolution des prix mondiaux (Graphiques 4 à 6).

107. b) Facteurs favorisant une hausse des prix des céréales importées. Cette stratégie a été remise en cause par plusieurs facteurs. Premièrement, elle suppose une augmentation considérable de la disponibilité en devises alors que la probabilité d'une telle augmentation est presque nulle. En effet, le marché mondial du minerai de fer subit les répercussions de la crise de la sidérurgie. Le projet des Guelbs doit prendre la relève des mines exploitées jusqu'à présent et en voie d'épuisement. Mais ce projet coûte extrêmement cher en investissement et en devises car le minerai des Guelbs est plus difficile à exploiter et requiert un équipement importé sophistiqué.

108. Le secteur de la pêche représente le principal espoir de la Mauritanie comme source de devises. Mais une bonne partie des revenus de ce secteur revient à des compagnies de pêche étrangères. De plus, la prise ne peut continuer à augmenter beaucoup sous peine d'une destruction des ressources halieutiques. Le potentiel touristique de la Mauritanie n'est pas très grand et son développement nécessiterait d'importants investissements en infrastructure routière et hôtelière.

109. Par contre, les besoins alimentaires augmentent sous la pression de la croissance démographique d'environ 2,4% par an. Etant donné la faiblesse actuelle de la production, ces besoins ne peuvent être satisfaits qu'avec une croissance des importations alimentaires.

110. Entre des sources actuelles et potentielles de devises en stagnation et des besoins en devises en forte croissance, la marge de manœuvre du gouvernement se réduit peu à peu et l'accroissement de l'aide alimentaire devient inévitable. Une hausse des prix au consommateur des céréales importées permettrait peut-être de favoriser l'augmentation de la production locale et de sortir ce pays de l'impasse dans laquelle il se trouve.

111. Cependant, il n'est pas évident qu'une stratégie visant une plus grande auto-suffisance alimentaire économiserait beaucoup de devises. Rappelons qu'une augmentation de la production en Mauritanie passe par le développement des cultures irriguées. Certes, l'accroissement de la production de riz en cultures irriguées permettrait de diminuer les importations de riz brisé et donc le montant de la facture en devises. Mais développer les cultures irriguées exigerait aussi des sorties de devises pour acheter l'équipement agricole, les engrains, les pesticides, le pétrole et payer une partie de l'assistance technique étrangère.

112. Un deuxième facteur a remis en cause la stratégie de développement : le facteur emploi. Les secteurs économiques mentionnés plus haut ne représentent pas un potentiel d'emploi important soit par leur nature intensive en capital (les mines et la pêche), soit par leur faible développement en Mauritanie (le tourisme). L'élevage, activité traditionnelle des Maures, a été très touché par la sécheresse (54). Ceci a entraîné un mouvement massif de sédentarisation et d'urbanisation des populations nomades. Une partie d'entre eux a dû se convertir à l'agriculture pour arriver à se nourrir.

113. Les facteurs devises et emploi poussent donc en faveur du développement de la production locale. Mais la production ne peut se développer que s'il y a une demande pour les céréales locales. Une hausse des prix au consommateur des céréales importées est nécessaire pour stimuler la demande pour les céréales locales. Cette hausse freinerait aussi la modification des habitudes alimentaires en faveur des céréales importées. De plus, une telle hausse favoriserait l'augmentation de fonds de contrepartie générés par la vente de l'aide alimentaire. Ces fonds pourraient être utilisés pour desserrer les contraintes financières qui empêchent une hausse de la production locale.

114. Une augmentation des prix des céréales importées peut aussi assurer l'équilibre financier de la filière riz. Les prix actuels au consommateur du riz impliquent une perte cumulée de 7,2 à 15,8 UM par kilo pour l'ensemble de la filière riz local en 1985 (55). Cette perte est à la charge :

- i) du producteur et de la SONADER (56) ;
- ii) du CSA qui couvre son déficit avec les fonds de contrepartie de l'aide alimentaire (57) ;
- iii) de la SONIMEX qui couvre son déficit avec les bénéfices réalisés sur l'importation du thé et du sucre (58). La SONIMEX supporte également une perte sur le prix du riz importé (59).

115. Une hausse du prix des céréales importées réduirait l'intérêt de revendre les céréales du CSA sur le marché. En effet, on trouve sur la plupart des marchés du sorgho et du blé d'aide vendus à des prix supérieurs aux prix officiels du CSA (60) bien que ce soit interdit (Graphiques 7 et 8).

116. Une hausse contribuerait aussi à supprimer les fuites de céréales vers les pays voisins. Bien que mal connues, les exportations clandestines de blé vers le Sénégal, et surtout le Mali, semblent être non négligeables. Le prix du blé au Mali est proche du double du prix en Mauritanie (61). Il existe une limite d'une tonne par achat de céréales fait au CSA, mais il n'y a pas de limite sur le nombre d'achats. Le chef de centre CSA est autorisé à refuser une vente, s'il estime que les céréales ne vont pas être consommées par l'acheteur, mais revendues. Cependant, il lui est difficile de savoir exactement où va chaque kilo de céréales. Quant aux douanes, elles ne peuvent pas surveiller jour et nuit l'étendue des frontières.

117. Une autre raison en faveur d'une hausse des prix des céréales importées est la volonté de rétablir la vérité des prix afin de promouvoir une allocation efficace des ressources. Il est normal qu'une partie de l'aide soit délivrée gratuitement à des indigents, mais il est anormal que la grande majorité de la population ait en permanence accès à des vivres à un prix inférieur à leur coût d'opportunité à long terme. Pour le blé, le coût d'opportunité est le prix international puisque cette céréale n'est pratiquement pas produite en Mauritanie. Le coût moyen du blé importé va probablement varier à l'avenir entre 18 et 27 UM le kilo à Nouakchott et entre 23 et 32,5 UM en province (62). A la suite des fortes augmentations de prix de février 1985, les nouveaux prix de vente du blé d'aide sont de 22,5 UM par kilo à Nouakchott et 21,5 UM en province (63). On peut donc considérer que le prix de vente du blé en province reste encore en dessous du prix mondial prévisible.

118. Le coût moyen du sorgho importé va probablement varier à l'avenir entre 22 et 35 UM par kilo à Nouakchott et entre 27 et 41 UM en province. Le prix de vente du sorgho d'aide de 22,5 UM par kilo à Nouakchott est tout juste à parité avec le prix mondial. De même que pour le blé, le prix de vente du sorgho en province de 21,5 UM par kilo reste en dessous du prix mondial.

119. Le coût moyen du riz importé va probablement varier à l'avenir entre 22,5 et 51 UM par kilo à Nouakchott et entre 28 et 57 UM en province. Le prix de vente du riz brisé de 28 UM à Nouakchott et 31 UM en province peut être considéré comme à parité avec le prix mondial.

120. Une politique de prix artificiellement bas à la consommation est dangereuse car elle cache les réalités du pays et renforce la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire. Il est difficile d'imaginer que les donateurs vont continuer sans fin à assurer la survie de la Mauritanie sans espoir d'amélioration de la situation alimentaire. La récente hausse de prix de février 1985 a été l'occasion de signaler à tout le monde que la situation actuelle n'était pas saine ni viable économiquement à long terme.

121. Rétablir la vérité des prix devrait aussi permettre au secteur privé d'assurer un rôle grandissant dans les importations commerciales. Cette opération redeviendrait rentable avec la suppression de la subvention sur le prix du riz accordée par la SONIMEX.

122. Le dernier effet d'une hausse des prix au consommateur des céréales importées est d'augmenter les ressources du Trésor Public. Prenons l'exemple de la hausse du prix au consommateur du riz brisé de septembre 1983. Certes la Banque Mondiale a fait pression en faveur de cette hausse, et l'augmentation du prix du riz brisé au Sénégal en août 1983 (de 105 à 130 FCA par kilo) a aussi joué dans la décision. Mais la raison principale de cette hausse de prix

demeure la volonté d'accroître les recettes publiques par l'imposition d'une taxe à la consommation de 5 UM par kilo.

123. Tous ces facteurs ont poussé le PAM et l'agence USAID à entamer des discussions, au sujet d'une hausse du prix de l'aide alimentaire vendue, avec le gouvernement mauritanien en 1981. En échange d'un engagement du PAM et de l'USAID à fournir des quantités importantes d'aide alimentaire pendant plusieurs années, le gouvernement a accepté en 1982 tout d'abord d'accroître le prix de l'aide vendue par le CAA de 8 à 13 UM par kilo en province et de 10 à 14 UM par kilo à Nouakchott. Ensuite, il s'est aussi engagé à augmenter progressivement le prix de l'aide pour atteindre 23 UM par kilo en 1987, soit le coût d'opportunité international estimé en 1983. Des négociations ont aussi eu lieu entre le gouvernement, le FMI et la Banque Mondiale pour relever le prix du riz au niveau du coût d'opportunité international.

124. Ces négociations ont abouti après quelques hésitations de la part du gouvernement à des hausses importantes de prix à l'automne 1983 et en février 1985 (64). Cependant, il faut noter que ces hausses découlent plus de la politique fiscale que de la politique alimentaire. En effet, l'impératif essentiel du gouvernement était d'aider le Trésor à faire face aux difficultés des finances publiques (65). De plus, des hausses significatives des prix aux consommateurs étaient exigées par le FMI pour continuer son soutien financier à la Mauritanie.

125. c) Les arguments contre une hausse des prix au consommateur des céréales importées. Une hausse de prix était souhaitable pour plusieurs raisons, indiquées précédemment. Néanmoins, l'ampleur des dernières hausses peut avoir des conséquences néfastes sur le revenu réel de la population déjà éprouvée par la sécheresse (66). La FAO a estimé la population en état d'indigence, à un tiers de la population totale en 1981/82, et à deux tiers en 1983/84. Le gouvernement a estimé la proportion d'indigents dans chaque zone administrative ; elle varie de 90% dans le nord (Adrar, Inchiri, Tagant) à 20-25% dans le sud (Gorgol, Guidimaka) (67). Des enquêtes nutritionnelles ont révélé de nombreux cas de malnutrition, en particulier chez les enfants (68).

126. Or, il n'existe pas d'alternative idéale à la distribution gratuite ou à bas prix d'aide alimentaire pour aider les indigents. La première alternative serait un supplément de revenus versé aux vrais indigents. Mais cette proposition serait très difficile à réaliser en pratique.

127. Une autre alternative serait les projets "vivres contre travail". Ces projets évitent l'illusion de la facilité de l'aide gratuite en réclamant une contrepartie en travail. De plus, ils augmentent à la fois l'offre et la demande de céréales. L'offre est augmentée par la distribution d'une quantité de vivres plus grande qu'en l'absence d'un tel programme. Le versement d'un salaire en nature comme paiement du travail effectué sert à stimuler la demande. Enfin, ces projets peuvent contribuer au développement du pays.

128. Cependant, il n'est pas facile de trouver des projets productifs utilisant beaucoup de main-d'œuvre et n'exigeant pas beaucoup de coûts complémentaires. Ces projets nécessitent souvent une administration assez lourde entre autre chose pour s'assurer que ceux qui reçoivent les vivres soient bien ceux qui travaillent. De plus, souvent une partie du salaire doit être versée en argent pour intéresser les travailleurs. Il n'est guère

surprenant, alors, que les exemples de réussite de projets "vivres contre travail" soient rares.

129. Une hausse des prix au consommateur des céréales importées peut aussi avoir un effet négatif sur la distribution du revenu. Certes, la hausse des prix bénéficierait aux producteurs disposant d'un surplus de céréales. Mais le nombre de ces producteurs risque d'être très réduit. Avec la sécheresse, une bonne partie des paysans est devenue acheteuse nette de céréales. Une hausse des prix transfèrerait alors des revenus de la majorité de la population rurale à une minorité de paysans qui possèdent toujours des surplus commercialisables. Le résultat serait d'accentuer l'inégalité de revenus.

130. Une hausse des prix au consommateur des céréales obtenues au titre de l'aide pourrait aussi paradoxalement réduire le volume des fonds de contrepartie. Si la hausse de prix entraînait une forte diminution des ventes et une augmentation correspondante de la distribution d'aide gratuite, l'effet quantité dominerait l'effet prix et la masse totale des fonds de contrepartie diminuerait. Moins de fonds seraient alors disponibles pour le Trésor public.

131. L'effet d'une hausse de prix sur la quantité d'aide vendue est difficile à estimer. Une partie importante de la population est déjà au niveau minimum de consommation nécessaire pour éviter la malnutrition. Sans produits disponibles de substitution à prix plus bas, la population devrait chercher à augmenter ses sources de revenu pour maintenir ce niveau minimum de consommation. L'impact d'une hausse de prix sur la quantité d'aide vendue serait alors faible et le volume des fonds de contrepartie pourrait soit rester identique soit même augmenter.

132. L'expérience de hausse de prix qu'a connue la Mauritanie est trop limitée pour soutenir cette hypothèse. L'augmentation d'un ouguiya du prix de vente du blé et du sorgho d'aide en novembre 1983 n'a pas réduit les ventes d'aide (69), mais il faut dire que cette hausse était limitée et en grande partie compensée par l'inflation. La forte hausse de prix du riz brisé de 29,4% à Nouakchott et de 19% en province en septembre 1983 a entraîné une baisse de 8% de la consommation de riz (70).

133. Si un changement de prix relatif stimule la demande de céréales locales, il est peu probable que la production puisse augmenter de manière similaire car l'élasticité du prix de l'offre de céréales locales est très faible. Cependant, une hausse de prix pourrait indirectement favoriser la production si le volume des fonds de contrepartie augmentait. Si les fonds supplémentaires étaient utilisés à des projets productifs, la production de céréales locales pourrait croître.

134. d) La distribution gratuite de l'aide alimentaire. Il existe donc une série de raisons pour lesquelles le gouvernement a maintenu la distribution gratuite d'une partie de l'aide alimentaire et limité pendant longtemps la hausse du prix de l'aide vendue. Remarquons cependant que la part de l'aide distribuée gratuitement dans l'aide totale est faible -- 16,4% en 1983 et 23,6% en 1984 (71). Cette part semble d'ailleurs plus faible que ce qui était prévu selon les arrangements avec les donateurs, soit 53,8% pour 1984 (72). Ceci pourrait refléter la volonté de générer davantage de fonds de contrepartie pour couvrir les coûts de transport de l'aide et augmenter les ressources publiques très limitées.

135. L'aide alimentaire gratuite est distribuée de diverses façons. Dans chaque département existe une liste de personnes dénuées de toute ressource, souvent des personnes âgées ou infirmes. Ce nombre réduit de personnes reçoit de l'aide alimentaire gratuite régulièrement. Ensuite, une liste d'indigents a été établie avec l'appui des SEM (73). Cette liste regroupait environ 64% de la population en 1983/84 à qui était distribuée gratuitement de l'aide sous le contrôle des Commissions départementales dirigées par les préfets. Enfin, le PAM et des organisations de secours non gouvernementales donnent des vivres à des centres scolaires, à des centres de promotion féminine, etc.

136. Toutes les régions ne reçoivent pas la même quantité d'aide gratuite par habitant. Les régions du nord (Adrar, Tagant) et du sud-ouest (Trarza) en bénéficient beaucoup ; les régions de l'extrême sud (Gorgol, Guidimaka) en reçoivent peu. Cette différence s'explique en partie par la différence de l'état d'indigence suivant les régions (74).

137. En résumé, la politique de hausse des prix des céréales importées est difficile à évaluer. Ceci tient à la nature complexe des effets directs et indirects de la politique des prix et au manque d'information. Les conclusions générales sont les suivantes :

- i) le prix du riz au consommateur est à un niveau acceptable -- proche du coût d'opportunité international ;
- ii) le prix au consommateur du blé et du sorgho d'aide à Nouakchott est à un niveau acceptable proche du coût d'opportunité international ;
- iii) le prix au consommateur du blé et du sorgho d'aide en province pourrait être légèrement augmenté pour se rapprocher du coût d'opportunité international ;
- iv) à l'avenir les hausses de prix devraient être plus progressives que celles de février 1985 pour donner le temps aux agents économiques d'ajuster leurs revenus et leur consommation (75).

## 2. La question des prix relatifs au consommateur

138. Outre la question de l'opportunité d'une hausse de prix au consommateur des céréales importées qui vient d'être discutée, il existe une deuxième question concernant la politique des prix. Il s'agit du niveau relatif des prix des différentes céréales dans différentes régions.

139. Tout d'abord, il est anormal que le blé d'aide soit vendu au même prix que le sorgho d'aide. Le coût d'opportunité international semble plus élevé pour le sorgho que pour le blé (76), mais le blé n'est pratiquement pas produit en Mauritanie. Sa consommation devrait donc être défavorisée par rapport à celle du sorgho pour freiner le changement des habitudes alimentaires.

140. Ensuite, le prix des céréales en province est artificiellement bas par rapport à celui en vigueur à Nouakchott. Le blé et le sorgho d'aide sont vendus un ouguiya de moins en province qu'à Nouakchott, soit une subvention d'environ 6,5 ouguiyas par rapport au prix de Nouakchott. Le prix du riz brisé de province est seulement plus élevé de trois ouguiyas que celui de Nouakchott, soit une subvention de 2,5 ouguiyas par rapport au prix dans la capitale (77).

141. Ces mesures visent à décourager l'exode rural, ce qui représente un objectif très souhaitable en soi. Nouakchott a connu un des taux de croissance urbaine les plus rapides en Afrique, passant de quelques habitants en 1960 au moment de l'indépendance à 12 000 habitants en 1964, 135 000 en 1976 et 378 000 en 1982 (78). Cependant, une forte subvention sur les prix des céréales en province pour freiner l'exode rural semble être une mauvaise solution pour régler ce problème :

- i) elle est très coûteuse. En 1983, ces subventions ont représenté 438,3 millions d'UM pour l'aide alimentaire (79) et 18,5 millions d'UM pour le riz brisé (80), soit un total de 456,8 millions d'UM ou 8,1% du déficit du budget de l'Etat (81) ;
- ii) cette subvention ne semble pas être un moyen très efficace de dissuader la population rurale d'émigrer vers les villes. D'une part, la plupart des paysans rencontrés pendant la mission ne connaissaient pas les prix des céréales au consommateur à Nouakchott, même approximativement. D'autre part, même si certains d'entre eux savent que les prix à Nouakchott sont plus élevés qu'en province, ce facteur apparaît secondaire dans la décision d'émigrer ou non. Le facteur clé est la disponibilité de l'aide alimentaire. Or celle-ci, malgré les efforts notables du CSA, reste meilleure en ville qu'à la campagne.

142. D'autres raisons favorisent aussi l'exode rural. Les possibilités de trouver un travail sont plus élevées en ville. Il semble aussi que certains paysans se soient enrichis en venant à Nouakchott en obtenant gratuitement une parcelle à titre d'indigent et en la revendant illégalement ensuite.

#### H. La politique des fonds de contrepartie

143. Avec l'accroissement de l'aide alimentaire au cours des dernières années et l'augmentation du prix de l'aide vendue, le volume des fonds de contrepartie générés par la vente de l'aide alimentaire a fortement augmenté. Il a été de 996 millions d'UM en 1983 et est estimé à plus de 1 700 millions d'UM en 1984 (82), soit 17,6% du déficit public en 1983 et 30% environ du déficit public en 1984 (83).

144. Une telle masse financière représente un instrument de politique à la disposition des pouvoirs publics pour favoriser le développement rural. Cependant, des problèmes dans la mobilisation et l'utilisation de ces fonds n'ont pas permis d'obtenir l'impact maximum de ces ressources.

145. Il y a d'abord des problèmes d'ordre administratif. Jusqu'en 1983, les fonds de contrepartie étaient transférés du point de vente à Nouakchott par les systèmes bancaire et postal. Cet arrangement ne marchait pas très bien à cause du nombre réduit de succursales bancaires et de la lenteur du système postal. Depuis janvier 1983, les fonds sont envoyés par les centres CSA au perceleur, représentant local du Trésor public qui se charge de faire acheminer les fonds jusqu'à Nouakchott.

146. Ce système fonctionne mieux que le précédent, mais il semble que le CSA ait des difficultés à obtenir la disposition des fonds du Trésor public. Il existe souvent un délai de plusieurs mois entre le moment de la vente de l'aide et le moment où les fonds de contrepartie générés par cette vente sont

effectivement disponibles pour être utilisés. Ce délai est particulièrement élevé lorsque les fonds ne sont pas versés à un compte spécial conjoint donateurs-CSA, mais restent au Trésor. Ceci est le cas de tous les donateurs sauf l'USAID, le PAM et l'Allemagne Fédérale qui disposent d'un tel compte.

147. L'utilisation de ces fonds de contrepartie pose d'autres problèmes. Tout d'abord, les frais de transport de l'aide absorbent une partie importante de ces fonds (environ 40% en 1983), ce qui limite le montant disponible pour des opérations de développement. Ensuite, leur utilisation prévue selon l'accord entre le donateur et le CSA n'est pas toujours possible. Par exemple, les fonds de contrepartie générés par l'aide vendue du PAM devaient servir à l'achat de céréales sur le marché local, mais la sécheresse a rendu cette opération impossible en réduisant les surplus commercialisés de céréales.

148. Enfin, il faut prendre en compte, les effets macroéconomiques sur le budget et la balance des paiements. L'utilisation de ces fonds est restreinte à des projets comprenant principalement des dépenses en monnaie locale. Et l'impact budgétaire (maintien du déficit) définit aussi une limite d'utilisation.

149. Malgré ces difficultés et ces limites, les fonds de contrepartie peuvent jouer un rôle important dans le financement de projets de développement rural. Par exemple, les fonds de contrepartie américains utilisés à la construction de routes contribuent au désenclavement des régions rurales et à la création d'un marché intégré de céréales.

#### IV. LES FACTEURS FAVORISANT OU FREINANT LES REFORMES DE POLITIQUE CEREALEIRE

150. Le gouvernement mauritanien a entrepris un certain nombre de réformes : en particulier une réforme foncière, la réduction des subventions sur les intrants agricoles, la création du CSA à la suite de la fusion de l'OMC et du CAA, et une augmentation des prix de vente de l'aide alimentaire et du riz brisé. On peut se demander quels sont les facteurs qui ont favorisé ou au contraire ont freiné ces réformes.

##### A. Les facteurs favorisant les réformes

151. Deux facteurs clés semblent avoir favorisé les réformes de politique céréalière. Le premier est paradoxalement la sécheresse. En effet, celle-ci a augmenté l'acuité des problèmes auxquels faisait face la Mauritanie et rendu inévitable des réformes. La sécheresse a fortement réduit la production agricole et décimé en partie le cheptel. L'aide alimentaire est devenue la principale source de céréales, ce qui a souligné l'urgence d'une politique

positive à cet égard. La fusion de l'OMC et du CAA au sein du CSA et la volonté de rationaliser la distribution de l'aide alimentaire reflètent cet impératif. La réforme foncière est aussi en partie une conséquence de la sécheresse. Celle-ci a poussé les éleveurs à emmener leurs troupeaux dans les zones plus fertiles du sud et même dans certains cas à se convertir à l'agriculture. Il est devenu alors nécessaire de moderniser et clarifier le droit foncier.

152. Le deuxième facteur favorisant les réformes est le changement dans l'attitude de certains donateurs. A partir du début des années 1980, ceux-ci ont entamé un dialogue avec le Gouvernement mauritanien pour négocier des changements de politique céréalière en échange d'une aide accrue. Ainsi, à partir de 1981-82, l'agence USAID et le PAM ont-ils commencé des discussions avec le gouvernement à propos du prix au consommateur de l'aide vendue. Ces discussions ont abouti à un engagement de ces deux donateurs à fournir un volume important d'aide alimentaire pendant plusieurs années en échange d'une augmentation progressive du prix de vente de l'aide jusqu'au niveau du prix mondial en 1987.

153. De même, les fortes augmentations des prix au consommateur des céréales importées sont directement le résultat des pressions exercées par le FMI en échange de la continuation de l'aide financière à la Mauritanie.

154. Les donateurs sont aussi devenus plus stricts sur l'utilisation de l'aide alimentaire en conformité avec l'accord prévu entre le donneur et le CSA. L'agence USAID, le PAM et la mission d'assistance technique allemande au CSA effectuent des contrôles à cet effet. De plus, fin août 1984, une Cellule de Suivi de l'Aide Alimentaire a été créée au niveau du PAM sur un financement néerlandais. Composée pour le moment de deux personnes, cette Cellule va suivre l'ensemble de la politique d'aide.

#### B. Les facteurs freinant les réformes

155. Le premier obstacle aux réformes vient de la complexité de la politique céréalière. Il n'existe pas de solution toute faite en matière de politique céréalière. Tout d'abord, une amélioration d'un objectif est souvent acquise au prix d'une détérioration envers un autre. D'où la nécessité de compromis qui ne satisfont vraiment personne. Par exemple, le gouvernement souhaite à la fois un prix au producteur rémunérateur pour favoriser la croissance de la production locale et un prix au consommateur abordable pour maintenir le revenu réel de la population durement éprouvée par la sécheresse. Une solution possible serait de subventionner l'un ou l'autre de ces prix, mais le gouvernement cherche aussi à restreindre les dépenses publiques. Il est impossible de satisfaire simultanément ces trois objectifs.

156. Ensuite, la réussite d'une réforme nécessite une action simultanée dans différents domaines. Une action isolée est souvent peu efficace. Par exemple, une hausse du prix au producteur des céréales ne peut pas avoir un grand impact sur la production sans un programme de crédit et un approvisionnement adéquat en intrants agricoles.

157. La réalisation de réformes est aussi retardée par le rôle de la tradition et de l'inertie sociale. Le système traditionnel de relations sociales ne constitue pas toujours un environnement propice aux réformes. Un

bon exemple est celui des cultures irriguées où la SONADER s'est heurtée à des structures foncières difficilement compatibles avec le développement de la production.

158. Le manque d'information sur la filière céréalière constitue un autre obstacle aux réformes. Beaucoup d'études ont été faites sur la Mauritanie, mais très peu contiennent une collecte de données primaires. Les données ne manquent pas, mais peu d'entre elles peuvent prétendre au titre de statistiques (84). Pour remédier à ce manque de données fiables, la FAO a démarré un projet d'assistance technique pour améliorer la collecte de données au niveau du MDR et du CSA.

159. Le manque de capacité institutionnelle et technique d'analyse des politiques céréalières constitue un autre obstacle important. Il n'existe pas en Mauritanie de groupe de personnes disposant du capital humain, technique et financier requis pour faire l'analyse des politiques céréalières alternatives. La seule analyse mauritanienne dans ce domaine est l'étude des coûts de la culture irriguée de riz, réalisée par la SONADER et reprise par le Comité National de Sécurité Alimentaire pour déterminer le prix officiel au producteur du riz paddy. La plupart des analyses de politique céréalière ont été réalisées par des missions extérieures de courte durée ou par le personnel des représentations permanentes des donateurs, suivant les besoins et sans coordination.

160. Le manque d'information et de capacité d'analyse en matière de politique céréalière a d'autres conséquences négatives. Il perpétue la mauvaise compréhension des mécanismes économiques qui régissent les marchés, et le marché céréalier en particulier. Par exemple, toute variation de prix entre la récolte et la période de soudure est interprétée comme une activité spéculative de la part des commerçants alors qu'elle peut très bien être justifiée par le coût du stockage. Il contribue aussi à l'irréalisme de certains objectifs comme l'auto-suffisance alimentaire d'ici l'an 2 000.

161. Certaines questions sont analysées dans une perspective très étroite. Par exemple, la sécurité alimentaire se trouve réduite à une question de stockage de l'aide alimentaire. Le commerce clandestin n'est pas assez pris en compte par les dirigeants responsables de la politique céréalière. Par exemple, les différences de prix entraînent des flux d'engrais et de riz du Sénégal vers la Mauritanie, de mil du Mali vers la Mauritanie, de blé de la Mauritanie vers le Sénégal et le Mali. Les programmes de réforme ne peuvent pas réussir sans une reconnaissance de l'importance cruciale de ces flux à travers les frontières, mais rares sont les programmes qui le font.

162. Quelques caractéristiques du secteur public freinent la réforme. La gestion du personnel dans le secteur public laisse à désirer. Les cadres de haut niveau passent une bonne partie de leur temps à des tâches administratives routinières, ce qui laisse peu de temps pour la planification stratégique -- surtout pour des stratégies innovatrices. En plus, la motivation du personnel est faible à cause des bas salaires, et l'avancement est basé sur l'ancienneté plutôt que sur le mérite. Les considérations politiques prédominent parfois sur la compétence professionnelle dans la nomination à des postes de direction. Les récompenses pour un travail bien accompli et les sanctions pour un travail insatisfaisant sont limitées. Enfin, la rotation rapide du personnel aussi bien mauritanien qu'expatrié limite le suivi des affaires et empêche l'accumulation de l'expérience, des personnes différentes refaisant les mêmes erreurs.

163. Les organismes publics et parapublics intervenant dans la filière céréalière sont très nombreux (85). Afin de mieux coordonner leurs activités, le gouvernement a pris l'heureuse initiative de créer des structures de coordination. Cependant, ces structures de coordination commencent elles aussi à être nombreuses (86), ce qui risque de compliquer inutilement le processus de décision.

164. Les préoccupations de réforme se trouvent reléguées au deuxième plan par les crises à court terme. Malgré l'existence d'un plan national de développement et d'un plan de développement des cultures irriguées de la SONADER, il ne semble pas y avoir de vision à long terme de la stratégie alimentaire. L'objectif à long terme d'auto-suffisance apparaît vague et irréaliste. La priorité en matière de politique céréalière est d'assurer un approvisionnement en aide alimentaire pour les besoins de la population à court terme.

165. Le décalage continual entre la politique officielle et la politique pratiquée est lié à cette difficulté. Le développement rural est la priorité officielle du gouvernement. Certes, cette priorité élevée est reflétée par la part grandissante du secteur rural dans le budget d'investissement qui passe de 14% (soit 42 milliards d'UM) dans le troisième plan à 29% (soit 89 milliards d'UM) dans le quatrième plan. Mais la quasi-totalité des fonds viennent de financements étrangers, soit 98% pour le troisième plan et 94% pour le quatrième plan. Pour avoir une meilleure idée de l'effort consenti par l'Etat mauritanien pour le développement rural, il vaut mieux regarder le budget de fonctionnement. Or, la part de ce budget consacrée au secteur rural n'est que de 1,3%.

166. Comme dans n'importe quel pays du monde, certaines groupes sociaux ont intérêt au maintien de la situation actuelle et sont opposés à toute réforme. Les consommateurs urbains bénéficient le plus des bas prix au consommateur. Cependant, il n'est pas évident qu'ils aient beaucoup d'influence sur le gouvernement si l'on en juge par les importantes hausses de prix en 1983 et 1985 qu'ils ont dû absorber. Les consommateurs de Nouakchott ont été particulièrement touchés par la hausse de 65% en deux ans du prix du riz brisé puisqu'ils sont les plus gros acheteurs de riz en Mauritanie (87). De plus, Nouakchott ne reçoit que 13-15% de l'aide alimentaire distribuée dans le pays bien que cette ville regroupe 21% de la population totale et 19,2% de la population indigente (88). D'une manière générale, on ne peut pas dire que l'évolution des termes de l'échange secteur rural - secteur urbain ait favorisé le secteur urbain (89).

167. Les fonctionnaires sont souvent cités comme un groupe de pression important attaché au maintien de son pouvoir d'achat. Pourtant, ce dernier s'est fortement détérioré, en particulier pour les catégories élevées. Le salaire réel des hauts fonctionnaires a baissé de 54% de 1976 à 1985, celui des fonctionnaires de catégorie inférieure de 43%. Le SMIG a diminué de 33% pendant la même période (90).

168. Certains groupes ont intérêt au maintien d'un important courant d'importations commerciales et d'aide alimentaire : les ports où sont débarquées ces céréales, le CSA et les transporteurs privés qui assurent la distribution des céréales bénéficient de l'importance actuelle des importations. Mais le principal intéressé est le Trésor public. Celui-ci perçoit des revenus appréciables sur les importations de riz brisé depuis l'imposition d'une taxe à la consommation de cinq UM par kilo en septembre

1983. Cette taxe a rapporté environ 280 millions d'UM en 1983/84 (91). Le Trésor public bénéficie aussi d'un fonds de roulement constitué à partir des fonds de contrepartie de l'aide alimentaire estimés à environ un milliard d'UM en 1983/84 (92).

169. Certains aspects de la politique des donateurs ont aussi contribué à freiner les réformes dans le passé. Tout d'abord il faut reconnaître que l'aide considérable reçue par la Mauritanie, si nécessaire soit-elle, a rendu la situation plus supportable et a permis au gouvernement d'éviter pendant un certain temps de prendre des mesures impopulaires. La Mauritanie a reçu, de 1974 à 1982, 1 398,9 millions de dollars courants (93), soit 104 dollars par an et par habitant (94) ou encore 38,4% du PNB per capita (95).

170. L'aide sans condition a pu avoir des effets retardant le processus de réforme. Ceci explique la tendance récente des donateurs de lier leur aide à l'exécution de certaines réformes précises. Le manque de contrôle de l'utilisation de l'aide, favorisé par le fait que plusieurs donateurs n'ont pas de représentation diplomatique en Mauritanie, a aussi freiné le mouvement des réformes. Enfin, même si les donateurs ont demandé des réformes dans le passé et essayé de suivre leur exécution, celles-ci n'ont pas été nécessairement dans la direction actuellement souhaitée. Ainsi, les donateurs ont-ils longtemps financé la croissance un peu anarchique de la SONADER et le développement de grands périmètres très coûteux comme celui de Foungleita.

171. Un autre obstacle aux réformes vient du manque de consensus parmi les organisations mauritanies qui peuvent avoir des intérêts différents, voire opposés. Prenons le cas du riz local. La SONADER, le CSA et la SONIMEX cherchent à minimiser leur contribution personnelle au financement du déficit de la filière riz local et les prix fixés reflètent plus le pouvoir respectif de chaque partie que les coûts économiques réels.

172. Le manque de consensus est aussi souvent présent dans les relations entre certains donateurs et le gouvernement. Par exemple, les relations parfois discordantes entre l'agence USAID et le MDR dans le passé ont limité les possibilités d'utilisation des fonds de contrepartie à des projets de développement.

173. Un dernier et important élément du climat de réforme a été la guerre avec le Front Polisario de 1974 à 1979. A cause de cette guerre, les exportations de produits miniers ont fortement chuté, contribuant aux difficultés de la balance des paiements et limitant les possibilités d'importer du matériel agricole. Les dépenses militaires ont pris le pas sur les dépenses consacrées au développement économique et social. Enfin, une bonne partie de la population active a été mobilisée sur le front, réduisant ainsi la main-d'œuvre disponible pour travailler les champs.

## V. CONCLUSION

174. La Mauritanie a entrepris un effort appréciable de réforme de la politique céréalière ces dernières années. La fusion de l'OMC et du CAA au sein du CSA, la mise en place d'un système de distribution de l'aide alimentaire évitant la famine, les augmentations des prix de l'aide alimentaire vendue et du riz importé, la réforme foncière et la restructuration de la SONADER apparaissent comme des réformes allant dans le bon sens.

175. Paradoxalement, les réformes ont été favorisées par l'environnement difficile dans lequel la Mauritanie s'est trouvée. Le Gouvernement mauritanien n'a pas eu d'autre choix que d'entreprendre des changements de politique céréalière, étant donné l'état catastrophique de l'économie et la pression croissante des donateurs. Cette pression s'est fortement accrue avec l'augmentation du volume de l'aide alimentaire qui assure la survie de la Mauritanie.

176. Cependant, certaines réformes restent àachever. En particulier, l'aide gratuite devrait être allouée selon des critères plus scientifiques de l'état d'indigence. Le secteur privé pourrait jouer un rôle plus important dans la distribution de l'aide alimentaire vendue. La gestion des fonds de contrepartie pourrait être améliorée.

177. Toute une série d'obstacles techniques, économiques, sociologiques, psychologiques et politiques ont freiné le mouvement de réforme. Certains obstacles sont inhérents au processus de réforme comme l'inertie sociale ou la nature complexe et politiquement délicate de la politique céréalière. Mais d'autres obstacles sont plus faciles à surmonter. En particulier, un effort plus systématique de recherche produirait des informations utiles pour l'analyse des effets de politiques alternatives sur les opérateurs de la filière céréalière (les producteurs, les commerçants et les consommateurs).

178. Les donateurs peuvent jouer un rôle important en aidant le gouvernement à éliminer certains de ces obstacles. En particulier, ils peuvent collaborer à l'élaboration d'une stratégie alimentaire à long terme, promouvoir le dialogue avec le gouvernement comme instrument de formation et former le capital humain nécessaire pour que le gouvernement puisse améliorer sa capacité d'analyse de politiques alternatives.

179. Il faut aussi mettre en garde contre les dangers d'une vision étroite de la politique céréalière qui privilégie les ajustements rapides des prix relatifs. La vérité des prix et le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques sont des conditions nécessaires, mais pas suffisantes d'une politique économique réussie. Il importe de s'interroger sur les réformes

institutionnelles à mettre en oeuvre. Quels rôles doivent jouer respectivement l'Etat et le secteur privé au sein de la filière céréalière ? Quel mécanisme de fixation des prix est souhaitable ? Quel système d'incitations doit-on donner aux opérateurs de la filière céréalière pour améliorer ses performances ? Répondre à ces questions nécessite une connaissance en profondeur de la théorie économique, mais également de l'environnement socio-politique de la Mauritanie. Voilà le vrai défi à relever en matière de politique céréalière !

## NOTES

1. Voir IBRD, World Development Report (Oxford University Press, 1984), Table 2, p. 220 ; Table 3, p. 222 ; Table 21, p. 258.
  2. Voir Tableau 13 en Annexe 3.
  3. A titre d'exemple, citons :
    - l'étude réalisée en 1976/77 par le CRED de l'Université du Michigan pour le compte du CILSS-Club du Sahel intitulée Commercialisation, Politique des Prix et Stockage des céréales au Sahel ;
    - les Actes du Colloque de Nouakchott organisé par le CILSS-Club du Sahel en 1979 sur la commercialisation des céréales dans les pays du Sahel ;
    - un rapport de la société allemande Agroprogress en 1978 sur la commercialisation des céréales en Mauritanie, Haute-Volta et au Niger (K.W. Gall, septembre 1978) ;
    - deux études de la FAO en 1981 sur les conditions d'amélioration de la sécurité alimentaire et sur la formulation d'une stratégie de développement du secteur rural :
    - une étude de la SCET-AGRI de 1982 financée par le Ministère français de la Coopération et du Développement sur la stratégie alimentaire de la Mauritanie (RIM, MDR, 1982b) ;
    - une étude de F. Martin en 1982 : Aide alimentaire et politique des prix céréaliers en République Islamique de Mauritanie, Université de Montréal, avril 1982.
- Le gouvernement de la Mauritanie avait fait connaître sa position dans : le troisième Plan de développement 1975/80 ; une étude de MPAT en 1979 sur la politique de prix, de stockage et de commercialisation ; le quatrième Plan de développement 1981/85.
4. R. Dumont, Mauritanie, ronéotypé, avril 1982 (non diffusé).
  5. CRED, Commercialisation, Politique des Prix.
  6. Martin, Aide alimentaire et politique des prix céréaliers.
  7. Voir Martin, Ibid.
  8. Voir Tableau 6 en Annexe 3.

9. RIM, MDR, Rapport final sur le crédit agricole en Mauritanie, ronéotypé (mai 1980).
10. D. Robert, Note sommaire sur la Banque mauritanienne pour le Développement et le Commerce, le Fonds National de Développement et la promotion industrielle en Mauritanie (novembre 1984) pp. 8-10.
11. Pour une présentation plus complète sur la SORAPEL, voir E. Mokrane, S.O. Tar et A. Wane, Projet de création d'une Société Rurale d'Approvisionnement, d'Entretien et de Location (SORAPEL, août 1983).
12. Société mauritano-lybienne pour le Développement Agricole. Cette société vend des produits vétérinaires.
13. Entrevue SONADER.
14. A titre indicatif, le montant global des subventions accordées en 1983/84 sur l'engrais était de l'ordre de 7,5 millions d'UM (10 UM de subvention par kilo x 260 kilos/hectare x 2 890 hectares aménagés) soit 28% du déficit budgétaire prévu à 26,76 millions d'UM en 1984 (SONADER, Note sur le calcul de prix de revient du paddy sur les périmètres SONADER, juin 1984, p. 12). Pour une superficie de 10 000 hectares, le montant global des subventions passerait à 26 millions d'UM.
15. Voir Tableau 8 en Annexe 3.
16. Voir Tableau 6 en Annexe 3.
17. Voir Tableau 12 en Annexe 3.
18. Voir Tableau 13 en Annexe 3.
19. SONADER, Plan quadriennal d'activités : 1984-1987 (mars 1984), p. 16.
20. Loi 60-139 du 2 août 1960.
21. Ordonnance № 83-127 du 5 juin 1983 et Décret № 84-009 du 19 janvier 1984.
22. SONADER, Plan quadriennal 1984-1987, p. 16.
23. Ibid., pp. 6 et 7.
24. Ibid., p. 7.
25. Ibid.
26. Dumont.
27. Voir Tableau 13 en Annexe 3.
28. CILSS, Rapport préparatoire de la réunion régionale sur les politiques des prix agricoles des Etats du CILSS, Rapport par pays : Mauritanie (Ouagadougou, 2 volumes, février 1982), p. 1.

29. Loi 73-011.
30. CILSS, Rapport préparatoire (1982), pp. 1 et 2.
31. L'Office Mauritanien des Céréales a été créé par la décret 75-265 du 12 août 1975.
32. CILSS, Rapport Préparatoire (1982), p.2.
33. A titre d'exemple, les prix moyens du kilo de riz brisé observés sur le marché étaient en 1982 de 25 UM à Sélibaby, 22 UM à Kaédi et 19,5 UM dans la région du Fleuve du côté sénégalais. En 1983, ces prix étaient respectivement de 26, 26 et 18,4 UM. En 1984, ces prix étaient respectivement de 29, 27 et 20,4 UM. Le prix sénégalais dans la région du Fleuve est estimé par le prix du marché à Dakar plus 10 FCFA converti au taux de change officiel en UM. (Sources : pour les prix mauritaniens, Tableau 22-B en Annexe 3 ; pour les prix sénégalais, voir rapport Sénégal ; pour le taux de change, FMI (1984), p. 415 et FMI (avril 1985), p. 318.
34. Entrevue avec le Gouverneur de la région du Guidimaka.
35. Le Commissariat à l'Aide Alimentaire a été créé par le décret 79-158 de juillet 1979 modifié par le décret 79-246 du 11 septembre 1979.
36. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a été créé par le décret 82-90 du 22 septembre 1982.
37. Entrevue chef de centre CSA de Kiffa.
38. Il est aussi important de fournir en même temps les céréales, l'huile et le lait car l'impact combiné de ces trois aliments est supérieur à leurs effets isolés.
39. Voir Tableau 15 en Annexe 3.
40. Voir Tableaux 6 et 17 en Annexe 3.
41. Une situation d'oligopole est caractérisée par l'existence d'un nombre limité de vendeurs sur un marché qui peuvent s'entendre pour obtenir des consommateurs un prix plus élevé.
42. SONED, Etude de la commercialisation des céréales au Sénégal (Dakar, février 1985).
43. Voir Tableau 19 en Annexe 3.
44. Du moins si l'on en juge par les résultats de la SONED indiqués en haut.
45. Voir Tableau 7 en Annexe 3.
46. Voir Tableau 20 en Annexe 3 pour une décomposition de cette capacité de stockage.

47. FAO, Conditions d'amélioration de la sécurité alimentaire en République Islamique de Mauritanie (Rome, 1981).
48. Une bonne illustration est donnée au Tableau 7 en Annexe 3. Les prix du mil observés sur les marchés ont été classés selon la localisation géographique des marchés en partant de l'ouest de la Mauritanie et en allant vers l'est. On remarque que les prix pratiqués sur des marchés très proches peuvent être très différents et ne suivent pas forcément la même évolution dans le temps. Ce qui indique un morcellement du marché.
49. Le prix de revient du riz local est compris entre 38 et 47 UM le kilo (Tableau 12 en Annexe 3). Le prix de revient du riz importé est estimé à 22 UM à Nouakchott et à 28 UM en province (Tableau 21 en Annexe 3). La surévaluation de l'ouguiya a aussi contribué à réduire artificiellement le coût des céréales importées.
50. Le prix moyen du mil de 1981 à 1984 sur les marchés mauritaniens a été de 28 UM le kilo. Celui du riz brisé de 22 UM (Tableau 22 en Annexe 3).
51. Le prix de vente du riz brisé en 1984 était de 22 UM à Nouakchott et de 25 UM en moyenne en province. Les prix de revient sont indiqués dans le renvoi 49.
52. 16,4% en 1983 et 23,6% en 1984 (Tableau 16 en Annexe 3).
53. Les prix de vente du blé et du sorgho d'aide étaient en 1984 de 15 UM à Nouakchott et de 14 UM en province. Le prix de revient du blé importé est estimé à environ 18 UM à Nouakchott et 23 UM en province par kilo en 1984. Le prix de revient du sorgho importé est estimé à environ 22 UM à Nouakchott et 27 UM en province par kilo en 1984 (Tableau 21 en Annexe 3).
54. Le nombre de bovins serait passé de 1,37 million de têtes en 1982 à 0,99 million en 1984, le nombre d'ovins et de caprins de 7,64 millions en 1982 à 6,03 millions en 1984 ; le nombre de chameaux de 0,76 million en 1982 à 0,71 million en 1984 (FMI, Mauritania : Recent Economic Developments (26 novembre 1984), p. 87).
55. Voir Tableau 12 en Annexe 3.
56. La SONADER a indirectement à sa charge une partie des pertes de la filière riz par les subventions accordées sur les intrants et par les charges fixes payées par cette société.
57. Le CSA paie 19,4 UM par kilo de riz paddy, soit 33,4 UM par kilo de riz usiné. Le CSA reçoit 24 UM par kilo de riz usiné de la SONIMEX. La perte du CSA par kilo de riz usiné est de 9,4 UM.
58. La SONIMEX paie 29 UM par kilo de riz usiné et reçoit 26 UM. En effet, même si le prix de vente par kilo est de 31 UM en province, la SONIMEX n'en touche que 26 UM, le reste étant une taxe à la consommation versée au Trésor. La perte de la SONIMEX est donc de trois UM par kilo de riz vendu en province.

59. Voir Tableau 24, les pertes subies de 1979 à 1983. En 1984, le prix de revient du kilo de riz brisé payé par la SONIMEX était de 22 UM à Nouakchott et de 28 UM en province. Le prix de vente était de 22 UM à Nouakchott et de 25 UM en province, mais une taxe de cinq UM par kilo était versée au Trésor. La perte de la SONIMEX était donc de cinq UM par kilo à Nouakchott et de huit UM en province (Tableau 5, p. 21a et Tableau 21 en Annexe 3).
60. Tableau 23 en Annexe 3.
61. Le prix du blé à Kayes au Mali était de 26 UM le kilo contre 14 UM en Mauritanie en 1984. D. McClelland, L.G. Cowan, L.S. Makey et C.A. Stengel, Evaluation Report - Mauritania PL 480 Title II, Section 206 Program, USAID (Nouakchott, décembre 1984), p. 7.
62. Voir Tableau 21 en Annexe 3.
63. En février 1985, les prix de vente du blé et du sorgho d'aide sont passés de 15 UM à 22,5 UM par kilo à Nouakchott et de 14 UM à 21,5 UM par kilo en province. Le prix du riz a été augmenté de 22 UM à 28 UM par kilo à Nouakchott et de 25 UM à 31 UM par kilo en moyenne en province. CHaab, Déclaration de Monsieur Babaly, Ministre des Finances et du Commerce, Nouakchott, N° 2845, 17 février 1985, pp. 1 et 7.
64. En septembre 1983, le prix du riz est passé de 17 UM à 22 UM le kilo à Nouakchott et de 21 UM à 25 UM en province. En novembre 1983, le prix du blé et du sorgho d'aide est passé de 14 UM à 15 UM le kilo à Nouakchott et de 13 UM à 14 UM en province. Les hausses de prix en février 1985 ont déjà été précisées dans le renvoi 63.
65. Le déficit public incluant les dons est passé de 2,9 milliards en 1979 à 5,8 milliards d'UM en 1984 soit de 10 à 12,5% du PIB. Le déficit public excluant les dons est passé de 8,8 milliards en 1979 à 10 milliards en 1984 soit de 30% à 21,6% du PIB (FMI, Mauritania : Recent Economic Developments, 26 novembre 1984).
66. Les prix du blé et du sorgho d'aide sont passés de quatre UM en 1976 à plus de 9 UM en 1985 en ouguiyas constants de 1976 par kilo. Par contre, le prix du riz est passé de 15 UM en 1976 à 12,2 UM en 1985 à Nouakchott et de 18 UM en 1976 à 13,5 UM en 1985 en province (Tableau 5, p. 21a).
67. Déterminer le seuil d'indigence n'est pas chose aisée. Le revenu est souvent difficile à calculer car il provient de sources diverses : élevage, agriculture, commerce, salaire, envoi d'argent par des travailleurs émigrés en ville ou à l'étranger, transferts de revenus selon le système complexe de relations sociales traditionnelles.
- Une autre difficulté vient de la répartition inégale des indigents sur le territoire. Au lieu d'une répartition relativement homogène par zone géographique, il semble y avoir des poches de pauvreté et de malnutrition. Par exemple, une enquête nutritionnelle menée par le Ministère de la Santé et l'USAID à l'automne 1983 a révélé que la ville d'Ouadane dans l'Adrar n'avait pas un seul cas de malnutrition grave d'enfant. Par contre, la ville de Chingetti, située à proximité sur la même route, connaissait de nombreux cas d'enfants gravement mal nourris.

Il semble cependant que l'estimation de l'état d'indigence pourrait être améliorée par l'utilisation de mesures plus scientifiques de l'état de malnutrition tels que le relevé du poids et de l'épaisseur des bras ou l'examen de tables de mortalité.

68. L'enquête mentionnée ci-dessus a trouvé que 12% des enfants de l'Adrar, du Tagant et du Trarza souffraient de malnutrition aiguë. La consommation des 34 foyers enquêtés représentait 75% des normes recommandées par la FAO et l'OMS.
69. Voir Tableau 18 en Annexe 3.
70. Voir Tableau 25 en Annexe 3.
71. Voir Tableau 16 en Annexe 3.
72. Voir Tableau 14 en Annexe 3.
73. Comme on l'a déjà noté en renvoi 67, déterminer l'état d'indigence est difficile et comprend une part d'arbitraire.
74. Ces conclusions laissent de côté la question de la représentativité du taux de change officiel.
75. Voir Tableaux 5 et 16.
76. Le coût d'opportunité international du sorgho est estimé entre 22 et 35 UM le kilo à Nouakchott. Celui du blé entre 18 et 27 UM (voir Tableau 21 en Annexe 3).
77. Voir Tableau 5, p. 21 a.
78. D'après le recensement des ménages par arrondissement à Nouakchott en 1982.
79. 67 424 tonnes vendues en province avec une subvention de 6 500 UM en moyenne par tonne (voir Tableaux 15 et 16 en Annexe 3).
80. 7 400 tonnes vendues en province avec une subvention de 2 500 UM en moyenne par tonne (voir Tableau 26 en Annexe 3).
81. Déficit excluant les dons et sur la base des engagements (FMI, Mauritania : Recent Economic Developments).
82. En 1983, 8 527 tonnes étaient vendues à Nouakchott à 1 400 UM par tonne, soit 119,4 millions d'UM. Ce total est un minimum puisque la hausse de prix de novembre 1983 d'un ouguiya n'est pas prise en considération dans ce calcul. En 1984, les estimations sont de 13 898 tonnes vendues à Nouakchott à 15 000 UM par tonne, soit 209 millions d'UM et de 108 577 tonnes vendues en province à 14 000 UM par tonne, soit 1 520 millions -- ce qui donne un total de 1 729 millions d'UM. Les estimations de 1984 sont basées sur les volumes réellement vendus pendant le premier semestre 1984 multipliés par deux.

83. Déficit excluant les dons et sur la base des engagements (FMI, Mauritania : Recent Economic Developments).
84. Pour une analyse des données disponibles en matière d'agriculture, voir le rapport de Martin sur les grandes séries statistiques disponibles en Mauritanie publié dans RIM, MEF, Actes du Séminaire sur les besoins statistiques de la planification en Mauritanie (Nouakchott, mai 1982).
85. Le CSA, la SONIMEX, la SONADER, la CGEM, la Direction de l'Agriculture du MDR, la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) du MPAT, la Direction des Statistiques et Etudes Economiques (DSEE) du MEF, le Ministère du Commerce, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur et les SEM, le Fonds National de Développement (FND), la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), etc.
86. Voir Annexe 1 pour une liste de ces structures de coordination.
87. En 1983, 90% du riz brisé de la SONIMEX a été vendu à Nouakchott (voir Tableau 26 en Annexe 3).
88. Voir Tableau 15 en Annexe 3.
89. Voir Tableau 27 en Annexe 3. Déterminer l'évolution des termes de l'échange entre le secteur rural et le secteur urbain est difficile car:
- les prix au producteur sur les marchés ruraux ne sont pas disponibles sur une longue période. Du coup, on a utilisé les prix officiels au producteur ;
  - même si le prix du mil a beaucoup augmenté, peu de producteurs ont pu en bénéficier étant donné la faiblesse de la production ;
  - le SMIG n'est pas un bon indicateur de l'évolution du salaire dans le secteur informel urbain.
90. Il est difficile de calculer la variation du revenu en termes constants car l'indice des prix à la consommation mauritanienne a commencé à être calculé seulement en 1980/81. Néanmoins, cet indice est passé de 100 en mai 1981 à 125 en mai 1984. Le déflateur du PIB révèle aussi une hausse de prix de 75% entre 1975 et 1984. Tout cela indique que le salaire réel de la fonction publique a certainement baissé d'au moins un tiers en dix ans (voir Tableau 27 en Annexe 3).
91. 5 000 UM par tonne multipliés par 56 088 tonnes (voir Tableau 1, p. 1a).
92. Voir note 82.

93. CILSS/Club du Sahel, L'aide publique au développement dans les pays membres du CILSS en 1983 (Paris, novembre 1984), p. 10.
94. Sur la base d'une population de 1,5 million en 1978 (IBRD, World Development Report (1980), Table 1, p. 110).
95. Le PNB per capita de la Mauritanie était de 270 dollars en 1978 (IBRD, 1980, *Ibid.*, Table 1, p. 110).

## BIBLIOGRAPHIE

- Alavo Kane, H. La sécheresse en Mauritanie - Un dossier d'information. UNICEF, Dakar, mars 1984.
- Baro, A. Politique d'autosuffisance céréalière en Mauritanie. Institut Agronomique Méditerranéen, Montpellier, 1982.
- BIT. Planification de la formation en Mauritanie. Analyses et perspectives, Rapport de Mission, 17-31 octobre 1984, décembre 1984.
- Bocoum. Note sur la politique céréalière de la Mauritanie. Nouakchott, O.M.C., 1981.
- Camara, F. Les acquis de la recherche agronomique en Mauritanie de 1951 à 1982, Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole, Kaédi, novembre 1982.
- Carr, David. Difficulty of Restoring Economic Viability with Lopsided Development : the Mauritanian Case. USAID Nouakchott, April 1983.
- CHAAB. Le plan d'action du gouvernement. Nouakchott, 26 juin 1981.
- CHAAB. "Le Ministre du Développement Rural à son retour de Rome, de Paris et de Bruxelles : des prix incitateurs pour le monde rural." Nouakchott, 1er novembre 1983.
- CHAAB. Déclaration de Monsieur Babaly, Ministre des Finances et du Commerce. Nouakchott, N° 2845, 17 février 1985.
- CILSS. Conférence des Etats membres du CILSS sur l'aide alimentaire. Rapport Général. Dakar, 26-27 octobre 1981.
- CILSS. Rapport préparatoire de la réunion régionale sur les politiques des prix agricoles des Etats du CILSS ; Rapport par pays : Mauritanie. Ouagadougou, 2 volumes, février 1982.
- CILSS/Club du Sahel. Commercialisation, politique des prix et Stockage des Céréales au Sahel. Etude Diagnostique, CRED, Université du Michigan, Ann Arbor, 2 tomes, août 1977.
- CILSS/Club du Sahel. La politique céréalière dans les pays du Sahel. Actes du Colloque de Nouakchott, juillet 1979.

CILSS/Club du Sahel. Développement des cultures irriguées en Mauritanie : bilan et perspectives - Propositions pour un Second Programme 1980-1985, octobre 1979.

CILSS/Club du Sahel. Le développement des cultures irriguées dans le Sahel : bilan et perspectives, avril 1980.

CILSS/Club du Sahel. Stratégie de lutte contre la sécheresse et le développement dans le Sahel. Projet de version révisée, septembre 1980.

CILSS/Club du Sahel. Analyse de l'aide alimentaire dans les pays sahéliens. Comité restreint "Prix-commercialisation-stockage", juillet 1981.

CILSS/Club du Sahel. Conférence sur l'aide alimentaire. Dakar, 14-15 juin 1982.

CILSS/Club du Sahel. Bilan programme cultures pluviales : Mauritanie, juin 1982.

CILSS/Club du Sahel. Développement des cultures pluviales en Mauritanie, mai 1983.

CILSS/Club du Sahel. L'aide publique au développement dans les pays membres du CILSS en 1983. Sahel D(84) 250, Paris, novembre 1984.

Conan, T. L'Agriculture en Mauritanie, Situation et projets d'aménagement. Etude détaillée de deux réalisations : le Projet Gorgol -- Le casier rizicole de la Plaine de M'Pourie. ENA, avril 1979.

David, D. Sécurité alimentaire et politique des prix céréaliers en Mauritanie. Délégation de la Commission des Communautés Européennes en République Islamique de Mauritanie, Nouakchott, mars 1981.

De La Tour, T. Note sur la situation alimentaire de la Mauritanie en 1982/83. MPAT, décembre 1982.

DIOP, A. Situation socio-économique. DEP, Nouakchott, 1981.

Dumont, R. Mauritanie. Ronéotypé, janvier 1982 (non diffusé).

Ediafric. La documentation africaine, le Dossier Sahel. 3 tomes, Paris 1978.

FAO. Etude prospective pour le développement agricole des pays de la zone sahélienne 1975-1990. 3 volumes, Rome, 1976.

FAO. Conditions d'amélioration de la sécurité alimentaire en République Islamique de Mauritanie. Mission de juin/juillet 1980. Rome, 1981.

FAO/PNUD. Mission de formulation d'une stratégie de développement du secteur rural et de programmation des activités de 1982 à 1986 : Mauritanie. Rome, 1981.

FAO/World Bank Cooperative Program Investment Center. Projet de périmètres irrigués villageois. Rapport de préparation. Rome, décembre 1981.

FMI. International Financial Statistics, 1984 Yearbook.

FMI. Mauritania : Recent Economic Developments, 26 novembre 1984.

FMI. Mauritania : Staff Report for the 1984 Article IV Consultation, 19 novembre 1984.

FMI. Statistiques Financières Internationales, février 1985.

FMI. International Financial Statistics, avril 1985.

FND. Projet de création d'une Société Rurale d'Approvisionnement, d'entretien et de location, août 1982.

Gall, K.W. Eine Getreidepolitik für die Sahelländer : Mauritanien, Mali, Obervolta und Niger. Agroprogress. Bonn, septembre 1978.

IBRD. World Development Report. Oxford University Press, 1980.

IBRD. World Development Report. Oxford University Press, 1984.

IBRD. Price prospects of Major Primary Commodities, Vol II : Food Products and Fertilizers, Washington, D.C., juillet 1982.

Lejan, C. "1983 : les conséquences de la sécheresse sur l'économie rurale en Mauritanie", Bulletin de Liaison de l'ADFM, № 9, 14 janvier 1984.

Manzardo, A.E. Régime foncier et développement de la Communauté en République Islamique de Mauritanie. Land Tenure Center, University of Wisconsin. Madison, WI, 1982.

Martens, A. et Mattart F. L'économie mauritanienne de l'indépendance à nos jours. Miméo. Montréal, 1980.

Martin, F. Aide alimentaire et politique des prix céréaliers en République Islamique de Mauritanie. Centre de Recherche en Développement Economique, Université de Montréal, avril 1982. Voir aussi l'article du même titre dans la Revue Canadienne d'Etudes du Développement, Ottawa, vol. IV, № 1, 1983, et dans la Revue Juridique et Politique, Indépendance et coopération, Paris, № 3-4, juillet-décembre 1982.

Mattart, F. Modèle du secteur rural de la République Islamique de Mauritanie, CRDE, Université de Montréal, mai 1982 (plus simulations, septembre 1982).

Mattart F. Allocation optimale et prix d'ombre des subventions et des investissements publics dans une agriculture de type Sahélien : le cas de la Mauritanie. CRDE, Université de Montréal, juin 1983.

McClelland, D.G. ; Cowan, L.G. ; Makey, L.S. et Stengel, C.A. Evaluation Report - Mauritania PL 480 Title II, Section 206 Program, USAID, Nouakchott, décembre 1984.

Mitchell, Mark and Stevens, Chris. "Mauritania : the Cost Effectiveness of EEC Food Aid," Food Policy, vol. 8, № 3, août 1983, pp. 202-208.

Mokrane, E. ; Tar, S.O. et Wane, A. Projet de création d'une Société Rurale d'Approvisionnement, d'Entretien et de Location. SORAPEL, août 1983.

Mondot-Bernard, T. Demande alimentaire et stratégies nutritionnelles : Estimations pour l'an 2 000. Miméo, 1981.

OMVS. Etude socio-économique du bassin du fleuve Sénégéal. Edition provisoire, 7 tomes, avril 1980.

PAM. Situation d'aide alimentaire en République Islamique de Mauritanie, juillet 1984. PNVO. Rapport sur la situation de la sécheresse en Mauritanie, Nouakchott. Ronéotypé, janvier 1982.

RAMS :

AE 1-1 : L'activité Economique Rurale du Secteur Privé. Christian Juliard. 1980.

AE 4-2 : Le Secteur Public : Les Organismes du Développement Rural. Louis Siegel. 1981.

AS1 : Situation actuelle du secteur des cultures irriguées, Youssouf Nasri. 1981.

AS4 : Production Agricole : Analyses de quelques aspects de l'Agriculture en Mauritanie. Robert Brown. 1981.

AS5 : La Consommation des produits alimentaires et non alimentaires dans le secteur rural. Quan X. Dinh. 1980.

AS6 : Le Revenu du Secteur Rural Mauritanien. Quan X. Dinh. 1981.

AS8-2 : Changements sociaux : organisation Sociale de la Production Agricole. Mona Fikry. 1980.

AS8-4 : Changements sociaux : Mode d'accumulation et Transformations sociales. Pierre Bonte. 1980.

FS1-1 : Essai d'Analyse de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle en Mauritanie. Youssouf Nasri. 1981.

OP 5 : Production Rurale. Quan X. Dinh. juin 1981.

OP 6 : Mesures d'Accompagnement. Habib Kraiem. juin 1981.

SS 1 : Situation Actuelle du Secteur des Cultures Irrigées. Youssouf Nasri. 1981.

SS 2 : L'Agriculture sèche. Habid Kraiem. 1981.

SS 4 : L'Agriculture des oasis. Habid Kraiem. 1981.

RIM, CNAPEL. Commission nationale d'Assistance aux populations éprouvées par la Sécheresse : Plan d'Action d'Urgence. novembre 1983.

RIM, CNAPES. Deuxième Plan d'Urgence. janvier 1985.

RIM, CSA. Rapport sur l'évaluation de la situation agro-sylvo-pastorale.  
Campagne 1982-83. décembre 1982.

RIM, CSA. Les éléments du calcul du coût et des pertes de la campagne d'achat du paddy 1982-83. mai 1984.

RIM CSA. Rapport sur l'évaluation de la campagne agro-sylvo-pastorale 1984-85.  
Mission conjointe gouvernement/donateurs, novembre 1984.

RIM, MDR. Rapport final sur le crédit agricole en Mauritanie. Ronéotypé, mai 1980.

RIM, MDR. "Office Mauritanien des Céréales". Eco-Magazine, N° 37, Cotonou, juillet 1981, pp. 31-32.

RIM, MDR. Rapport sur l'évaluation de la situation agro-sylvo-pastorale (campagne 1981-82). Mission conjointe gouvernement/donateurs, décembre 1981.

RIM, MDR. Rapport sur la situation du secteur rural. Exécution du IVème Plan. Ronéotypé, 1981-82.

RIM, MDR. Situation de l'agriculture pour 1980 et 1981. 1982.

RIM, MDR. Etude d'une stratégie alimentaire. SCET-AGRI, Ministère Français de la Coopération et du Développement, novembre 1982.

RIM, MDR. Projet "Développement des Statistiques Agricoles" : Note sur le modèle des prévisions des récoltes, Production Agricole. Ronéotypé, 1984.

RIM, MDR. Stratégie sectorielle 1985-88, décembre 1984.

RIM, MEF. Actes du Séminaire sur les besoins statistiques de la planification en Mauritanie. Direction des Statistiques et des Etudes Economiques et Centre de Recherche en Développement Economique de l'Université de Montréal, Nouakchott, mai 1982.

RIM, MPAT. Note à l'attention du Ministère du Plan, septembre 1978.

RIM, MPAT. Direction des Etudes et de la Programmation : Proposition d'une politique de prix applicable au riz produit en République Islamique de Mauritanie, 1er trimestre 1979.

RIM, MPAT. Communication en Conseil des Ministres relative à un prix de référence garanti pour le riz paddy produit en Mauritanie, 28 mars 1979.

RIM, MPAT. Les perspectives et les objectifs du développement rural en Mauritanie. Ronéotypé, juin 1979.

RIM, MPAT. Politique des Prix, du Stockage et de la Commercialisation des céréales traditionnelles et du riz en République Islamique de Mauritanie, 1979.

RIM, MPAT. Les éléments de calcul de la proposition d'une politique de prix applicable au riz produit en République Islamique de Mauritanie. Direction des Etudes et de la Programmation, février 1980.

RIM, MPAT. Communication en Conseil des Ministres relative aux prix de référence garantis des céréales produites en République Islamique de Mauritanie pour la campagne 1979-80, juin 1980.

RIM, MPAT. Communication en Conseil des Ministres relative aux prix de référence garantis des céréales produites en République Islamique de Mauritanie, août 1981.

RIM, MPAT. IVème Plan de Développement Economique et Social, décembre 1981.

Robert, D.F. Dossier concernant les relations entre la politique des prix agricoles, l'aide alimentaire, les habitudes de consommation et la production des céréales en Mauritanie. Ronéotypé, Nouakchott, deuxième édition, janvier 1980.

Robert, D. Recueil d'études sectorielles concernant la Mauritanie. Nouakchott, septembre 1984.

Robert, D. Note sommaire sur la Banque Mauritanienne pour le Développement et le Commerce. Le Fonds National de Développement et la promotion industrielle en Mauritanie, novembre 1984.

Schmidt, Gunter. Programmes de sécurité alimentaire au Sahel - Base conceptuelle et opérationnelle de réalisation de projets. Agroprogress, Bonn, avril 1983.

SONADER. Stratégie de développement des petits périmètres villageois à l'horizon 1984, décembre 1979.

SONADER. Note sur la politique des prix, janvier 1980.

SONADER. IVème Plan 1981-85, Activités SONADER. Nouakchott, 1980.

SONADER. Problèmes du crédit et de la commercialisation dans le cadre de la SONADER, janvier 1981.

SONADER. Présentation de la Société Nationale pour le Développement Rural. Quatrième édition, septembre 1982.

SONADER. Plan quadriennal d'activités : 1984-1987, mars 1984.

SONADER. Note sur le calcul du prix de revient du paddy sur le périmètre SONADER, juin 1984.

SONADER. Etude de la filière paddy/riz à la SONADER - Données de base, septembre 1984.

- SONADER. Eléments de calcul du prix de revient de la culture céréalière - Riz mais, sorgho irrigués, 1er janvier 1985.
- SONED. Etude de la commercialisation des céréales au Sénégal. Rapport sur les résultats des enquêtes périodiques, Dakar, février 1985.
- Sow, Souleymane. Le développement du secteur rural dans une économie extravertie : étude du cas mauritanien. IDEP, Dakar, 1981.
- USAID. Etude sur les engrais en Afrique de l'ouest. IFDC, volume 7, 1978.
- USAID. Country Development Strategy Statement : Mauritania. FY 1981. janvier 1979.
- USAID. Mauritania - Land Tenure. Project Paper, 1981.
- USAID. Procès-Verbal des négociations entre le CAA et USAID. Nouakchott, 1981.
- USAID. Program Paper : Mauritania - Food for Development. Title II, Section 206, 682-PL02, juin 1982.
- USAID. Inventaire des Ressources du sud-ouest mauritanien : géologie-sylvoforêt-pâturages, Projet "Gestion des Ressources Renouvelables". Institut de Télédétection, K. Dalsted et al. South Dakota State University, Brookings, 1982.
- USAID. Food and Agriculture Sector Assessment. DAI/RTI. janvier 1983.
- USAID. Stratégie proposée 1985-88. Nouakchott, mai 1984.
- Werbrouk. Problèmes du crédit et de la commercialisation dans le cadre de la SONADER. Nouakchott, 1981.

all - right I am - up - to - the - time - and - the - day - and - the - time -

and - now - I - have - a - good - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

time - and - the - day - and - the - time - and - the - day - and - the -

## Annexe I

LES STRUCTURES DE COORDINATION DE LA FILIERE CEREALIERE

1. La Commission paritaire nationale des prix agricoles a été créée en avril 1979. Composée de représentants du MDR et du Ministère du Plan, la Commission a été chargée chaque année de proposer au gouvernement le prix de référence garanti au producteur de paddy et le prix du riz usine. Ces fonctions ont été reprises par le CNSA.

2. Le Comité National de Sécurité Alimentaire (CNSA) a été créé en février 1981. Présidé par le Directeur de l'Agriculture, il regroupe les organismes et ministères responsables pour le secteur rural. Il est chargé d'élaborer la politique céréalière nationale et de prendre les mesures nécessaires pour couvrir les besoins alimentaires du pays. En pratique, le CNSA fixe le salaire minimum agricole garanti (SMAG) qui sert de référence pour le calcul du prix de revient théorique du riz. Le CNSA propose aussi les prix officiels de l'ensemble des céréales pour adoption par le Conseil des Ministres.

3. La Commission Nationale d'Assistance aux Populations Eprouvées par la Sécheresse (CNAPES) a été créée en septembre 1983. Présidée par le Secrétaire Permanent du CMSN, il comprend le Ministre de la Santé et du Travail, le Ministre du Développement Rural, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie, le Vice-Ministre de l'Intérieur, le Commissaire à la Sécurité Alimentaire et la Présidente du Croissant Rouge Mauritanien. Il existe une structure similaire au niveau régional appelée Commission Régionale d'Assistance aux Populations Eprouvées par la Sécheresse (CRAPES). La CNAPES et les CRAPES ont pour objectifs d'établir un diagnostic de la situation concernant la sécheresse, d'élaborer un plan d'action pour combattre ses effets, de recenser et trouver les moyens nécessaires pour l'exécution de ce plan.

4. Le Comité Spécial Chargé de la Lutte Contre les Conséquences Sanitaires de la Sécheresse a été créé en septembre 1983. Présidé par le Ministre de la Santé et du Travail, il comprend le coordonnateur national des programmes de l'OMS, le conseiller technique chargé des questions de santé, le Directeur de la Santé et la Présidente du CRM. Ce comité est chargé d'élaborer un plan d'action pour éviter la malnutrition.

5. La Commission Nationale de Suivi de la Situation Médico-Nutritionnelle en Mauritanie a été créée en mai 1984. Présidée par le Ministre de la Santé, elle comprend aussi des représentants du Secrétariat de la Permanence du CMSN, du CSA, des ONG et des pays donateurs. Cette commission est à l'origine de la création des CAC.

6. Enfin, un groupe de coordination pour les actions de secours en cas de catastrophe a été créé en juillet 1982. Ce groupe comprend le CRM et les différentes ONG impliquées dans l'aide d'urgence, soit CARITAS, CRS, FLM, OXFAM, etc.

## Annexe II

CALCUL DU PRIX DE REVIENT DES CEREALES PRODUITES EN CULTURES IRRIGUEES

Il est important de distinguer le prix de revient réel des céréales qui comprend l'ensemble des coûts payés par le paysan et la SONADER et le prix de revient des céréales pour le paysan qui bénéficie de subventions. Le premier est un coût social que l'on peut comparer au prix mondial pour savoir si la Mauritanie a un avantage comparatif dans la production de cette céréale. Le deuxième est un coût privé que l'on peut comparer au prix payé au producteur pour savoir si cette culture est financièrement intéressante pour le paysan.

1. Prix de revient du riz, 1983-84  
(taux d'occupation des sols : 1,2)

A. Grand périmètre

<u>- Cacul du prix de revient réel</u>	<u>UM/ha</u>
Charges fixes SONADER	15 693
dont aménagement/entretien	6 333
personnel d'encadrement	6 242
véhicules pour l'encadrement	1 817
bâtiment de la base	867
fonctionnement de la base	434
Charges fixes pour le paysan	8 667
Charges variables	13 970
dont travaux mécanisés	3 000
coût de l'eau	3 450
engrais 260 kilos x 22 UM	5 720
semences 40 kilos x 40 UM	1 600
produits phyto-sanitaires	200
Total sans coût de main-d'oeuvre	38 330
Coût de main-d'oeuvre (200 jours x 150 UM par jour)	30 000
Total avec coût de main-d'oeuvre	68 330

Prix de revient réel (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	3,5	4	4,5	5
sans coût de main-d'oeuvre	10,95	9,58	8,52	7,67
avec coût de main-d'oeuvre	19,52	17,08	15,18	13,67

- Calcul du coût supporté par le producteur

Le producteur bénéficie d'une subvention de 10 UM par kilo d'engrais (45%).

	<u>UM/ha</u>
Charges fixes pour le paysan	8 667
Charges variables	11 370
dont travaux mécanisés	3 000
coût de l'eau	3 450
engrais 260 kilos x 12 UM	3 120
semences 40 kilos x 40 UM	1 600
produits phyto-sanitaires	200
Total sans coût de main-d'oeuvre	20 037
Coût de main-d'oeuvre (200 jours x 150 UM par jour)	30 000
Total avec coût de main-d'oeuvre	50 037

Coût supporté par le producteur (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	3,5	4	4,5	5
sans coût de main-d'oeuvre	5,72	5,01	4,45	4,01
avec coût de main-d'oeuvre	14,3	10,01	11,12	12,51

B. Petit périmètre

- <u>Calcul du prix de revient réel</u>	<u>UM/kilo</u>
Charges fixes SONADER	18 988
dont aménagement/entretien	6 389
personnel d'encadrement	7 500
véhicules pour l'encadrement	3 798
bâtiment de la base	867
fonctionnement de la base	434
Charges fixes pour le paysan (amortissement du groupe motopompe)	5 710

Charges variables		15 360
dont gasoil 220 litres x 27 UM	5 940	
huile 6 litres x 150 UM	900	
semences 40 kilos x 40 UM	1 600	
engrais 260 kilos x 22 UM	5 720	
pesticides	200	
pièces détachées	1 000	

Total sans coût de main-d'œuvre	40 058	
Coût de main-d'œuvre (200 jours x 150 UM par jour)	30 000	
Total avec coût de main-d'œuvre	70 058	

Prix de revient réel (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	3	3,5	4	4,5
sans coût de main-d'œuvre	13,35	11,45	10,01	8,9
avec coût de main-d'œuvre	23,35	20,02	17,51	15,57

- Calcul du coût supporté par le producteur

Le producteur bénéficie d'une subvention de 10 UM par kilo d'engrais (45%).

	UM/ha
Charges fixes pour le paysan	5 710
Charges variables	12 760
dont gasoil	5 940
huile	900
semence 40 kilos x 40 UM	1 600
engrais 260 kilos x 12 UM	3 120
pesticides	200
pièces détachées	1 000
Total sans coût de main-d'œuvre	18 470
Coût de main-d'œuvre (200 jours x 150 UM par jour)	30 000
Total avec coût de main-d'œuvre	48 470

Coût supporté par le producteur (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	3	3,5	4	4,5
sans coût de main-d'œuvre	6,16	5,28	4,62	4,10
avec coût de main-d'œuvre	16,16	13,85	12,12	10,77

2. Prix de revient du riz, 1984-85  
 (taux d'occupation des sols : 1,2)  
 type de périmètre : petit.

<u>- Calcul du prix de revient réel</u>	<u>UM/ha</u>
Charges fixes SONADER (même décomposition qu'en 1983-84)	18 988
Charges fixes pour le paysan	5 709
Charges variables	16 024
dont gasoil 220 litres x 28 UM	6 160
huile 6 litres x 150 UM	900
semences 40 kilos x 40 UM	1 600
engrais 260 kilos x 22 UM	5 720
pesticides	200
pièces détachées	1 000
frais financiers	444
Total sans coût de main-d'oeuvre	40 721
Coût de main-d'oeuvre (200 jours x 180 UM par jour)	36 000
Total avec coût de main-d'oeuvre	76 721

Prix de revient réel (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	3	3,5	4	4,5
sans coût de main-d'oeuvre	13,57	11,67	10,18	9,05
avec coût de main-d'oeuvre	25,57	21,92	19,18	17,05

- Calcul du coût supporté par le paysan

Le producteur bénéficie d'une subvention de 22 UM par kilo de semences (55%) et d'une subvention de 4 UM par kilo d'engrais (18%).

	<u>UM/ha</u>
Charges fixes pour le paysan	5 709
Charges variables à la charge du paysan	14 104
dont gasoil	6 160
huile	900
semences	720
engrais	4 680
pesticides	200
pièces détachées	1 000
frais financiers	444
Total sans coût de main-d'oeuvre	19 813
Coût de main-d'oeuvre (200 jours x 180 UM par jour)	36 000
Total avec coût de main-d'oeuvre	55 813

Coût supporté par le producteur (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	3	3,5	4	4,5
sans coût de main-d'oeuvre	6,6	5,66	4,95	4,40
avec coût de main-d'oeuvre	18,6	15,95	13,95	12,40

3. Prix de revient du maïs, 1984-85  
 (taux d'occupation des sols : 1,2)  
 type de périmètre : petit.

- Calcul du prix de revient réel

	<u>UM/ha</u>
Charges fixes SONADER (même décomposition que pour le riz)	18 988
Charges fixes pour le paysan	5 709
Charges variables	8 464
dont gasoil 105 litres x 28 UM	2 940
huile 3 litres x 150 UM	450
semences 25 kilos x 40 UM	1 000
engrais 120 kilos x 22 UM	2 640
pesticides	200
pièces détachées	1 000
frais financiers	234
Total sans coût de main-d'oeuvre	33 161
Coût de main-d'oeuvre (90 jours x 180 par jour)	16 200
Total avec coût de main-d'oeuvre	49 361

Prix de revient réel (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	1,5	2	2,5	3
sans coût de main-d'oeuvre	22,1	16,58	13,26	11,05
avec coût de main-d'oeuvre	32,9	24,68	19,74	16,45

- Calcul du coût supporté par le paysan

Le producteur bénéficie d'une subvention de 22 UM par kilo de semences (55%) et d'une subvention de 4 UM par kilo d'engrais (18%).

	<u>UM/ha</u>
Charges fixes pour le paysan	5 709
Charges variables	7 434
dont gasoil	2 940
huile	450
semences 25 kilos x 18 UM	450
engrais 120 kilos x 18 UM	2 160
pesticides	200
pièces détachées	1 000
frais financiers	234
Total sans coût de main-d'oeuvre	13 143
Coût de main-d'oeuvre (90 jours x 180 UM par jour)	16 200
Total avec coût de main-d'oeuvre	29 343

Calcul du coût supporté par le producteur (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	1,5	2	2,5	3
sans coût de main-d'oeuvre	8,76	6,57	5,26	4,38
avec coût de main-d'oeuvre	19,56	14,67	11,74	9,78

4. Prix de revient du sorgho, 1984-85  
 (taux d'occupation des sols : 1,2)  
 type de périmètre : petit.

- <u>Calcul du prix de revient réel</u>	<u>UM/ha</u>
Charges fixes SONADER (même décomposition que pour le riz)	18 988
Charges fixes pour le paysan	5 709
Charges variables	7 855
dont gasoil 105 litres x 28 UM	2 940
huile 3 litres x 150 UM	450
semences 10 kilos x 40 UM	400
engrais 120 kilos x 22 UM	2 640
pesticides	200
pièces détachées	1 000
frais financiers	225
Total sans coût de main-d'oeuvre	32 522
Coût de main-d'oeuvre (90 jours x 180 UM par jour)	16 200
Total avec coût de main-d'oeuvre	48 752

Prix de revient réel (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	1	1,5	2	2,5
sans coût de main-d'oeuvre	32,55	21,7	16,28	13,02
avec coût de main-d'oeuvre	48,75	32,5	24,38	19,5

- Calcul du coût supporté par le paysan

Le producteur bénéficie d'une subvention de 22 UM par kilo de semences (55%) et d'une subvention de 4 UM par kilo d'engrais (18%).

	<u>UM/ha</u>
Charges fixes pour le paysan	5 709
Charges variables	7 155
dont gasoil	2 940
huile	450
semences 10 kilos x 18 UM	180
engrais 120 kilos x 18 UM	2 160
pesticides	200
pièces détachées	1 000
frais financiers	225
Total sans coût de main-d'oeuvre	12 864
Coût de main-d'oeuvre (90 jours x 180 UM par jour)	16 200
Total avec coût de main-d'oeuvre	29 064

Coût supporté par le producteur (UM/kilo)	Rendement en tonnes par hectare			
	1	1,5	2	2,5
sans coût de main-d'oeuvre	12,86	8,58	6,43	5,15
avec coût de main-d'oeuvre	29,06	19,38	14,53	11,63

Sources des données : SONADER.

### Annexe III

## TABLEAUX COMPLEMENTAIRES ET GRAPHIQUES

TABLEAU 1  
Évolution de l'offre de céréales 1973/74-1983/84  
[tonnes]

	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84 MOYENNE
Importations	36687	14332	16510	35769	65381	68145	64202	72473	77447	107655	94088 59336
(%)	20%	9%	15%	34%	43%	43%	54%	40%	35%	43%	29% 33%
riz brisé	28878	7679	8000	22790	50257	54145	52202	49473	50447	71655	56088 41056
(%)	16%	5%	7%	22%	33%	34%	44%	27%	23%	29%	17% 23%
blé (farine)	7809	6653	8510	12979	15124	14000	12000	23000	27000	36000	38000 18280
(%)	4%	4%	8%	12%	10%	9%	10%	13%	12%	14%	12% 10%
Aide Alimentaire	116822	85110	40379	24426	60000	53605	23403	59266	63805	88631	197770 73929
(%)	64%	55%	38%	24%	39%	34%	19%	33%	29%	36%	61% 42%
Production Locale	28540	54050	50047	43207	27588	38044	31965	48399	78335	52587	31860 44057
(%)	16%	35%	47%	42%	18%	24%	27%	27%	36%	21%	10% 25%
Offre Totale	182049	153492	106936	103402	152969	159794	119570	180138	219587	248673	323718 177322
(%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100% 100%

Sources: Service Statistique Agricole du MDR pour la production agricole et les importations de blé  
PAM pour l'aide alimentaire  
SONIMEX pour les importations de riz brisé

Note: On a utilisé un taux de conversion du riz paddy en riz usine de 58%  
dans le calcul de la production de céréales.

TABLEAU 2

Comparaison du prix officiel au producteur et des coûts supportés par le paysan  
dans la culture irriguée du riz, du maïs et du sorgho  
UM/kilo

Céréale	Année	Type de Périmètre	Coût de la main-d'œuvre	Coût supporté par le paysan selon plusieurs hypothèses de rendement en tonnes/hectare					Prix officiel au producteur
				3	3,5	4	4,5	5	
				T/ha	T/ha	T/ha	T/ha	T/ha	
Riz	1980/81 [1]	Grand	exclus		5,8	5,08	4,51	4,06	10
			inclus		11,37	9,95	8,84	7,96	
	1983/84 [2]	Petit	exclus		4,52	3,88	3,39	3,01	12,5
			inclus		14,52	12,5	10,89	9,68	
Mais	1984/85 [3]	Grand	exclus		5,72	5,01	4,45	4,01	12,5
			inclus		14,3	12,51	11,12	10,01	
	1984/85 [3]	Petit	exclus		13,35	11,45	10,01	8,9	12,5
			inclus		23,35	20,02	17,51	15,57	
Sorgho	1984/85 [3]	Petit	exclus		6,6	5,66	4,95	4,4	15
			inclus		18,6	15,95	13,95	12,4	
	1984/85 [3]	Grand	exclus		1,5	2	2,5	3	13-15
			inclus		19,56	14,67	11,74	9,78	
Sorgho	1984/85 [3]	Petit	exclus		1	1,5	2	2,5	13-15
			inclus		12,86	8,58	6,43	5,15	
	1984/85 [3]	Grand	exclus		29,06	19,38	14,53	11,63	13-15
			inclus						

[1] Hypothèses: coût de la main-d'œuvre de 150 UM/jour;  
subventions de 10 UM par kilo de semences, de 12 UM par kilo d'engrais, de 200 UM au total pour les produits phytosanitaires et d'un tiers du prix du groupe motopompe pour les petits périmètres

[2] Hypothèses: coût de la main-d'œuvre de 150 UM/jour;  
taux d'occupation des sols de 1,2;  
subvention de 10 UM par kilo d'engrais

[3] Hypothèses: coût de la main-d'œuvre de 180 UM/jour  
taux d'occupation des sols de 1,2;  
subvention de 4 UM par kilo d'engrais et de 22 UM par kilo de semences

Sources: pour les prix officiels au producteur, Tableau 3  
pour les coûts supportés par le paysan, Annexe 2

TABLEAU 3  
Evolution des prix officiels au producteur  
1976/77-1985/86

Campagne	Prix courants (UM/kilo)			Ratios (en %)			Prix constants (UM de 1976)			Indice des prix à la consommation (1976 = 100)	
	1 mil	2 riz	3 maïs	4 1/2	5 1/3	6 2/3	7 mil	8 riz	9 maïs	10 paddy	11 paddy
1976/77	17,8 [1]	8		98%			7,8	8,0		100	
1977/78	IND	8		ND			ND	7,3		110,3	
1978/79	8,2 [2]	10		82%			6,9	8,5		118,2	
1979/80	10	10 [15]	[4]	100%	67%	67%	7,8	7,8		11,6	129
1980/81	10	10 [15]	[4]	100%	67%	67%	7,0	7,0		10,5	142,8
1981/82	14 [3]	12,5 [15]	[5]	112%	93%	83%	8,2	7,3		8,8	170,1
1982/83	14 [3]	12,5 [15]	[5]	112%	93%	83%	7,3	6,5		7,8	191,6
1983/84	14 [3]	12,5 [15]	[5]	112%	93%	83%	7,2	6,5		7,8	193,3
1984/85	14 [3]	12,5 [15]	[5]	112%	93%	83%	6,8	6,0		7,2	207,4 [6]
1985/86	121	14 [21]		150%	100%	67%	9,1	6,1		9,1	230 [7]

Note: il n'a pas été possible de s'assurer avec certitude que tous ces prix étaient bien exacts.  
Il faut donc les interpréter avec précaution.

- [1] Il s'agit du prix moyen d'achat - La fourchette de prix était de 7 à 11 UM/kilo
- [2] Il s'agit du prix moyen d'achat - La fourchette de prix était de 7 à 12 UM/kilo
- [3] Il s'agit du prix qui correspond au milieu de la fourchette fixée à 13-15 UM/kilo
- [4] Il s'agit du prix qui correspond au milieu de la fourchette fixée à 11-19 UM/kilo
- [5] Il s'agit du prix qui correspond au milieu de la fourchette fixée à 13-17 UM/kilo
- [6] Il s'agit de l'indice moyen du deuxième et du troisième trimestres de 1984
- [7] Il s'agit d'une hypothèse de calcul, le vrai chiffre n'étant évidemment pas encore disponible

Sources: pour les prix officiels au producteur, CSA et SONADER  
pour l'indice des prix à la consommation, FMI, International Financial  
Statistics - 1984 Yearbook, p. 415 et FMI International Financial  
Statistics avril 1985, p. 319.

TABLEAU 4  
 Campagnes d'achat de céréales locales  
 par le secteur public  
 1976/77-1983/84

Année	Type de céréale	Quantité achetée 1/	% de la production
1976/77	mil	1600	4,4
	riz paddy	71	1,8
1978/79	mil	1800	5,8
1981/82	mil	2611	4,0
	maïs	42	1,0
	riz paddy	315	2,8
1982/83	riz paddy	2577	17,4
1983/84	riz paddy	2873	20,5

1/ Chiffres en tonnes

Sources : Département de la commercialisation du CSA  
 pour les quantités achetées.  
 Tableau 6, pour la production.

TABLEAU 5 - Evolution des prix au consommateur, 1978-1985

ANNEE	Prix courants (UM/kilo)		Ratio (en %)			Prix constants (UM de 1976)			Indice des	
	Ble/sorgho 1/	Riz brisé	1/2	1/3	1/4	Ble/sorgho 1/	Riz brisé	Prix à la	consommation	
	Nouak-	Province	Nouak-	Prov.		Nouak-	Prov.	Nouak-	Prov. 2/ (1976=100)	
ANNEE	1	2	3	4	5	6	7	8		
1976	4	4	15	18	100	27	83	22	4,0	18,0
1977	4	4	15	18	100	27	83	22	3,8	16,3
1978	6	6	15	18	100	40	83	33	5,1	16,3
1979	6	6	15	18	100	40	83	33	4,7	15,2
1980	10	8	15	18	125	67	83	44	7,0	14,0
1981	112 3/	10,5 3/	15	18	114	80	83	58	7,1	12,6
1982	14	13	17	21	108	82	81	62	7,3	143
1983	14	13	17	21	108	82	81	62	7,2	10,6
1984	15	14	22	25	107	68	88	56	7,2	12,1
1985	22,5	21,5	28	31	105	80	90	69	9,8	207 4/
										230 5/

Notes: Il n'a pas été possible de s'assurer avec certitude que tous ces prix étaient bien exacts.

Il faut donc les interpréter avec précaution.

Les prix indiqués pour une année donnée sont les prix qui ont été en vigueur pendant le plus grand nombre de mois dans le cas où un changement de prix s'est produit en cours d'année

1/ Il s'agit du blé et du sorgho vendu par la Mauritanie au titre de l'aide alimentaire dont une partie est vendue par le CSA.

2/ Le prix du riz en province n'est pas uniforme. Le prix indiqué est le prix le plus souvent rencontré.

3/ Pendant plusieurs mois de 1981, le CAA vendait le blé/sorgho à 8 UM/kilo en province et 10UM à Nouakchott. Au même moment, l'OMC vendait le blé/sorgho à 13 UM/kilo en province et 14UM à Nouakchott. Les prix indiqués pour 1981 sont des moyennes des prix de l'OMC et des prix du CAA.

4/ Il s'agit de l'indice moyen du deuxième et du troisième trimestres de 1984.

5/ Il s'agit d'une hypothèse de calcul, le vrai chiffre n'étant évidemment pas encore disponible.

Sources: pour les prix du blé/sorgho, CSA; pour les prix du riz brisé, SOMINEX pour l'indice des prix à la consommation, FMI, International Financial Statistics - 1984 Yearbook, p. 415 et FMI, International Financial Statistics avril 1985.

TABLEAU 6  
Pluviométrie, surfaces, rendements et production de céréales  
1973/74-1983/84

	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	Moyenne
Pluviométrie 1/	67	85	90	83	37	92	98	60	91	44	27	70
Surfaces 2/	137315	187510	1185666	120337	70240	120140	122370	111847	151979	151790	112110	125837
Blé	300	300	310	420	400	340	400	400	450	450	460	385
Mais	6000	6000	8000	8500	8000	8800	9000	7750	7700	7000	7200	7632
Mil	130000	160000	109000	110000	60000	109000	110000	100000	140000	140000	100000	115273
Orge	200	210	220	230	240	300	300	320	340	340	350	277
Riz paddy	815	1000	1036	1187	1600	1700	2670	3377	3489	4000	4100	2270
Rendements 3/												
Blé	0,50	0,50	0,48	0,55	0,75	0,53	0,50	0,53	0,67	0,69	0,70	0,59
Mais	0,25	0,33	0,31	0,53	0,50	0,55	0,56	0,65	0,68	0,49	0,43	0,00
Mil	0,19	0,31	0,41	0,33	0,35	0,28	0,19	0,37	0,47	0,29	0,20	0,00
Orge	0,75	0,76	0,77	0,78	0,83	0,50	0,67	0,69	0,88	0,91	0,91	0,00
Riz paddy	3,68	3,00	3,71	3,34	2,25	1,94	3,46	3,19	3,18	3,69	3,41	3,23
Production 4/												
Blé	29800	55310	51660	44870	29100	39430	35850	52867	82989	58790	37740	47128
Mais	150	150	150	230	300	180	200	210	300	310	320	227
Mil	1500	2000	2500	4500	4000	4600	5000	5057	5209	3400	3100	3733
Orge	25000	50000	45000	36000	21000	31000	21200	36660	66100	40000	20000	35633
Riz paddy	150	160	170	180	200	150	200	220	300	310	320	215
	3000	3000	3840	3960	3600	3300	9250	10780	11080	14770	14000	7325

1/ en pourcentages par rapport à la normale depuis 30 ans (1941-1970)

2/ en hectares

3/ en tonnes par hectare

4/ en tonnes

Sources: RIM, CNAPE (1983) pour la pluviométrie  
Service de statistiques agricoles du MDR pour les surfaces, les rendements et la production de céréales

TABLEAU 7

Comparaison du prix officiel au producteur et des prix observés sur les marchés des zones agricoles pour le mil, 1981-1984  
[FCFA/kilo]

Mois	Prix officiel au producteur du mil	Prix observés sur les marchés pour le mil taghalit												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
juin 1981	10				18	20		26			30			
juillet	10				18	17		22			30			
août	10				18	17		22			25			27
septembre	14				18			18			25			27
octobre	14				18						30			27
novembre	14					12							25	
décembre	14					13							25	
janvier 1982	14													25
février	14						17							25
mars	14						17							25
avril	14						17							25
mai	14					13	17			20				25
juin	14	20		23	15	17				20				
juillet	14			25	18	13		17		18			40	
août	14			20	18	17		17						
septembre	14			25	22	17				25			40	
octobre	14			25	22	17	20	20	19	27			25	
novembre	14		20		18	17	15	20	20	25		22	15	25
décembre	14			23		13	15	18	19	33	24	22	17	25
janvier 1983	14			21	25					33		22	14	25
février	14				28		25	25	22	33			17	
mars	14				20		28		20	20		22	15	25
avril	14				21	23	20	28		30	20		17	25
mai	14					25	20	30	19	20		30	18	
juin	14					25		28	35	20		30	20	25
juillet	14					25	25	20	30	30	20		30	25
août	14					25	25	20	30	45				25
septembre	14					25	30		30				23	35
octobre	14					25				25			18	35
novembre	14					35	30	20						
décembre	14							20	20		30			
janvier 1984	14					23	20	25	28		30			

- 1-Keur Massene (Trarza)
- 2-Mederdra (Trarza)
- 3-Aleg (Brakna)
- 4-Kaedi (Gorgol)
- 5-Selibaby (Guidimaka)
- 6-Barkewol (Assaba)
- 7-Kiffa (Assaba)
- 8-Kaukosse (Assaba)
- 9-Tintane (Hodh Gharbi)
- 10-Aiouun (Hodh Gharbi)
- 11-Kobonni (Hodh Gharbi)
- 12-Djigionni (Hodh Charki)
- 13-Nema (Hodh Charki)

Note: On a considéré un peu arbitrairement toutes les villes du sud de la Mauritanie comme étant localisées dans des zones agricoles.

Sources: pour les prix officiels, voir Tableau 3, p. 6e.  
pour les prix observés sur les marchés, USAID.

TABLEAU 8  
Comparaison des prix officiels au producteur en Mauritanie et au Sénégal  
1976/77-1984/85

Année	Taux de change FCFA/UM	Prix du riz			Prix du mil			Prix du maïs		
		Sénégal		Mauritanie	Sénégal		Mauritanie	Sénégal		Mauritanie
		FCFA	UM	UM	FCFA	UM	UM	FCFA	UM	UM
1976/77	5,31	41,5	7,8	8	35	6,6	7,8			
1977/78	5,39	41,5	7,7	8	35	6,5	ND			
1978/79	4,89	41,5	8,5	10	40	8,2	8,2			
1979/80	4,64	41,5	8,9	10	40	8,6	10			
1980/81	4,60	51,5	11,2	10	40	8,7	10			
1981/82	5,63	51,5	9,2	12,5	50	8,9	14	47	8,3	15
1982/83	6,35	51,5	8,1	12,5	50	7,9	14	47	7,4	15
1983/84	6,95	60,0	8,6	12,5	55	7,9	14	50	7,2	15
1984/85	6,85	66,0	9,6	12,5	60	8,8	14	60	8,8	15

ND: non disponible

Sources: pour les prix officiels au producteur au Sénégal, voir rapport Sénégal  
pour les prix officiels au producteur en Mauritanie, voir Tableau 3  
pour le taux de change, FMI International Financial Statistics - 1984 Yearbook  
et FMI International Financial Statistics - avril 1985

TABLEAU 9 - Evolution comparée des prix mondiaux et prix officiels au producteur et au consommateur de mil/sorgho, 1976/77-1984/85

Année	\$EU par tonne	UM par tonne	UM par tonne	UM par tonne	Ratio	Ratio		Ratio	Ratio
						Taux de change 1/			
						Prix mondial du sorgho	Prix officiel du sorgho	Prix officiel du mil/sorgho	Prix officiel du mil/sorgho
1976/77	105,2	45	4736	7800	61	4000	85	195	195
1977/78	88,4	45,6	4030	ND	ND	4000	99	ND	ND
1978/79	93,8	46,2	4330	8200	53	6000	139	137	137
1979/80	108,1	45,9	4961	10000	50	6000	121	167	167
1980/81	128,9	45,9	5918	10000	59	10000	169	100	100
1981/82	126,5	48,3	6109	14000	44	12000	196	117	117
1982/83	108,4	51,8	5612	14000	40	14000	250	100	100
1983/84	128,4	54,8	7038	14000	50	14000	199	100	100
1984/85	118,2	63,8	7542	14000	54	15000	199	93	93

ND: non disponible

NB: Comme on cherche à savoir si le gouvernement prend en compte les prix mondiaux dans la fixation des prix officiels au producteur et au consommateur on compare le prix mondial de l'année n (par exemple 1976) avec les prix officiels de la campagne n-(n+1) (par exemple 1976/77) pour laisser au gouvernement le temps de prendre en compte le prix mondial s'il le désire.

1/ sorgho américain no 2 millo yellow FOB ports du Golfe du Mexique

2/ taux de change moyen pour l'année n indiquée pour la campagne n-(n+1)  
3/ prix à Nouakchott

Sources: pour le prix mondial, IBRD (1982) p.60, FMI STATISTIQUES FINANCIERES INTERNATIONALES, février 1985, p. F77.  
pour le taux de change, FMI INTERNATIONAL FINANCIAL STATISTICS-1984 Yearbook p. 415  
et FMI INTERNATIONAL FINANCIAL STATISTICS, avril 1985, p. 318.  
pour les prix officiels au producteur et au consommateur, voir Tableaux 3 et 5.

TABLEAU 10

Evolution comparée des prix mondiaux et des prix officiels  
au producteur et au consommateur du riz  
1976/77 - 1983/84

ANNEE	Prix mondial du riz [1]	Prix officiel au producteur du riz paddy	Ratio 1/2	Prix officiel au consommateur du riz [2]	Ratio 4/1	Ratio 2/4
	UM par tonne	UM par tonne	%	UM par tonne	%	%
1	2	3	4	5	6	
1976/77	8806	8800	110	15000	170	53
1977/78	10098	8800	126	15000	149	53
1978/79	13640	10000	136	15000	110	87
1979/80	12024	10000	120	15000	125	67
1980/81	16784	10000	168	15000	89	67
1981/82	17739	12500	142	15000	85	83
1982/83	19506	12500	156	17000	87	74
1983/84	15757	12500	126	17000	108	74

[1] Riz brisé 100%. Prix CIF Nouakchott + frais financiers + frais de transit et de wharfage payé par la SONIMEX. C'est donc un prix de parité à l'importation.

[2] Riz brisé 100%. Prix à Nouakchott.

Sources: Pour le prix mondial, SONIMEX.

Pour les prix officiels au producteur et au consommateur,  
voir Tableaux 3 et 5.

TABLEAU 11

Evolution comparée des prix mondiaux et des prix officiels au consommateur du blé

1976 - 1984

ANNEE	Prix mondial du blé [1]	Taux de change [2]	Prix mondial du blé	Prix officiel au consommateur du blé [3]	Ratio 3/4
	\$E.U. par tonne 1	UM par \$E.U. 2	UM par tonne 3	UM par tonne 4	% 5
1976	133,0	45,0	5988	4000	149,7
1977	103,2	45,6	4704	4000	117,6
1978	127,9	46,2	5904	6000	98,4
1979	160,2	45,9	7352	6000	122,5
1980	172,7	45,9	7929	10000	79,3
1981	174,9	48,3	8447	12000	70,4
1982	160,2	51,8	8293	14000	59,2
1983	157,2	54,8	8616	14000	61,5
1984	152,5	63,8	9730	15000	64,9

[1] Blé américain, port du golfe du Mexique.

[2] Taux de change moyen pour l'année.

[3] Prix à Nouakchott.

Sources: Pour le prix mondial, FMI, STATISTIQUES FINANCIERES INTERNATIONALES, février 1985, p. F76.

Pour le taux de change, FMI, INTERNATIONAL FINANCIAL STATISTICS-1984 Yearbook, p. 415,

et FMI, INTERNATIONAL FINANCIAL STATISTICS, avril 1985, p. 318.

Pour les prix officiels au consommateur, voir Tableau 5.

TABLEAU 12  
Calcul du prix de revient du riz local  
(UM/Kg.)

	Hypothèse haute	Hypothèse basse
1. Prix de revient réel au niveau de la production	20	15
2. Prix payé au producteur par le CSA	14	14
3. Perte au niveau de la production	6	1
4. Coûts de transformation et de commercialisation du CSA 1/	5,4	5,4
5. Prix de revient du paddy au niveau du CSA [1+4]	25,4	20,4
6. Prix de revient du riz usine au niveau du CSA 2/	41,8	33,2
7. Prix payé au CSA par la SONIMEX	24	24
8. Perte cumulée au niveau du CSA [6-7]	17,8	9,2
9. Coût de commercialisation de la SONIMEX et marge du détaillant	5	5
10. Prix de revient du riz usine au niveau de la SONIMEX [6+9]	46,8	38,2
11. Prix payé par le consommateur à la SONIMEX en province	31	31
12. Perte cumulée pour l'ensemble de la filière [10-11]	15,8	7,2

1/ Chiffres comprennent les frais suivants: usinage 3,2 UM/kilo de riz paddy  
transport 0,3  
stockage 0,2  
personnel 0,7  
frais généraux 1

2/ Hypothèses: taux de transportation 58%  
vente de sous-produits 2 UM/kilo de riz

Note: Ces chiffres sont des estimations et n'ont donc qu'une valeur indicative.

Sources: Annexe 2  
SONADER, CSA, SONIMEX

TABLEAU 13  
Evolution des activités de la SONADER

—Evolution des effectifs (nombre d'employés)

Années	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	Février 84
Direction centrale	97	135	147	145	82
(%)	[47]	[30]	[27]	[32]	[18]
Perimètres	112	318	399	316	368
<b>TOTAL</b>	<b>209</b>	<b>453</b>	<b>546</b>	<b>461</b>	<b>450</b>

—Evolution du budget (millions d'UM)

Années	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
Investissement	63,1	47,9	614,7	274,2
Fonctionnement	338,9	461,6	529,3	568,8
dont Dépenses de Personnel	63,5	106,4	131,2	133,1
(%)	[19]	[23]	[25]	[24]
<b>TOTAL</b>	<b>402</b>	<b>509,6</b>	<b>1144</b>	<b>843,1</b>

—Evolution des Résultats

Années	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
Superficies aménagées (hectares)	700	950	1380	1968	2270	2410	2890
dont petits périmètres	100	350	780	1368	1670	1810	2140
dont grands périmètres	600	600	600	600 1/	600	600	750
dont riz	208	385	631	1232	980	1690	1655
dont maïs-sorgho		78	89	736	794	443	80
Production (tonnes)							
dont riz	835	1885	2400	4720	4125	7250	8500
dont maïs-sorgho		196	310	1990	2700	1150	160

1/ Il n'y a pas eu de campagne en 1981-82 au périmètre pilote du Gorgol à cause de la rupture de la digue.

Source: SONADER Plan quadriennal d'activités

TABLEAU 14

Principaux donateurs d'aide alimentaire à la Mauritanie  
Novembre 1983 - Octobre 1984

Pays	Céréales	Tonnes	Destinée à la	Destinée à la
			la Vente	distribution gratuite
Algérie	farine de blé	4000		4000
Allemagne	blé	15000	15000	
Fédérale				
Arabie	blé	10000		10000
Saoudite				
Belgique	blé	3000	3000	
Bulgarie	farine de blé	1000		1000
Canada	blé	22000	5500	16500
	riz	230		230
CEE	blé	24000	19000	5000
	riz	104		104
Chine	blé	209		209
Danemark	blé	3500		3500
Espagne	blé	8000		8000
	orge	500		500
Etats-Unis	blé	27870	15000	12870
	sorgho	15000	15000	
	SFSG	2980		2980
France	blé	10000	7000	3000
Hollande	blé	3000		3000
	farine de blé	6000	2700	3300
Japon	riz	3100	2325	775
Koweit	riz	80		80
Lybie	orge	3000		3000
Norvège	blé	900		900
PAM	blé	29377	8827	20550
	farine de blé	545		545
	riz	375		375
	sorgho	3000		3000
Roumanie	farine de blé	1000		1000
TOTAUX 1/		204042,5	94702	109340,5

1/ Totaux en équivalent céréale [100 Kg. farine de blé = 150 Kg. blé]

Source: PAM

TABLEAU 15

Aide alimentaire, population totale et population indigente  
1983 - 1984

Région	Aide alimentaire		Population totale				Population indigente			
	1983	1984	(1)	(2)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
0- Nouakchott	13488	14,8%	20337	12,7%	350	20,6%	39	58	210	19,2%
1- Hodh el Chargui	10202	11,2%	24455	15,3%	180	10,6%	57	136	90	8,2%
2- Hodh el Gharbi	8560	7,2%	17406	10,9%	150	8,8%	44	116	105	9,6%
3- Assaba	11214	12,3%	18152	11,3%	150	8,8%	75	121	105	9,6%
4- Gorgol	5598	6,2%	6438	4,0%	140	8,2%	40	46	77	7,1%
5- Brakna	7162	7,9%	14980	9,3%	170	10,0%	42	88	136	12,5%
6- Trarza	15804	17,4%	23703	14,8%	210	12,4%	75	113	168	15,4%
7- Adrar	8723	9,6%	11004	6,9%	75	4,4%	116	147	67,5	6,2%
8- Daklet Nouadhibou	135	0,1%	2268	1,4%	35	2,1%	4	65	8,75	0,86
9- Tégnat	5094	5,6%	9757	6,1%	80	4,7%	64	122	72	6,6%
10- Guidimakha	1766	1,9%	5086	3,2%	100	5,9%	18	51	20	1,66
11- Tiris Zemmour	3073	3,4%	4108	2,6%	40	2,4%	77	103	14	1,3%
12- Inchiri	1786	2,0%	2140	1,3%	20	1,2%	89	107	18	1,6%
Autres	263	0,3%	513	0,3%						
<b>TOTAUX</b>	<b>90868</b>	<b>100,0%</b>	<b>160347</b>	<b>100,0%</b>	<b>1700</b>	<b>100,0%</b>			<b>1091,25</b>	<b>100,0%</b>
<b>MOYENNES</b>							<b>53</b>	<b>94</b>		<b>83</b>
										<b>147</b>

(1) Quantité distribuée en tonnes; (2) % du total de l'aide alimentaire qui est distribué dans une région donnée;

(3) Nombre d'habitants en milliers; (4) % de la population habitant dans une région donnée;

(5) Aide par habitant en kilos en 1983; (6) Aide par habitant en kilos en 1984.

**Notes:** L'aide alimentaire pour l'année 1984 a été calculée comme le double de l'aide distribuée pendant les 6 premiers mois de 1984, seule donnée disponible lors du passage de la mission.

La fiabilité de ces données est incertaine, en particulier en ce qui concerne les chiffres de population. Il faut donc les interpréter avec précaution.

Sources: CNAPE, CSA, PAM, USAID

TABLEAU 16  
Aide alimentaire gratuite, population totale et population indigente  
1983 - 1984

Région	Aide alimentaire gratuite			Population totale			Population indigente		
	1983 (1)	1983 (2)	1984 (3)	1984 (4)	1984 (5)	1984 (6)	1984 (7)	1984 (4)	1984 (5)
0- Nouakchott	4961	33,3%	36,8%	6439	17,0%	31,6%	350	20,6%	14
1- Hodh el Chargui	1080	7,2%	10,6%	2909	7,7%	11,9%	180	10,6%	6
2- Hodh el Gharbi	874	5,9%	13,3%	2932	7,7%	16,8%	150	8,8%	6
3- Assaba	1378	9,2%	12,3%	2402	6,3%	13,2%	150	8,8%	9
4- Gorgol	8	0,1%	0,1%	680	1,8%	10,5%	140	8,2%	0
5- Brékna	581	3,9%	8,1%	5339	14,1%	35,6%	170	10,0%	3
6- Trarza	3137	21,0%	19,8%	6339	16,7%	26,7%	210	12,4%	15
7- Adrar	886	5,9%	10,2%	4198	1,8%	38,1%	75	4,4%	12
8- Daklet Nouadhibou	95	0,6%	70,4%	680	1,8%	30,0%	35	2,1%	3
9- Tagant	1208	8,1%	23,7%	3927	10,4%	40,2%	80	4,7%	15
10- Guidimakha	0,0%	0,0%	0,0%	470	1,2%	9,2%	100	5,9%	5
11- Tiris Zemmour	0,0%	0,0%	0,0%	844	2,2%	20,5%	40	2,4%	21
12- Inchiri	446	3,0%	25,0%	200	0,5%	9,3%	20	1,2%	22
Autres	263	1,6%	100,0%	513	1,4%	100,0%			
TOTAUX MOYENNES	14917	100,0%	37872	100,0%	1700	100,0%	9	22	1091,2
		16,4%		23,8%					100,0%
									14
									35

(1) Quantité distribuée en tonnes; (2) % du total de l'aide alimentaire gratuite qui est distribuée dans une région donnée; (3) % de l'aide gratuite dans le total de l'aide alimentaire distribuée dans une région donnée; (4) Nombre d'habitants en milliers; (5) % de la population dans une région donnée; (6) Aide gratuite par habitant en kilos en 1983; (7) Aide gratuite par habitant en kilos en 1984.

Notes: L'aide alimentaire pour l'année 1984 a été calculée comme le double de l'aide distribuée pendant les 6 premiers mois de 1984, seule donnée disponible lors du passage de la mission.  
La fiabilité de ces données est incertaine, en particulier en ce qui concerne les chiffres de population. Il faut donc les interpréter avec précaution.

Sources: CSA, PAM, USAID, CNAPE

TABLEAU 17  
Distribution de l'aide alimentaire par type de céréale par région, 1983-1984

Région	Blé		Sorgho		Total céréales	
	*****		*****		*****	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984
0-Nouakchott						
tonnes	10988	10227	1497	1048	12485	11275
%	88,0%	90,7%	12,0%	9,3%		
1-Hodh el Chargui						
tonnes	8064	21416	760	200	8824	21616
%	91,4%	99,1%	8,6%	0,9%		
2-Hodh el Gharbi						
tonnes	4898	14474	940		5838	14474
%	83,9%	100,0%	16,1%	0,0%		
3-Assaba						
tonnes	8685	15906	1020		9705	15906
%	89,5%	100,0%	10,5%	0,0%		
4-Gorgol						
tonnes	2758	5620	2770	338	5528	5958
%	49,9%	94,3%	50,1%	5,7%		
5-Breka						
tonnes	4768	10800	1643	1080	6411	11880
%	74,4%	90,9%	25,6%	9,1%		
6-Trarza						
tonnes	12088	20727	1682	1670	13770	22397
%	87,8%	92,5%	12,2%	7,5%		
7-Adrar						
tonnes	7370	9235	220		7590	9235
%	97,1%	100,0%	2,9%	0,0%		
8-Daklet Nouadhibou						
tonnes	80	2128			80	2128
%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%		
9-Tagant						
tonnes	4655	8930		200	4655	9130
%	100,0%	97,8%		2,2%		
10-Guidimaka						
tonnes	912	3960	850	656	1762	4616
%	51,8%	85,8%	48,2%	14,2%		
11-Tiris Zemmour						
tonnes	2913	3264	80		2993	3264
%	97,3%	100,0%	2,7%	0,0%		
12-Inchiri						
tonnes	1394	1940	60		1454	1940
%	95,9%	100,0%	4,1%	0,0%		
Autres						
tonnes	263	60		410	263	470
%	100,0%	12,8%	0,0%	87,2%		
TOTAL						
tonnes	69836	128687	11522	5602	81358	134289
%	85,8%	95,8%	14,2%	4,2%		

Sources: CSA, PAM, USAID.

Notes : 1) L'aide alimentaire pour l'année 1984 a été calculée comme le double de l'aide distribuée pendant les six premiers mois de 1984, seule donnée disponible lors du passage de la mission.  
2) La fiabilité de ces données est incertaine. Les interpréter avec prudence.  
3) Les chiffres en % indiquent les parts relatives du blé et du sorgho dans l'aide en céréales pour une année donnée.

TABLEAU 18

Quantité d'aide vendue par mois: Janvier 83 - Juin 84

[tonnes]

mois	quantite
Janvier 83	4514
Fevrier 83	4093
Mars 83	2090
Avril 83	449
Mai 83	9889
Juin 83	7947
Juillet 83	4640
Aout 83	8000
Septembre 83	5004
Octobre 83	6503
Novembre 83	8161
Décembre 83	6987
Janvier 84	9592
Fevrier 84	15798
Mars 84	11498
Avril 84	6074
Mai 84	7711
Juin 84	6913

Source: CSA

TABLEAU 19

Comparaison des coûts de transport entre le secteur privé et l'OMC  
entre Nouakchott et certains lieux de destination (UM/tonne)

Lieu de destination	Cout en 1981 du transporteur privé	Cout de transport privé par rapport au % cout du transporteur par l'OMC cout du transport par OMC
Aioune	3000	2850
Aleg	1230	2350
Ater	3330	3400
Boghe	1800	2380
Boutilimit	950	2230
Kaedi	2560	6090
Kiffa	2400	2820
Magta-Lajher	2000	2400
Nema	5190	5190
Nouakchott	ND	365
Ould Yenge	ND	7065
Rosso	600	2445
Selibaby	4500	6100

ND: Non disponible

Note: les différences de coût ne sont pas aussi grandes qu'elles apparaissent au premier abord. Les chiffres de l'OMC incluent une partie du coût de transport entre le port de Nouakchott et les entrepôts dans la ville de Nouakchott. De plus, ils supposent que les camions sont entièrement amortis en quatre ans et que les frais de réparation sont égaux à la valeur d'acquisition du véhicule.

Source: USAID [1982], Table 4.

Tableau 20

## Répartition géographique de la capacité de stockage du CSA

en juin 1984

Région	Ville	Capacité en Tonnes
Tiris Zemmour	Zouerat	1000
Deklet	Nouadhibou	3500
Inchiri	Akjoujt	1000
Adrar	Atar	2300
Nouakchott	Nouakchott	47100
Trarza	Rosso	13600
	Boutilimit	500
Tegant	Moudjeria	1000
	Tidjikja	2800
Hodh Charki	Timbedra	1000
	Neme	2800
Brakna	Aleg	2300
	Boghe	4800
	Mogta Lehjar	1000
Assaba	Kiffa	3800
Hodh Gharbi	Aioun	2800
Gorgol	Kaedi	6800
	Mbout	1000
	Maghema	1000
Guidimaka	Selibaby	3000
	Ouid Yenge	1000
<b>TOTAL</b>		<b>104100</b>

Source: CSA

TABLEAU 21  
Estimation du cout d'opportunité international des céréales  
(UM constants de 1984 par tonne)

	RIZ	Prévision 1984 basse	Prévision 1984 haute	SORGHO	Prévision 1984 basse	Prévision 1984 haute	BLE	Prévision 1984 basse	Prévision 1984 haute
Prix FOB (\$EU)	202 1/	200 2/	403 3/	118,2 4/	118 2/	162 5/	152,5 6/	152 2/	200 7/
Prix CAF 8/ (\$EU)	303	300	604,5	295,5	295	405	228,8	228	300
Taux de change 9/ (UM/\$)	63,8	65	80	63,8	65	80	63,8	65	80
Prix CAF (UM)	19331	19500	48360	18853	19175	32400	14594	14820	24000
Frais opérationnels jusqu'à Nouakchott 10/	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Prix de revient rendu à Nouakchott	22331	22500	51360	21853	22175	35400	17594	17820	27000
Frais opérationnels de Nouakchott en province 10/	5500	5500	5500	5500	5500	5500	5500	5500	5500
Prix de revient rendu en province	27831	28000	56860	27353	27675	40900	23094	23320	32500

Note: ces chiffres sont des estimations et n'ont donc qu'une valeur indicative

- 1/ Prix mondial du riz thai 5% brisures, FOB Bangkok x 80%  
(FMI INTERNATIONAL FINANCIAL STATISTICS avril 1985, p. 76)
- 2/ Prévision basse: maintien du prix, de 1984
- 3/ Prix le plus élevé pendant la période 1985-1995 prévu par la Banque Mondiale  
pour le riz thai 5% brisures, FOB Bangkok en dollars de 1984 x 80% (IBRD [1982] p. 152)
- 4/ prix mondial du sorgho américain no 2 Milo Yellow FOB ports du Golfe du Mexique  
(FMI STATISTIQUES FINANCIERES INTERNATIONALES, février 1985, p. F77)
- 5/ Prix le plus élevé pendant la période 1985-1995 prévu par la Banque Mondiale  
pour le sorgho américain no 2 Milo Yellow FOB ports du Golfe du Mexique convertis  
en dollars de 1984 (IBRD [1982] p. 177)
- 6/ Prix mondial du blé américain, Ports du Golfe du Mexique  
(FMI STATISTIQUES FINANCIERES INTERNATIONALES - février 1985, p. F76)
- 7/ Prix le plus élevé pendant la période 1985-1995 prévu par la Banque Mondiale pour  
le blé américain, Ports du golfe du Mexique convertis en dollars de 1984 (IBRD [1982] p. 185)
- 8/ On a estimé les frais d'assurance et de transport à 50% du prix FOB pour le riz  
et pour le blé et à 150% pour le sorgho
- 9/ Le taux de change de 1984 vient du FMI (INTERNATIONAL FINANCIAL STATISTICS - avril 1985) p. 318.  
La prévision basse est le maintien au niveau actuel - la prévision haute est le  
taux atteint au cours du premier trimestre de 1985
- 10/ estimations à partir des données du CSA et de la SONIMEX

TABLEAU 22-A  
 Prix des céréales sur les marchés locaux  
 1981 - 1984  
 en UM/Kilo

	1981	1982	1983	1984	MOYENNE
--	------	------	------	------	---------

MIL LOCAL (Taghslit)

Aioune	28	25		30	28
Aleg		23	25		24
Atar	34	29	38	45	37
Boutilimit	18	18			18
Kaedi	18	18	26	23	21
Kiffa	22	18	35	28	26
Mederdra		20			20
Nema	26	28	28		27
Nouakchott		27	35	47	36
Selibaby	16	18	20	20	18
Tidjikja		25	27	28	27
Zouerate	47	41	51		46
MOYENNE	26	24	32	32	28

SORGHO ROUGE AMERICAIN (sida)

Aioune	20	20	18		19
Aleg		13	15	14	14
Atar	20	20	25	24	22
Boutilimit	13	14	19		15
Kaedi	9	13	17	15	14
Kiffa	14	13	15		14
Mederdra			13		13
Nema	16	16	17		16
Nouakchott		27	25	20	24
Selibaby	13		20	20	18
Tidjikja					
Zouerate	25		30		28
MOYENNE	16	17	19	19	18

Source: USAID

TABLEAU 22-B  
 Prix des céréales sur les marchés locaux  
 1981 - 1984  
 en UM/Kilo

	1981	1982	1983	1984	MOYENNE
<b>RIZ BRISE</b>					
Aioum	19	23	23	26	23
Aleg		21	21		21
Atar	16	20	26	28	23
Boutilimit	19	18	21	21	20
Keedi	16	22	26	27	23
Kiffa	21	19	19	22	20
Mederdra		23	21		22
Nema	18	21	24		21
Nouakchott		18	17	22	19
Selibaby	18	25	26	29	25
Tidjikja		24	24	28	25
Zouerate	20	23	25		23
MOYENNE	18	21	23	25	22
<b>FARINE DE BLE</b>					
Aioum	29	26	25	25	26
Aleg		37	23		30
Atar	23	25	25	25	25
Boutilimit	21	22	19	21	21
Keedi	28	25	25	22	25
Kiffa	19	16	19	19	18
Mederdra		23	21		22
Nema	30	29	28		29
Nouakchott		19	20	21	20
Selibaby		36	31	25	31
Tidjikja		29	28	28	28
Zouerate	28	23	24		25
MOYENNE	25	26	24	23	25

Source: USAID

Tableau 23

Comparaison du prix officiel au consommateur et des prix observés sur les marchés pour le sorgho américain  
1981-1984

FCFA/Kilo	Prix officiel	Prix sur	Prix officiel	Prix observés sur les marchés [2]										
				au consommateur	le marché	au consommateur								
							1	2	3	4	5	6	7	8
juin 1981	14			13					13	14	20			
juillet	14			13		13		9	13	18				
août	14			13		13		9	13	20	16			
septembre	14			13		13		9	15	20	16	20		
octobre	14			13		13		9	13	20	16	20		
novembre	14			13					14	16	20			
décembre	14			13						16				
janvier 1982	14			13					14	16				
février	14			13					20	16				
mars	14			13						16				
avril	14			13						16				
mai	14			13				10		16				
juin	14			13				11		16				
juillet	14			13			13	15	13					
août	14			13		14	13		14	20				
septembre	14			13		14	13	18						
octobre	14	26		13		14	15		14		20			
novembre	14	27		13			13	9	13	16	20			
décembre	14	28		13			13		13	16				
janvier 1983	14	28		13		14	15			16	30			
février	14	25		13		15								
mars	14	25		13		16	13	13	15		25			
avril	14	24		13		15	13		15	18	25			
mai	14	23		13		16	13							
juin	14	24		13			13	18	15					
juillet	14	27		13				19		16				
août	14	23		13		14								
septembre	14	25		13			17			18				
octobre	14			13		35	13		20		18	20		
novembre	15			14		14	25	20	20					
décembre	15	21		14		35		20						
janvier 1984	15	20		14				15	20		24			

[1] Pendant plusieurs mois de 1981, le CAA vendait le sorgho à 8 UM/Kilo en province et à 10 UM à Nouakchott. Au même moment, l'OMC vendait le sorgho à 13 UM/Kilo en province et à 14 UM à Nouakchott. Les prix officiels indiqués ici sont ceux de l'OMC.

[2] 1 - Boutilimit [Trarza] 4 - Selibaby [Guidimaka] 7 - Nema [Hodh Charki]  
2 - Aleg [Brakna] 5 - Kiffa [Assaba] 8 - Atar [Adrar]  
3 - Kaedi [Gorgol] 6 - Aïoun [Hodh Gharbi]

Sources: Pour les prix officiels, voir Tableau 5. Pour les prix observés sur les marchés, USAID.

Tableau 24

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE LA SONIMEX  
1978 - 1983

	1978	1979	1980	1981	1982	janv.sept.	1983
						oct.	déc.
Riz brisé							
1. Quantité importée	54,1	52,2	49,5	50,4	71,7	35,0	11,0
2. Valeur CAF	686,7	659,2	725,7	791,9	1 243	556,9	175,2
3. Prix du kilo	12,7	12,6	14,7	15,7	17,3	15,9	15,9
4. Valeur CAF après douane	686,2	659,2	725,7	791,9	1 243	556,9	229,9
5. Prix du kilo après douane	12,7	12,6	14,7	15,7	17,3	15,9	20,9
6. Quantité vendue	48,9	45,9	60,9	47,0	64,0	51,0	17,5
7. Montant des ventes	581,9	572,7	808,3	712,2	875,3	775,2	353,5
8. Prix de vente au kilo (7/6)	13,9	13,5	13,3	15,2	14,5	15,2	20,2
9. Marge au kilo (8-5)	1,2	-0,1	-1,4	-3,5	-2,8	-0,7	-0,7
10. Marge totale (9+6)	50,3	-4,6	-85,3	-164,5	-179,2	-35,7	-12,3

Notes : Les quantités sont en milliers de tonnes.  
Les valeurs sont en millions d'UM.  
Les prix unitaires sont en UM/kilo.

Source: Banque Mondiale

Tableau 25  
Ventes mensuelles de riz brisé  
1976 - 1984  
(tonnes)

mois	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
J	1728	2639	3500	3121	4527	3342	1820	5210	5417
F	1092	2990	3465	3404	4375	5485	3411	4596	4459
M	1157	3257	3766	4228	4177	4910	5336	5620	4430
A	1897	1641	3498	3992	4058	3532	4326	6529	5389
M	1498	3184	2930	4919	8483	1641	5793	5666	5604
J	3624	3599	3681	5077	5137	3270	5228	5745	
J	2873	3520	4482	2447	3271	4443	5822	6715	
A	2198	2220	3652	3864	3458	3175	9101	6883	
S	2536	3084	4059	884	8836	3758	5887	5552	
O	2480	3088	3428	6168	6105	3853	4842	5825	
N	1362	3026	3040	2361	6358	5052	4127	5843	
D	1402	3096	3047	5191	3979	4464	4708	6215	
TOTAL	23847	35344	42548	45656	62764	46925	60401	70399	

Source: SONIMEX

TABLEAU 26  
Ventilation géographique des ventes de riz brisé par la SONIMEX  
1981 - 1983

Agence	1981		1982		1983	
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%
Aioune	2066	4.4%	420	0.7%	180	0.3%
Akjout	384	0.8%	365	0.6%	227	0.3%
Aleg	1443	3.1%	243	0.4%	60	0.1%
Atar	1181	2.5%	1093	1.8%	238	0.3%
Boghe	1426	3.0%	739	1.2%	110	0.2%
Imel	28	0.1%	36	0.1%	2	0.0%
Kaedi	2212	4.7%	437	0.7%	431	0.6%
Kiffa	1884	4.0%	282	0.5%	69	0.1%
Nema	2351	5.0%	1072	1.8%	223	0.3%
Nouadhibou	2263	4.8%	2991	4.9%	3956	5.6%
Nouakchott	26182	55.7%	50503	83.6%	63129	89.5%
Rosso	2003	4.3%	574	0.9%	400	0.6%
Selibaby	1715	3.7%	610	1.0%	526	0.7%
Tidjikja	975	2.1%	577	1.0%	376	0.5%
Zouerate	861	1.8%	503	0.8%	600	0.9%
TOTAL	46974		60445		70527	

Source: SONIMEX

Tableau 27

Evolution comparée des taux de croissance des revenus  
du secteur rural et du secteur urbain

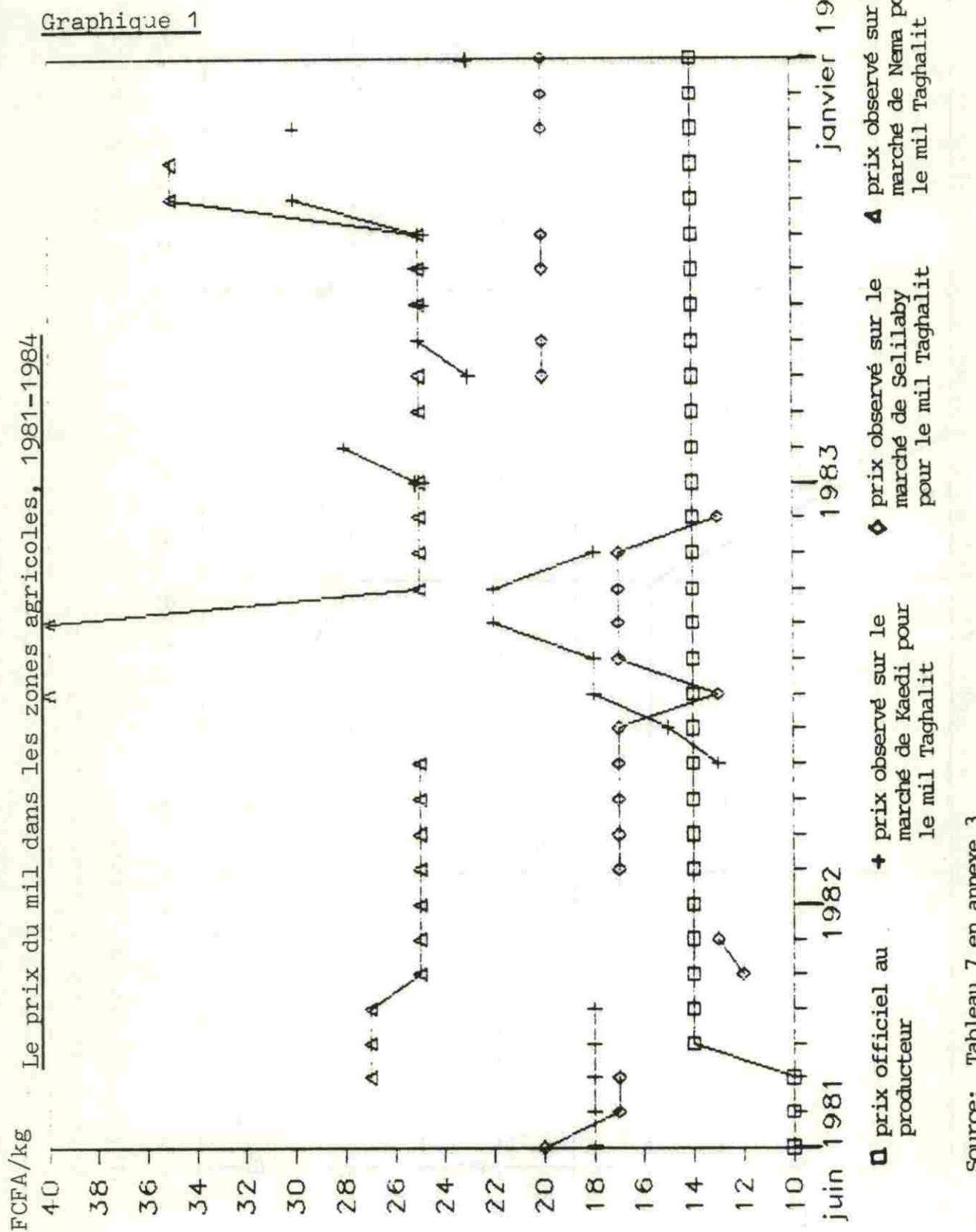
1976-1985

	Taux de croissance nominal	Taux de croissance réel [2]
	%	%
<b>Secteur urbain</b>		
SMIG	54	-33
<b>Fonction publique [1]</b>		
Categorie A	5	-54
Categorie B	5	-54
Categorie C	18	-49
Categorie D	30	-43
<b>Secteur rural</b>		
Prix officiel au producteur du riz paddy	75	-24
Prix officiel au producteur du mil	169	17

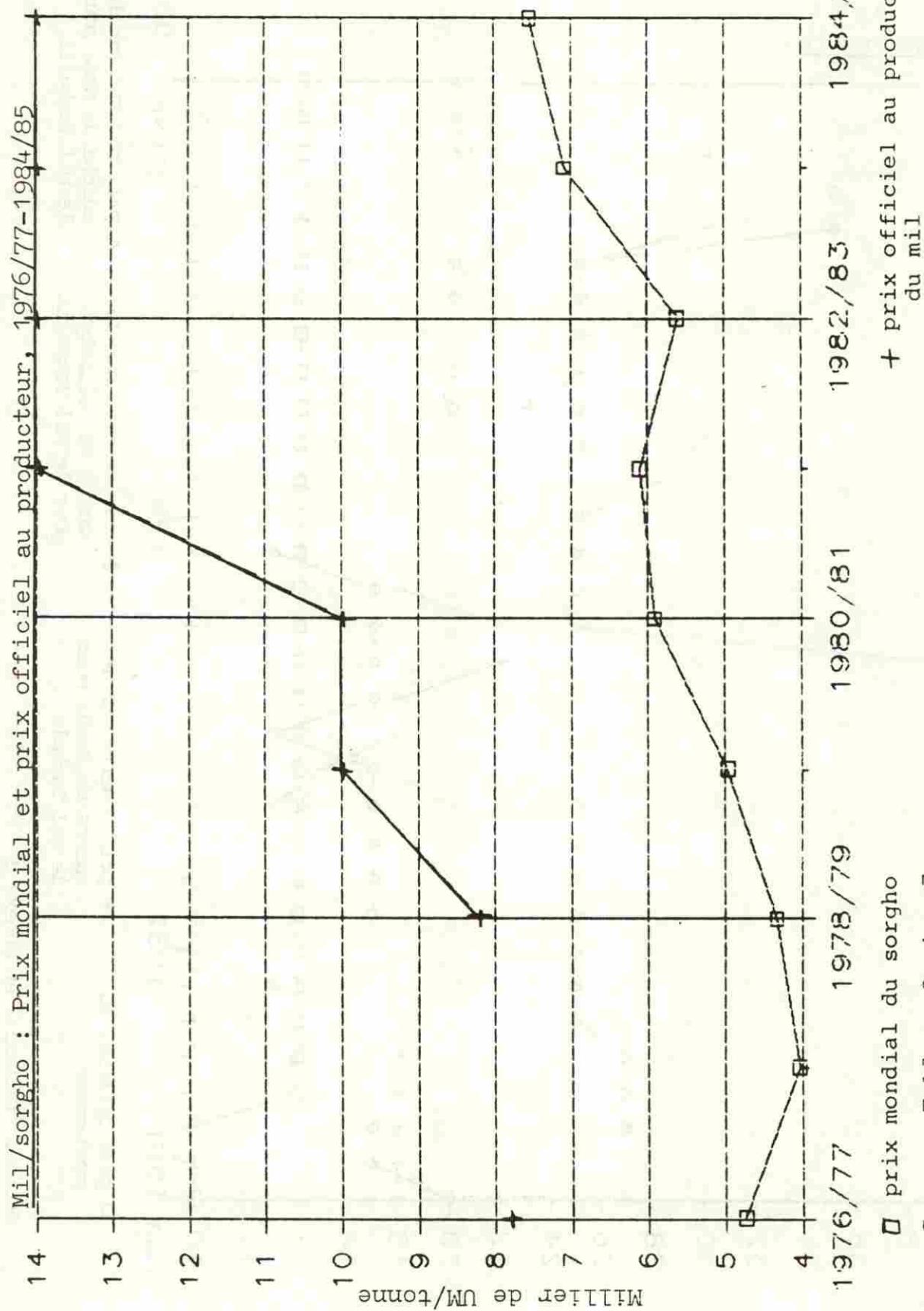
[1] Les fonctionnaires sont classés en catégories. La catégorie A est la mieux payée, la catégorie E la moins payée. Pour chaque catégorie, on a calculé le salaire correspondant à l'indice moyen de la catégorie en question.

[2] L'indice des prix à la consommation est estimé à 230 pour 1985 (base 100 en 1976).

Sources: Pour le SMIG, Direction du Travail, Ministère de la Santé et du Travail et Cheab (1985), p.7.  
Pour les salaires de la fonction publique, BIT (1984), p.121 et Cheab (1985), p.7.  
Pour les prix officiels au producteur, Tableau 3.  
Pour l'indice des prix à la consommation, FMI  
INTERNATIONAL FINANCIAL STATISTICS - 1984 Yearbook, p. 415 et FMI  
INTERNATIONAL FINANCIAL STATISTICS - avril 1985, p. 319.

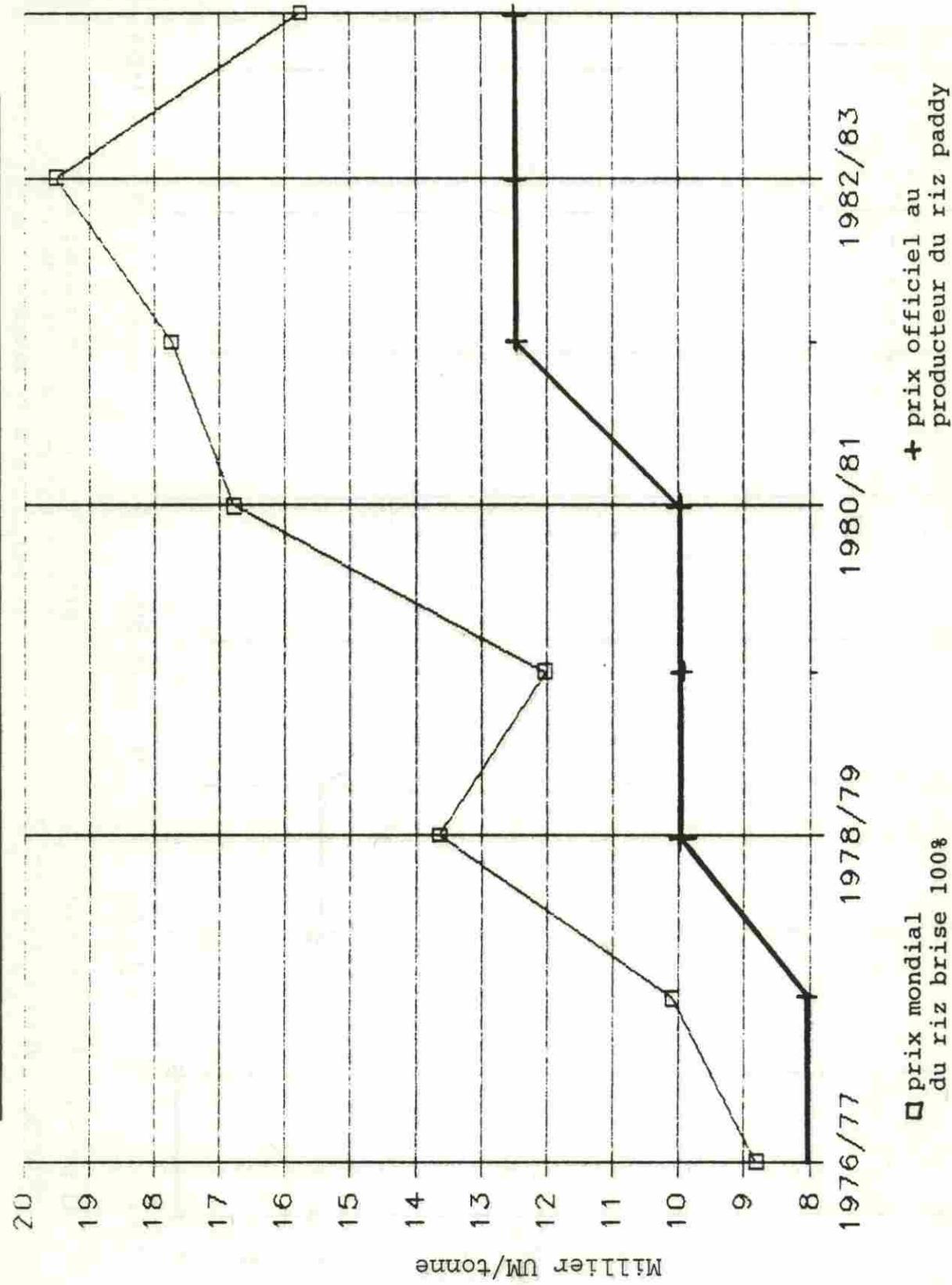


Graphique 2



Riz : Prix mondial et prix officiel au producteur, 1976/77-1983/84

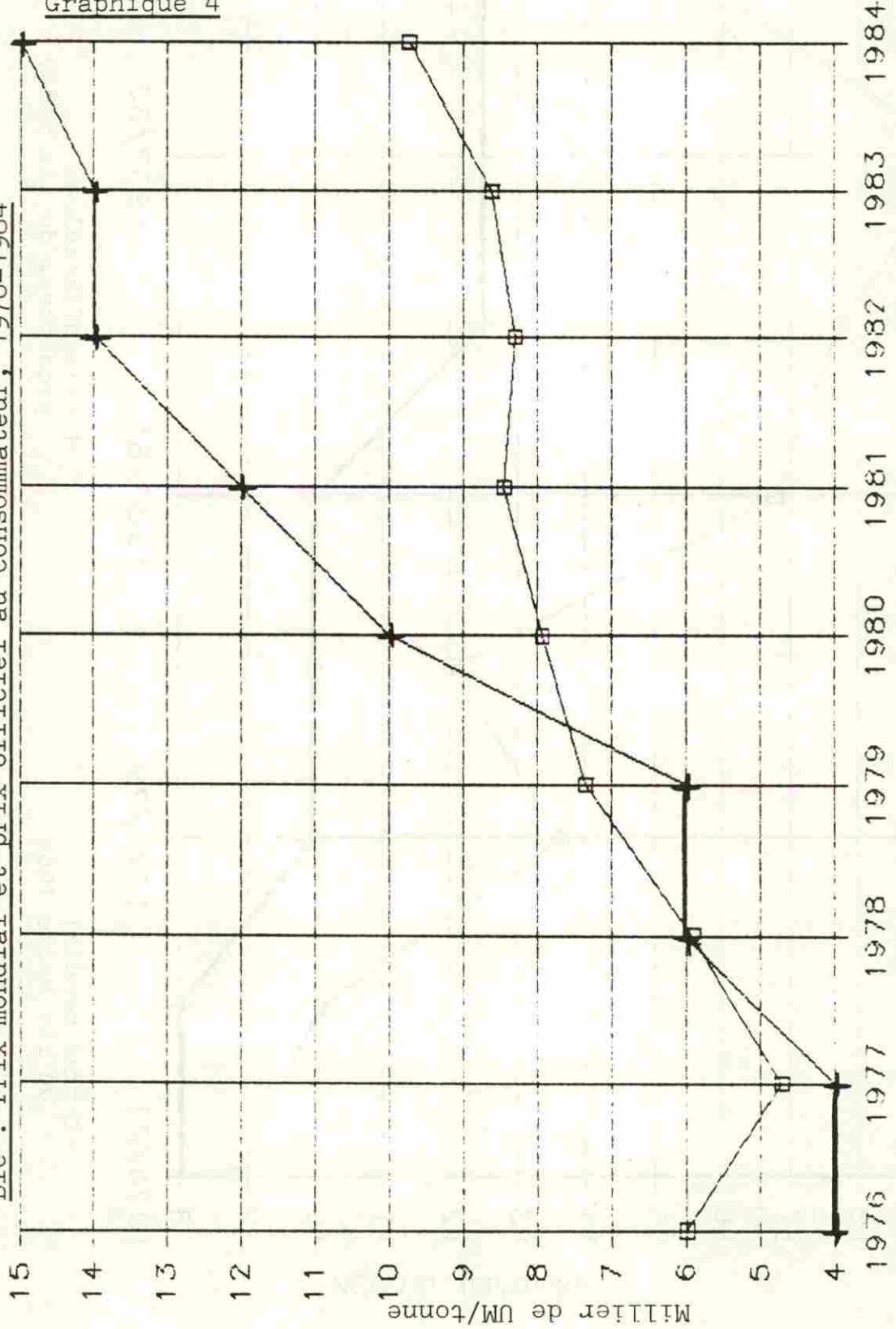
Graphique 3



Source: Tableau 10 en annexe 3

Graphique 4

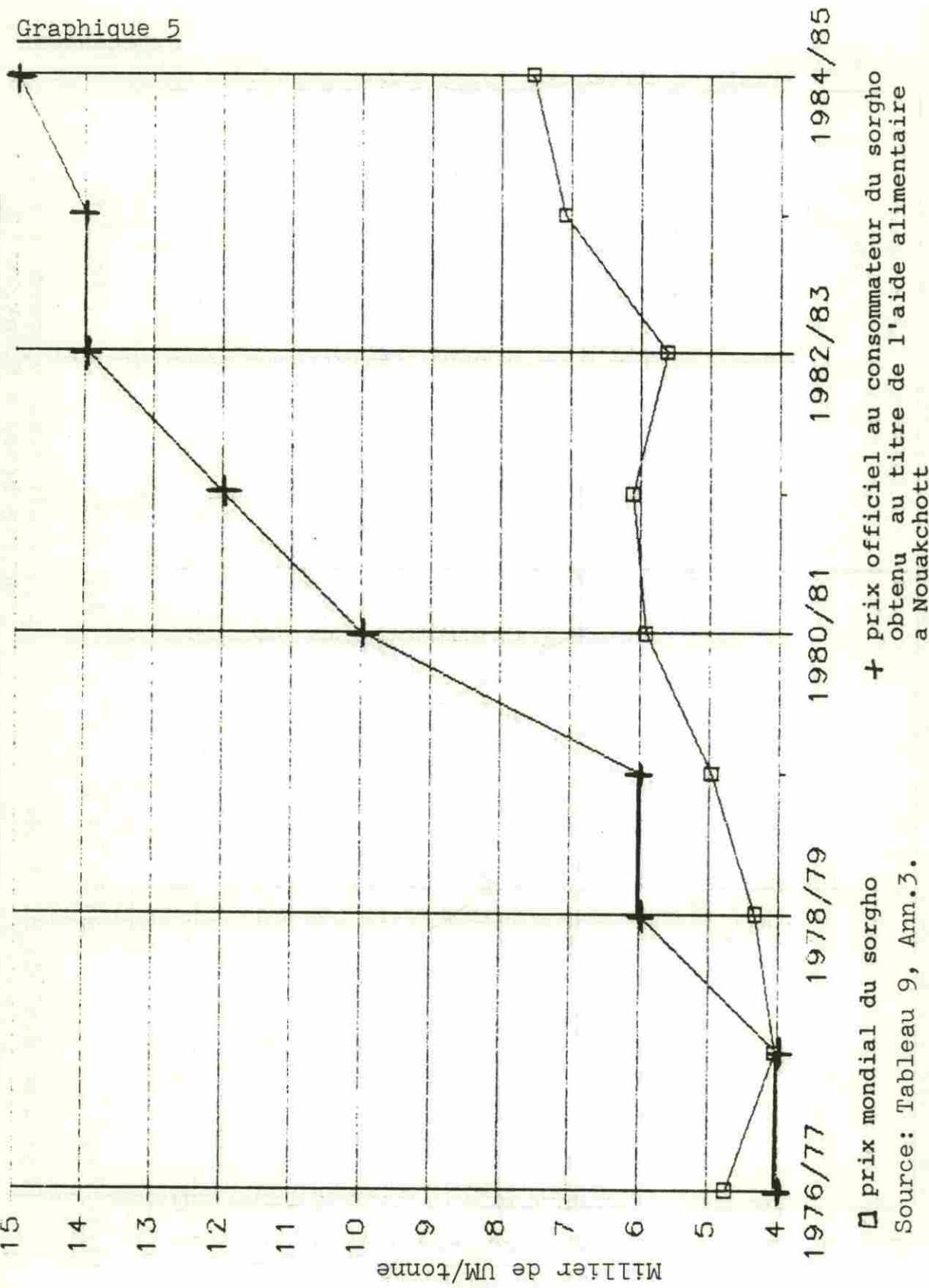
Blé : Prix mondial et prix officiel au consommateur, 1976-1984



□ prix mondial du blé

Source: Tableau 11, Ann.3.

+ prix officiel au consommateur  
du blé obtenu au titre de l'aide  
alimentaire à Nouakchott

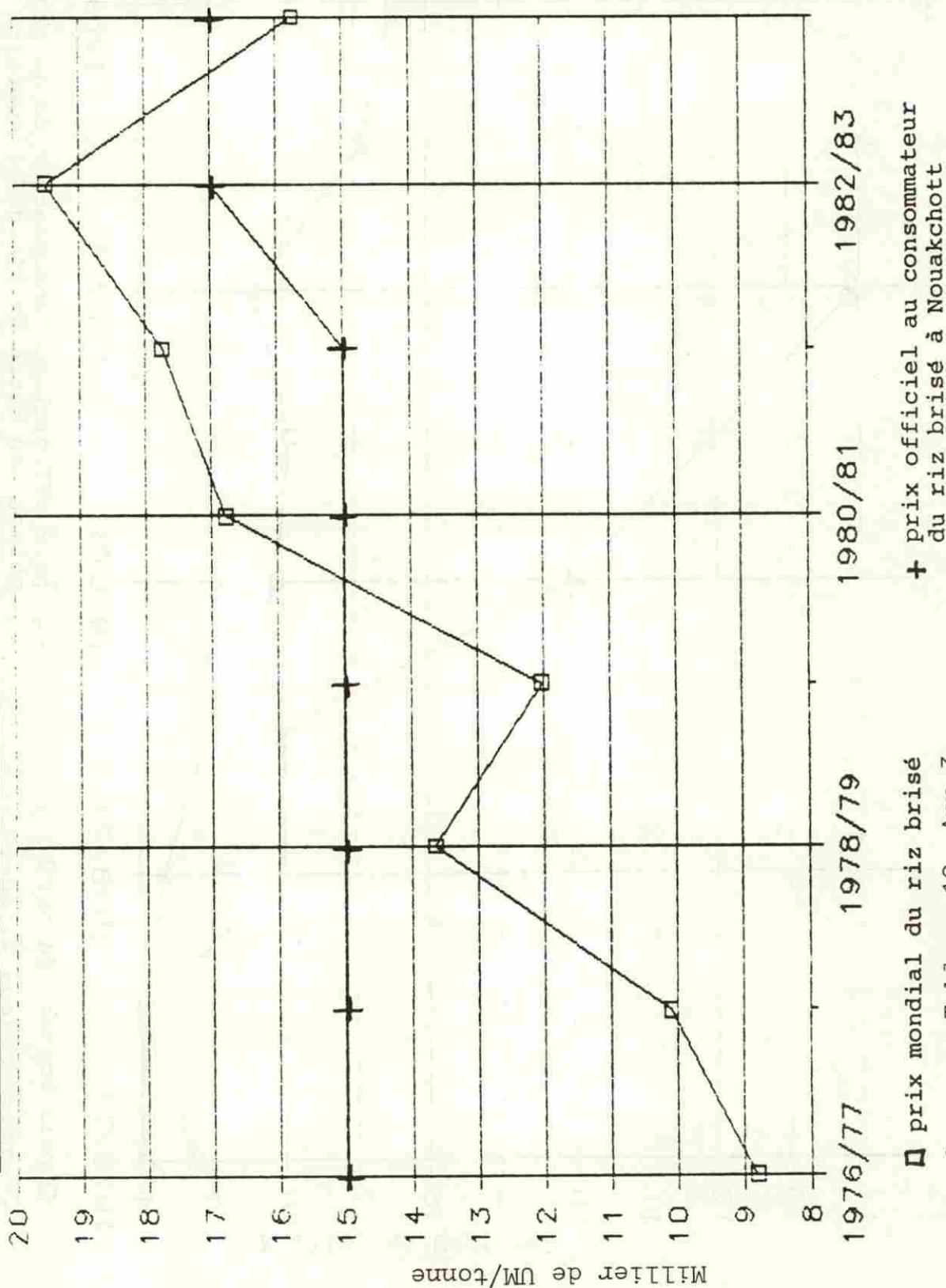
Sorgho : Prix mondial et prix officiel au consommateur, 1976-1984

Source: Tableau 9, Ann.3.

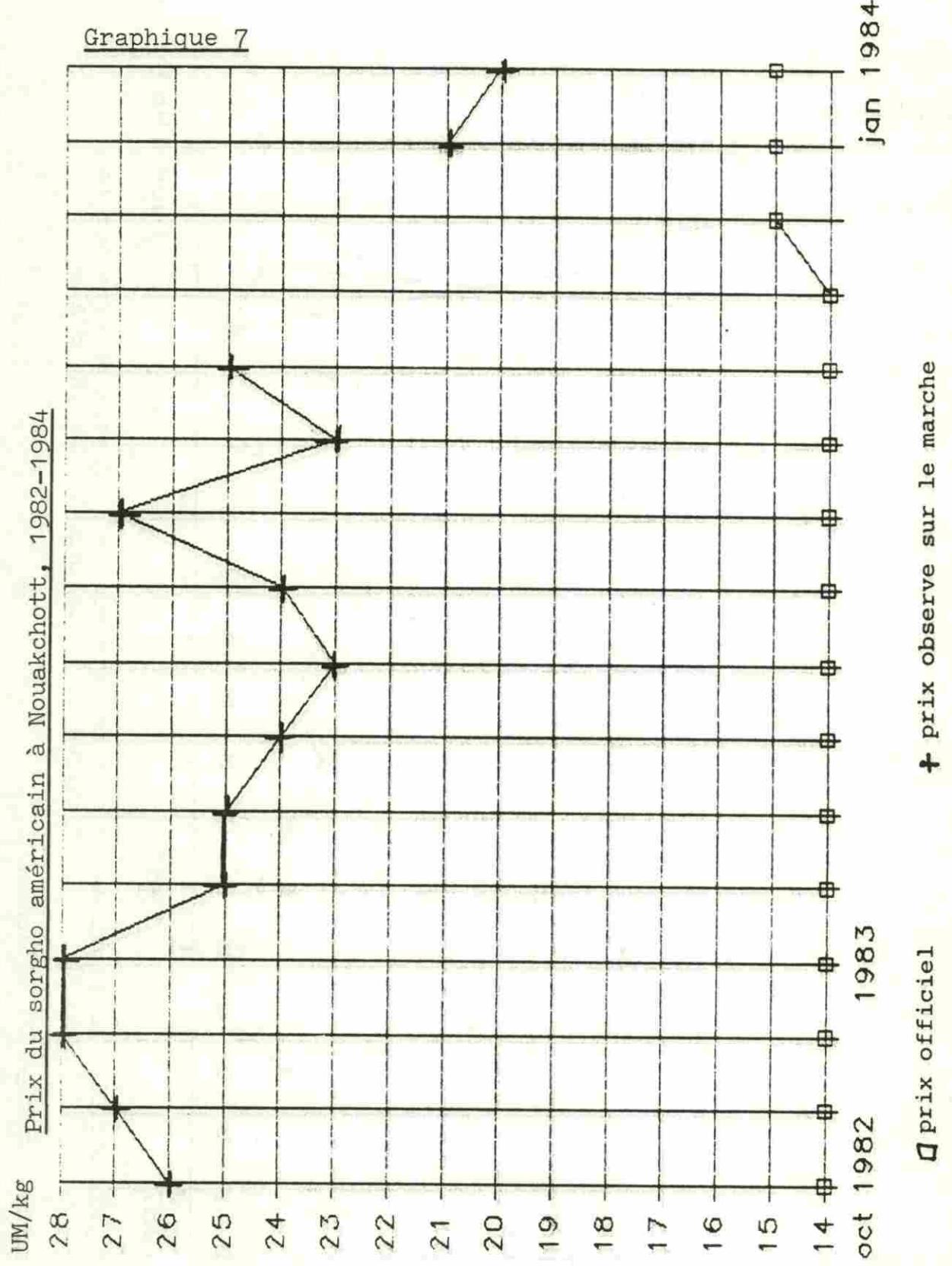
Riz brisé : Prix mondial et prix officiel au consommateur, 1976/77-1983/84

96

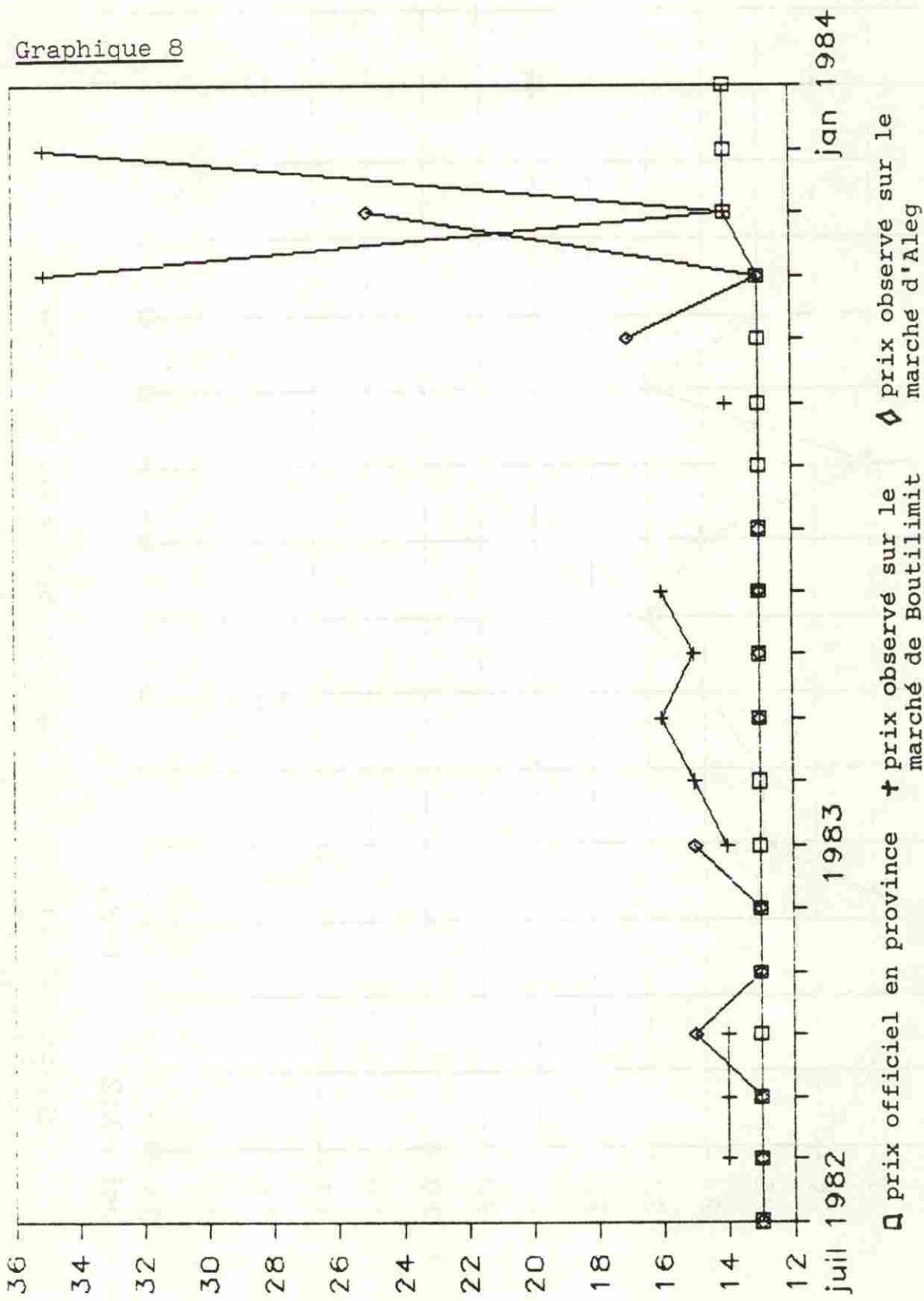
Graphique 6



Graphique 7



Prix du sorgoho américain en province, 1982-1983



Source: Tableau 23 en annexe 3

LISTE DES SIGLES

BCM	Banque Centrale de Mauritanie.
BIT	Bureau International du Travail.
CAA	Commissariat à l'Aide Alimentaire.
CAC	Centre d'Alimentation Communautaire.
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Economique (France).
CGEM	Confédération Générale des Employeurs Mauritaniens.
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.
CMSN	Comité Militaire de Salut National.
CNAPES	Commission Nationale d'Assistance aux Populations Eprouvées par la Sécheresse.
CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (Kaédi).
CNSA	Comité National de Sécurité Alimentaire.
CRAPES	Commission Régionale d'Assistance aux Populations Eprouvées par la Sécheresse.
CRDE	Centre de Recherche en Développement Economique, Université de Montréal.
CRED	Center for Research on Economic Development, University of Michigan.
CREN	Centre de Réhabilitation et d'Education Nutritionnelle.
CRM	Croissant Rouge Mauritanien.
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire.
ENA	Ecole Nationale d'Administration.

FADES	Fonds Arabe de Développement Economique et Social.
FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nations.
FCFA	Franc CFA.
FMI	Fonds Monétaire International.
FND	Fonds National de Développement.
IBRD	International Bank for Reconstruction and Development (Banque Mondiale)
IDEP	Institut de Développement Economique et de Planification.
MDR	Ministère du Développement Rural.
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances.
MPAT	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.
OMC	Office Mauritanien des Céréales.
OMS/WHO	Organisation Mondiale de la Santé/World Health Organisation.
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal.
ONG	Organisation Non Gouvernementale d'Aide.
PAM/WFP	Programme Alimentaire Mondial/World Food Program.
PIB	Produit Intérieur Brut.
PNUD/UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement/United Nations Development Program.
RAMS	Rural Assessment Manpower Survey (étude financée par USAID).
SAMALIDA	Société Mauritanie-Libyenne pour le Développement agricole.
SEM	Structures d'Education de Masse.
SMIG	Salaire minimum Interprofessionnel Garanti.
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural.
SONADIS	Société Nouvelle pour l'Approvisionnement et la Distribution au Sénégal.
SONED	Société Nouvelle des Etudes de Développement en Afrique.
SONIMEX	Société Nationale d'Importations et d'Exportations.
SORAPEL	Société Rurale d'Approvisionnement, d'Entretien et de Location.

UM Unité Mauritanienne ou ouguiya (en 1976 1 \$EU = 45UM ; en 1984  
1 \$EU : 63,8UM.

UNDRO United Nations Development Relief Organisation.

USAID United States Agency for International Development.